

Phase 3 : Fonctionnement du Contrat de Rivière Sornin et Affluents



Juin 2014

Diagnostic organisationnel et sociologique

1-Analyse du fonctionnement et pilotage de la procédure

2- Le Contrat de Rivière Sornin vu par les acteurs (diagnostic sociologique)



SYMISOA

SYndicat MIXte des rivières du SORnin et de ses Affluents

12, rue Jean Morel 42 190 CHARLIEU Tél. : 04 77 60 97 91 Courriel : contact@symisoa.fr

Intitulé de l'étude	Étude bilan, évaluation et perspectives du Contrat de Rivière Sornin Rapport phase 3 Bilan du fonctionnement du Contrat de Rivière Sornin
Référence :	062014/RV/Autrement Dit
Client :	 SYMISOA <i>Syndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents</i>

Version	Date d'édition
V1	28/02/2104
V2	24/06/2014
Version définitive	30 juin 2014

Rédaction	Vérification
Rachel VINDRY, Autrement Dit	Rachel VINDRY



SOMMAIRE

Partie 1 : Analyse objective du fonctionnement et du pilotage de la procédure

.....	page 5
1-1 Le pilotage et la gouvernance du Contrat	page 5
<ul style="list-style-type: none"> ■ 1-11 Le pilotage INTER-USAGES du Contrat page 6 <ul style="list-style-type: none"> → Le Comité de Rivière page 6 ■ 1-12 Le pilotage POLITIQUE du Contrat page 7 <ul style="list-style-type: none"> → Le SYMISOA : historique de création page 7 → Le SYMISOA : son statut et ses compétences page 8 → Le financement du SYMISOA page 10 → Le Comité syndical du SYMISOA (composition, rôle...) page 12 → La participation des élus au Comité de pilotage des études et des travaux..... page 14 ■ 1-13 Le pilotage TECHNIQUE du Contrat page 15 <ul style="list-style-type: none"> → L'équipe technique et administrative du SYMISOA..... page 15 → Les partenaires techniques et financiers du Contrat page 20 	
1-2 Les temps de CONCERTATION dans le Contrat	page 21
<ul style="list-style-type: none"> → 2005 : la pratique de concertation naît avec l'élaboration du Contrat..... page 21 → 2006 : intensification de la concertation pour se fixer la "feuille de route" des actions page 21 → 2007 : concertation pour finaliser le dossier Contrat de Rivière..... page 23 → 2008 : formalisation de la concertation à conduire sur les 5 années du Contrat..... page 24 → 2009 : lancement de la concertation préalable aux travaux de restauration et d'entretien..... page 25 → 2010 : une concertation de terrain active et diversifiée..... page 25 → 2011 : poursuite de la concertation de terrain page 26 → 2012 : poursuite de la dynamique de concertation sur le terrain page 28 → 2013 : une concertation ouverte sur les prochaines années page 29 	
1-3 Les OUTILS de COMMUNICATION mis en œuvre dans le Contrat de Rivière	page 30
.....	page 30
Partie 2 : Le Contrat de Rivière Sornin vu par les acteurs (analyse sociologique)	page 33
.....	page 33
2-1 Méthodologie d'enquête	page 33
<ul style="list-style-type: none"> ■ 2-11 Les acteurs consultés et méthodologie de consultation page 33 ■ 2-12 Les modalités de restitution page 34 	

2-2 Restitution et analyse des points de vue des acteurs sur le Contrat de rivière Sornin

.....	page 35
■ 2-21 Degré de compréhension et d'appropriation du Contrat par les acteurs.....	page 35
➔ Synthèse	page 43
■ 2-22 Ressenti des acteurs sur les actions et résultats du Contrat	page 43
➔ Synthèse	page 51
■ 2-23 Regard sur le fonctionnement du Contrat	
(<i>pilotage, fonctionnement humain et technique, communication...</i>)	page 52
➔ Synthèse	page 61
■ 2-24 Projections sur l'avenir (" <i>ce qu'il reste à faire et comment</i> ")	page 62
➔ Synthèse	page 71

ANNEXES

.....	page 72
Annexe n° 1 : Réunions du Comité syndical du SYMISOA de 2008 à 2013	
Annexe n° 2 : Guide d'entretien non directif	
Annexe n° 3 : Questionnaires complémentaires	
Annexe n° 4 : Compte-rendus circonstanciés des entretiens collectifs, individuels et par téléphone	

Objectifs :

Cette phase 3 de l'étude bilan du Contrat de Rivière SORNIN a pour objectifs :

- 1- de présenter le fonctionnement "organisationnel" du Contrat de rivière, c'est-à-dire les moyens humains, de pilotage et de concertation/ communication mis en œuvre pour conduire la procédure. Il s'agit ici d'apporter un regard "objectif" sur les modalités d'animation et de mise en œuvre du Contrat de rivière. (partie 1)

Outils méthodologiques : analyse de l'ensemble des comptes rendus, rapports d'activités, diaporamas... produits pendant les 5 années du Contrat, analyse de tous les documents de communication réalisés...

- 2- Cette phase 3 met également " en lumière" le regard des acteurs du Contrat : leur vécu, le bilan qu'ils tirent de la démarche (résultats/manques), les points d'amélioration qu'ils proposent pour la suite... Il s'agit donc de restituer ici la vision "subjective" du Contrat à travers un travail sociologique conduit avec les acteurs (partie 2).

Outils méthodologiques : entretiens individuels et collectifs avec les différentes catégories d'acteurs du Sornin

Repères historiques

pour comprendre la vie du Contrat et de son pilotage

1998 : dossier sommaire de candidature du Contrat de Rivière avec définition d'études à conduire.

1998-2004 : le dossier est laissé en suspens puis réactivé par les inondations de 2003 notamment.

2005-2007 :

- Élaboration du dossier définitif du Contrat porté par la Communauté de communes du Pays de Charlieu (convention de partenariat avec les autres collectivités)

- Embauche en 2005 d'une charge de mission (Murielle ARCOS). En charge de l'animation et du suivi des 5 études (qualité/assainissement, débits d'étiage, restauration et entretien des cours d'eau, hydraulique et communication).

- Création du Comité de Rivière en avril 2005 (arrêté préfectoral le 20 septembre 2005)

- Avril 2006 : Embauche de Céline DEHAVANNE, chargée de mission

- Concertation thématique et géographique avec les usagers du futur contrat pour définir les choix d'intervention

- 30 novembre 2007 : Obtention de l'agrément du dossier définitif du Contrat

2008 :

Janvier 2008 : Création du SYMISOA

5 septembre 2008 : Signature et lancement officiel du Contrat de Rivière après signature de tous les maîtres d'ouvrage et partenaires de l'opération.

2009-2013 : Mise en œuvre du Contrat de Rivière

2014 : Bilan du Contrat

Analyse objective du fonctionnement et du pilotage de la procédure

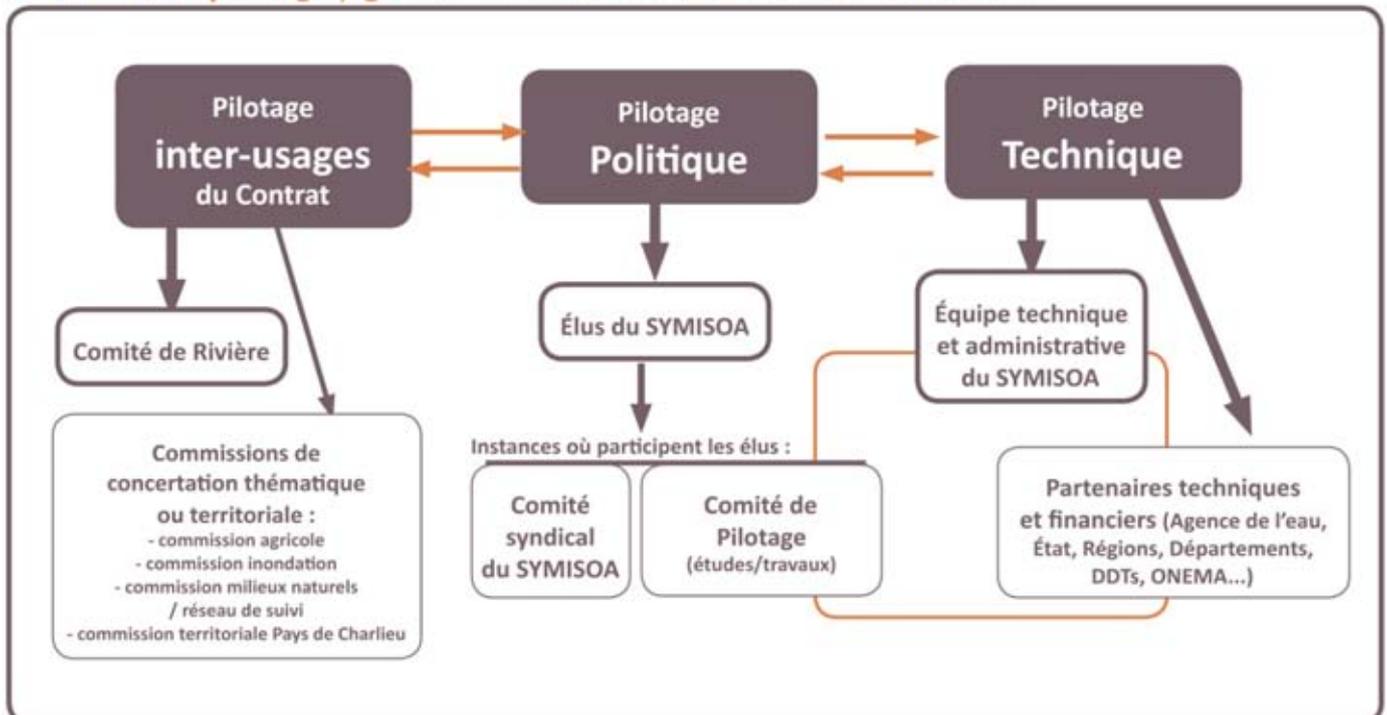
1-1 Le pilotage et la gouvernance du Contrat

Le Contrat de Rivière du Sornin est mis en œuvre, animé et suivi par différentes instances de concertation avec des rôles dédiés et des membres participants désignés.

On peut classer le pilotage du Contrat de Rivière Sornin sous 3 entités :

- Le **pilotage inter-usages** du Contrat assuré par le Comité de Rivière et par des temps de concertation avec les usagers locaux.
- Le **pilotage politique** conduit par le SYMISOA, syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents, structure animatrice du Contrat et maître d'ouvrage de la majorité des actions du Contrat de rivière.
- Le **pilotage technique** du Contrat assuré par l'équipe technique et administrative du SYMISOA et appuyée par les partenaires techniques et financiers.

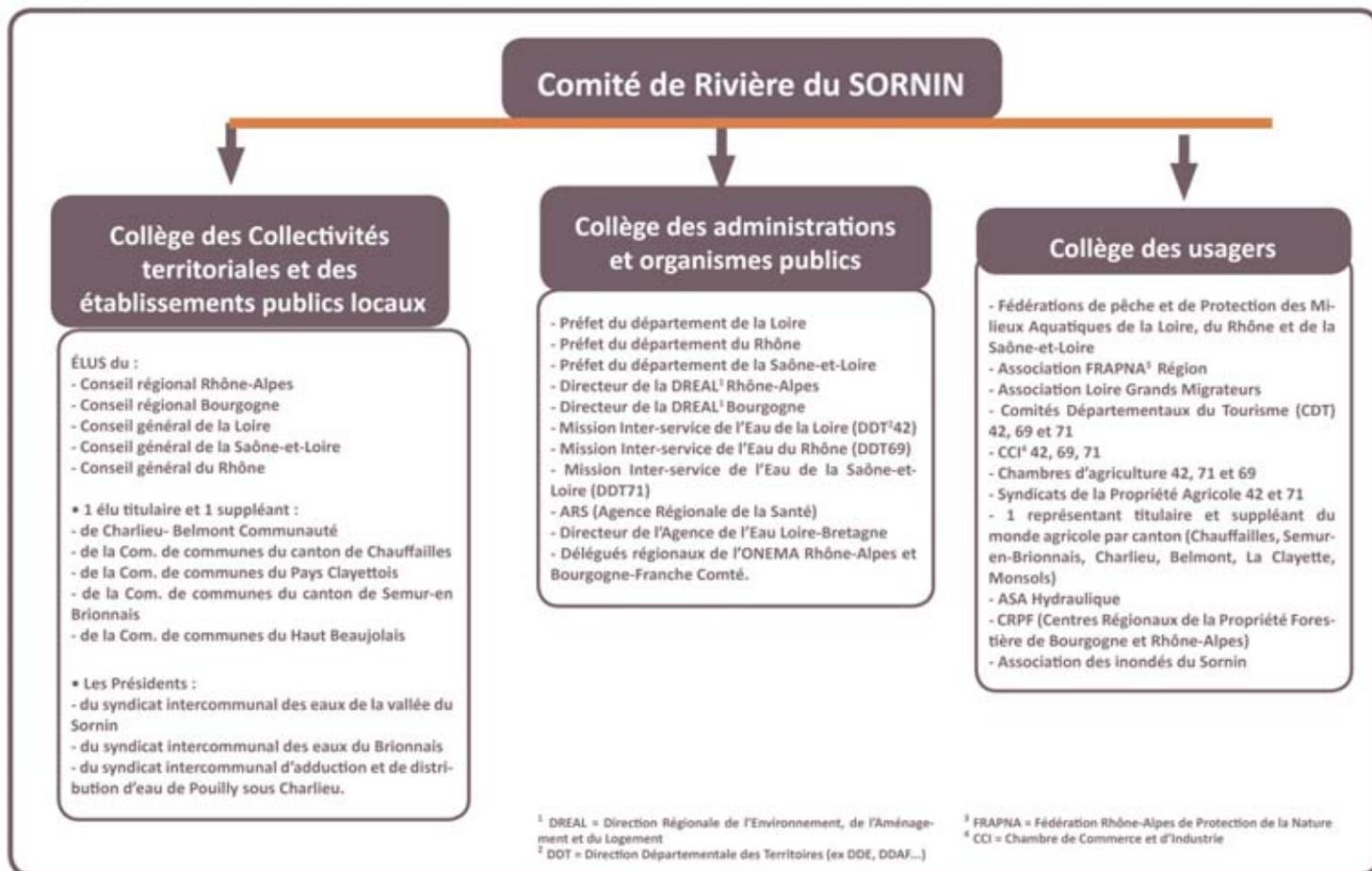
Modalités de pilotage / gouvernance du Contrat de Rivière du Sornin



■ 1-11 Le pilotage INTER-USAGES du Contrat

→ Le COMITE de RIVIERE

Composition du COMITÉ de RIVIÈRE du bassin versant du Sornin



- Le Comité de Rivière du Sornin a été créé par arrêté inter-préfectoral le 20 septembre 2005.
- Cette instance de concertation n'a **pas de personnalité juridique** (à la différence du SYMISOA) : le Comité de Rivière ne **peut pas être maître d'ouvrage** d'actions du Contrat.
- Le Comité de Rivière du bassin versant du Sornin assure une mission d'élaboration, de suivi et de décisions collégiales du Contrat. Il a par exemple pour fonction de :
 - Constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs de l'eau
 - Suivre l'état d'avancement du Contrat et de sa bonne exécution du Contrat
 - Veiller au respect des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage, du calendrier de réalisation des actions
 - Coordonner les actions du Contrat avec les procédures d'aménagement et de gestion du territoire (SCOT, Contrat de pays...)
 - ...

- Au cours de la période (2007-2012), le Comité de Rivière s'est réuni 6 fois :
 - 1^{er} février 2007 : Comité de Rivière n°1 : Présentation du projet de Contrat de rivière (synthèse du diagnostic et programmes d'actions et financement).
 - 13 sept. 2007 : Comité de Rivière n°2 : Élection du Président du Comité de Rivière et validation du projet de Contrat de rivière.
 - 5 septembre 2008 : Signature et lancement officiel du Contrat de Rivière
 - 17 décembre 2009 : Comité de Rivière n°4 : Bilan de l'année 2009 et projets pour 2010.
 - 28 juin 2011 : Comité de Rivière n°5 : Bilan année 2010 et projet pour 2011 (3^{ème} année du Contrat)
 - 7 décembre 2012 : Comité de Rivière n°6 : avancement Contrat de rivière. Réflexion SAGE ou Contrat de Rivière ? Choix de poursuivre sur un Contrat de Rivière.

A retenir sur le Comité de Rivière

- Le Comité de Rivière du Sornin est présidé depuis 2005 par M. René Lapallus également président du SYMISOA. Le Collège des élus est composé d'un Président et de 3 vices-Présidents.
- Le Comité de Rivière du Sornin s'est réuni 6 fois entre 2007 et 2012 soit 1 réunion / an. Sa fréquence est conforme à ce qui est demandé dans l'arrêté de constitution à savoir une réunion a minima par an.

→ Des **COMMISSIONS THEMATIQUES** ou **TERRITORIALES** sont également instaurées dans l'arrêté constitutif du Comité de Rivière. Elles permettent d'assurer une prise en compte de l'ensemble des usages dans le Contrat. La mobilisation effective de ces instances de concertation est décrite dans le chapitre 1.2 pages suivantes relatif à la mise en œuvre de la concertation.

■ 1-12 Le pilotage POLITIQUE du Contrat

→ Le SYMISOA : historique de création

Le pilotage politique du Contrat est assuré par le SYMISOA, SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents créé le 1^{er} janvier 2008 par arrêté inter-préfectoral en date du 8 janvier 2008 et modifié par arrêté inter-préfectoral du 23 février 2011.

Rappel historique

La préfiguration du portage par un syndicat de rivière remonte à la fin de l'année 2005 en phase de lancement des études d'élaboration du Contrat de Rivière. De nombreuses réunions de travail ont ainsi eu lieu en 2006 avec les délégués des 6 Communautés de Communes et la commune de Beaudemont.

Ces réunions se sont intensifiées en 2007. Le futur Syndicat s'appellera SYMISOA (Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents).

Les communautés de communes transfèrent alors la "compétence rivière" au nouveau syndicat. Seule la Communauté de communes du Haut Beaujolais a délibéré défavorablement, ne souhaitant pas s'engager dans un syndicat à durée illimitée.

→ Le SYMISOA : son statut et ses compétences

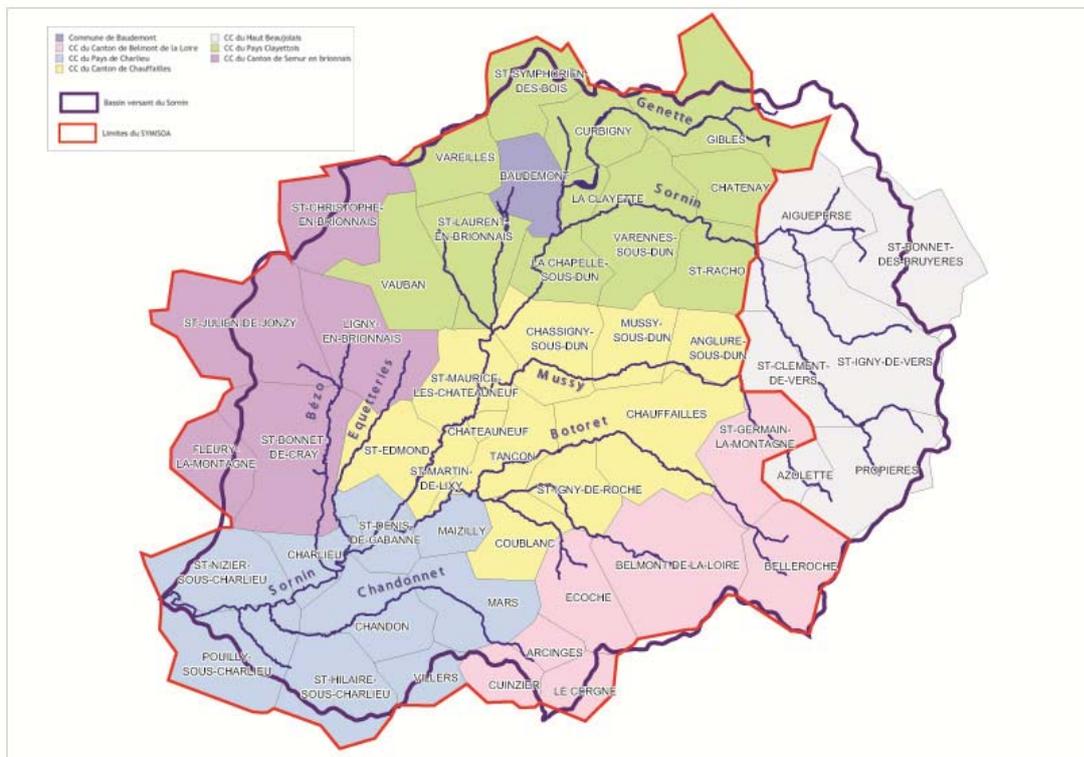
Statut juridique

Le SYMISOA est un **syndicat mixte fermé** car composé en 2008 de 5 communautés de communes (*Communauté de communes de Belmont de la Loire, Communauté de communes du pays de Charlieu, Communauté de communes du Pays Clayettois, Communauté de communes du canton de Chauffailles, Communauté de communes de Semur en Brionnais*) et d'une commune (Baudemont).

Aujourd'hui toujours syndicat mixte fermé, il est composé uniquement de 4 communautés de communes ; la commune de Baudemont ayant adhéré à la Communauté de communes du Pays Clayettois et les deux communautés de communes (Pays de Charlieu et Belmont de la Loire) ayant fusionné au 1^{er} janvier 2013.

A noter que le périmètre du SYMISOA ne couvre pas la totalité du périmètre hydrographique du bassin versant du Sornin (et donc du Contrat de rivière) par non adhésion de la Communauté de communes du Haut Beaujolais au SYMISOA (cf ci-dessus)

Contexte administratif au lancement du Contrat (2008)



Contexte administrative en 2013

**Compétences**

Dans un souci de gestion cohérente et équilibrée des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Sornin, le SYMISOA a pour compétences :

- 1- La **mise en œuvre de la gestion équilibrée des cours d'eau** :
 - Réalisation d'étude de gestion à caractère global des milieux aquatiques.
 - Coordination, gestion, animation, suivi de procédures ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.
 - Mise en œuvre d'actions de sensibilisation au fonctionnement, à la protection et à la gestion des milieux aquatiques, en direction de tous les publics.
- 2- Les **travaux de restauration et d'entretien** (dans le respect du bon fonctionnement écologique de l'écosystème aquatique) :
 - du lit des cours d'eau,
 - des berges,
 - de la ripisylve,
 - des ouvrages hydrauliques des cours d'eau (seuils),
 - des milieux aquatiques ayant un intérêt patrimonial et/ou fonctionnel.

Pour ce faire, le syndicat peut passer des conventions avec les propriétaires riverains, acquérir ou louer des terrains et leurs ouvrages associés ou utiliser toute autre forme légale favorisant l'opération.

Pour les actions d'entretien du lit, des berges et de la végétation, le syndicat s'appuie sur un plan pluriannuel d'entretien dans le cadre prévu par la loi.

- 3- Le syndicat peut intervenir sur des sites publics ou privés gérés par voie de convention et présentant un intérêt **patrimonial floristique, faunistique ou paysager et/ou faisant l'objet d'une mesure de classement** (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000) et en lien avec le milieu aquatique.
- 4- Conduite des **études hydrauliques** :
Réalisation d'études hydrauliques à caractère global permettant une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique des rivières du bassin versant ainsi que la définition de travaux ou mode de gestion nécessaires à la protection contre les inondations.
- 5- **Travaux hydrauliques** :
Réalisation de travaux hydrauliques présentant un intérêt général, pour lutter contre les inondations sur le bassin versant, ces travaux ayant fait l'objet au préalable d'études citées ci-dessus.
- 6- **Suivi de la qualité des rivières** : suivi de la qualité des eaux, du lit, des berges et de la ripisylve.
- 7- Le **syndicat peut assurer**, dans le cadre de ses compétences et dans le respect du Code des marchés publics, **des prestations à la demande et pour le compte de ses membres et d'établissements publics ou collectivités territoriales non membres**. Le champ territorial de l'autorisation de conventionner est fixé aux 3 départements limitrophes du bassin versant (Loire, Saône-et-Loire et Rhône).

Au-delà des compétences actées par arrêté inter-préfectoral, la philosophie de création du syndicat repose sur une volonté d'assurer un entretien des cours d'eau et de pérenniser les travaux réalisés. Le syndicat a également été créé avec des "collectivités homogènes" (proximité géographique, de taille proche et de budget proche).

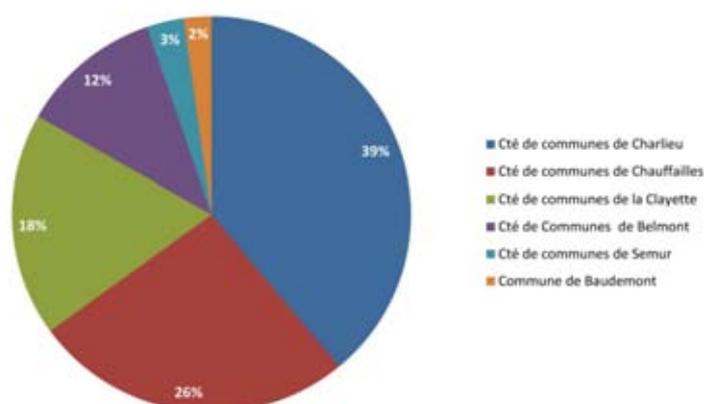
→ Le financement du SYMISOA

En 2008, les membres du syndicat ont choisi de verser au syndicat une **participation annuelle fixe**, calculée sur la part d'autofinancement prévisionnel des opérations. Les collectivités ne souhaitent pas augmenter leur participation jusqu'à la fin du contrat de rivière en cours.

Une clé de répartition est fixée pour les participations des collectivités adhérentes au SYMISOA :

- **Pour le financement des charges de FONCTIONNEMENT du syndicat** : part de la population de la collectivité située sur le bassin au regard de la population totale du bassin versant, soit la participation suivante :

Clés de répartition de la participation des Ctés de communes et d'une commune au SYMISOA en 2008



Les charges de fonctionnement sont également financées par les subventions et contributions de toute nature.

- Les statuts du syndicat prévoient également **un financement spécifique des charges d'INVESTISSEMENT** différencié selon le montant des investissements (inférieurs ou supérieurs à 150 000 euros) ainsi que des **règles de financement spécifiques pour les travaux de restauration.**

➤ **Financement des charges d'investissement inférieures à 150 000 €**

Le financement des charges d'investissement du syndicat inférieures à 150 000 € est assuré par :

Les subventions et contributions de toute nature ;

Pour la part résiduelle, par les cotisations des collectivités membres, sur la base de la règle de répartition suivante : Taux= (Part de la population de la collectivité située sur le bassin versant/ Population totale du bassin versant) X 100.

➤ **Financement des charges d'investissement supérieures à 150 000 €**

Le financement des charges d'investissement du syndicat supérieures à 150 000 € est assuré par :

Des subventions et contributions de toute nature, dont la contribution éventuelle des structures partenaires fixée au cas par cas ;

Pour la part résiduelle, par la participation des collectivités membres :

Si l'investissement concerne plus spécifiquement une collectivité membre :

- 60% pour la collectivité membre la plus concernée par l'investissement (lieu d'implantation, investissement répondant à une problématique spécifique de la collectivité)
- 40% pour les autres collectivités membres au prorata du nombre d'habitants situés sur le bassin versant.

Si l'investissement concerne plus spécifiquement plusieurs collectivités membres :

- 70 % par les collectivités membres les plus concernées par l'investissement (lieu d'implantation, investissement répondant à une problématique spécifique des collectivités), la répartition se faisant au prorata du nombre d'habitants situés sur le bassin versant,
- 30% pour les autres collectivités membres au prorata du nombre d'habitants situés sur le bassin versant.

➤ **Financement des travaux de restauration (dans le respect du bon fonctionnement écologique de l'écosystème aquatique) :**

Le coût résiduel des travaux de restauration du lit et des berges (hors coût des équipes) est payé par les collectivités membres en fonction des travaux réalisés sur leur territoire.

Le Syndicat du Sornin n'est pas un établissement public à fiscalité propre et n'a pas la capacité de lever l'impôt et donc de disposer de fonds propres. Il est dépendant des cotisations de ses membres et des subventions allouées par les différents partenaires financiers (Agence de l'Eau, Régions, Départements...) pour la conduite des opérations et/ ou le financement du fonctionnement du Syndicat (financement de certains postes).

→ Le Comité syndical du SYMISOA : composition, rôle...

Le syndicat est administré par un **comité syndical** composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres. Le nombre de délégués, désignés pour siéger physiquement au comité, est déterminé dans les proportions suivantes :

- 2 délégués pour une participation financière au fonctionnement inférieure à 20%,
- 3 délégués pour une participation financière au fonctionnement de 20 à 30%,
- 4 délégués pour une participation financière au fonctionnement supérieure à 30%,

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu avec le canton de Belmont en décembre 2012 ainsi qu'à l'intégration de la commune de Baudemeont dans le Communauté de communes de La Clayette, la répartition des délégués du Syndicat est la suivante :

- 6 délégués pour la Communauté de communes Charlieu-Belmont
- 3 délégués pour la Communauté de communes du Canton de Chauffailles
- 4 délégués pour la Communauté de communes du Pays Clayettois
- 2 délégués pour la Communauté de communes du Canton de Semur en Brionnais

Le Comité syndical du SYMISOA est composé d'un **Bureau** avec 1 Président et 4 vice-présidents et de délégués titulaires et suppléments. Il comprend 15 délégués titulaires.

Organe décisionnel :

Les délégués titulaires du SYMISOA, Syndicat Mixte du Sornin et de ses Affluents

Le SYMISOA est un établissement public intercommunal regroupant les six Communautés de communes du bassin versant et une commune. Il est composé de délégués et de suppléants élus par les conseils municipaux des collectivités membres.

Le Bureau Syndical :

René LAPALLUS, Conseiller Général de la Loire Maire de Charlieu, Président du SYMISOA



Frank JEAMES, Maire de Châteauneuf, 1^{er} Vice-Président du SYMISOA, Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles



Pierre MATHIEU, Maire de Vareilles, 2^{ème} Vice-Président du SYMISOA, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Clayettois



Pierre DURIAU, Maire de Ligny-en-Brionnais, 3^{ème} Vice-Président du SYMISOA, Vice-Président de la Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais



Henri GROSDENIS, Maire d'Arcinges, 4^{ème} Vice-Président du SYMISOA, Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire



Jean-Claude DESQUINES, Maire de Baudemont, 6^{ème} membre du Bureau



Le Comité Syndical : composé des membres du bureau et des autres délégués titulaires

Communauté de Communes du Pays Clayettois :
Bernard ODIN, Maire de La Chapelle-sous-Dun

Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire :
René SALEMBIER, Maire de Saint-Germain-la-Montagne

Communauté de Communes du Pays de Charlieu :
Pierre POINTET, Maire de Chandon, Président de la CC du Pays de Charlieu
Elisabeth PRALUS, Adjointe à Pouilly-sous-Charlieu,
René VALORGE, Maire de Saint-Denis-de-Cabanne

Communauté de Communes du Canton de Chauffailles :
Jérôme SOUPE, Adjoint de Chassigny-sous-Dun
Gilles DESCHAMPS, Adjoint de Saint-Maurice-les-Châteauneuf

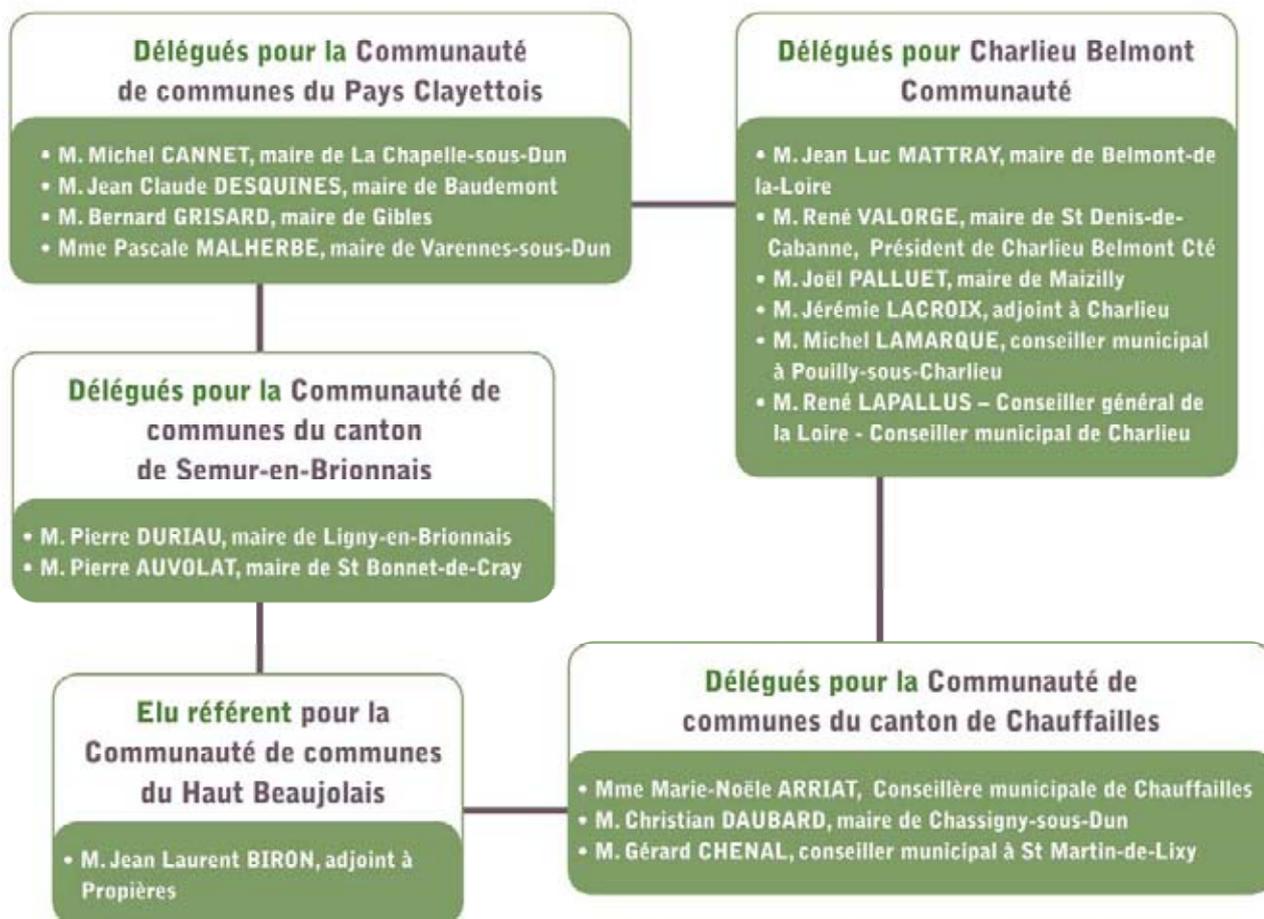
Commune de Baudemont :
Jean-Claude DESQUINES, Maire de Baudemont

Communauté de Communes du Haut Beaujolais :
(Participation à titre consultatif)
Pierre THILLET, Président de la CC du Haut Beaujolais
Michel PASSOT, Maire de Propières

Organigramme du SYMISOA en 2009 lors de la création du SYMISOA

Les nouveaux élus du SYMISOA

Les élections municipales de mars 2014 ont marqué le renouvellement des membres du comité syndical, avec 11 nouveaux délégués sur les 15 que compte le SYMISOA.



Nouveaux membres du bureau

- Président (réélu) : M. René LAPALLUS
- 1^{ère} vice-présidente, en charge des finances et des marchés publics : Mme Marie-Noële ARRIAT
- 2^{ème} vice-président, en charge de l'agriculture (réélu) : M. Pierre DURIAU,
- 3^{ème} vice-président, en charge des inondations : M. Michel LAMARQUE
- 4^{ème} vice-présidente, en charge du tourisme et des loisirs : Mme Pascale MALHERBE



(De gauche à droite) P. DURIAU, M.N. ARRIAT ; R. LAPALLUS, P. MALHERBE, M. LAMARQUE

Rythme de réunions

36 conseils syndicaux ont eu lieu entre 2008 et 2013, **soit une moyenne de 6 conseils par an** (1 fois tous les 2 mois), ce qui est supérieur à la périodicité "théorique" (1 réunion / trimestre) mentionnée dans le règlement intérieur du SYMISOA établi en mai 2008.

Le contenu des réunions du Comité syndical est détaillé en Annexe 1.

Taux de participation

63% des délégués participent au Conseil syndical (avec une moyenne de 9.5 personnes par comité syndical sur les 14 membres constituant le Comité syndical). Les délégués des Communautés de communes de du pays de Charlieu, du pays Clayettois et du canton de Chauffailles ont été présents à toutes les réunions. A part quelques absences épisodiques aux conseils syndicaux, l'ensemble des Communautés de communes sont représentées à tous les conseils syndicaux du SYMISOA.

La Communauté de communes du Haut Beaujolais n'ayant pas souhaité adhérer au SYMISOA en 2008 est invitée à participer (sans vote) à tous les conseils syndicaux. En 6 ans, elle a participé à 14 conseils syndicaux soit un taux de participation de 2.5 conseils / an sur les 6 par an qui ont lieu en moyenne.

Transmission d'information aux délégués du SYMISOA

Les délégués sont informés de la tenue des réunions par l'envoi d'un ordre du jour 5 jours francs avant la réunion. Un compte rendu de chaque réunion du Comité syndical est rédigé et transmis sous 15 jours aux délégués, chargés d'en assurer la diffusion auprès des délégués suppléants et des autres élus de leur commune et communauté de communes.

Afin de renforcer la participation et d'intéresser tous les territoires, les conseils syndicaux ont été délocalisés en mars 2013 ; ayant eu lieu pendant les 5 années précédentes sur la commune de Charlieu.

Processus de décision

Le Comité syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance. Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance.

→ La participation des élus au Comité de pilotage des études et travaux

Les élus du SYMISOA et de l'ensemble du bassin versant participent au Comité de pilotage des études et travaux conduits dans le cadre du Contrat de Rivière (cf. détail du Comité de Pilotage pages suivantes). Composées de partenaires techniques et financiers, les réunions du Comité de pilotage sont l'occasion pour les élus de suivre précisément un dossier et de donner un aval politique sur le sujet.

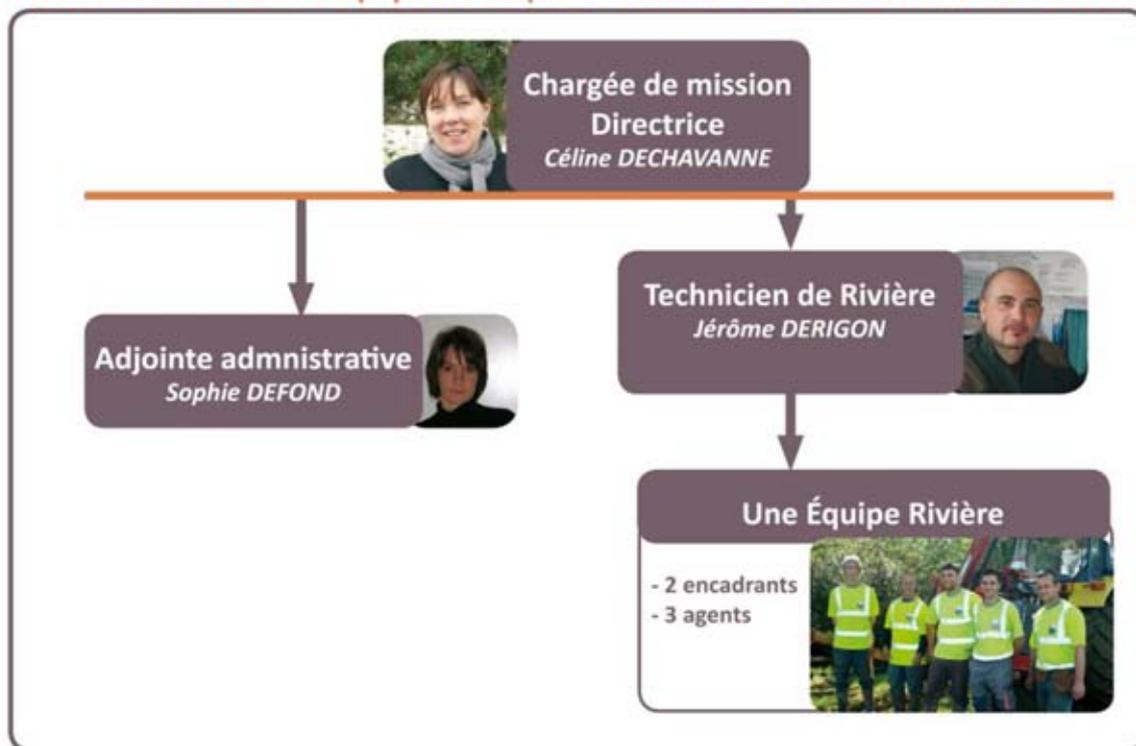
A noter que les dossiers traités en Comité de Pilotage sont soumis à délibération en Comité syndical quand les opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SYMISOA.

1-13 Le pilotage TECHNIQUE du Contrat

Le pilotage technique du Contrat est assuré par la cellule technique et administrative du SYMISOA et par la participation des partenaires techniques et financiers.

→ L'EQUIPE TECHNIQUE et ADMINISTRATIVE du SYMISOA

ORGANIGRAMME de l'équipe technique et administrative du SYMISOA en 2014



→ Fonctions et missions de l'EQUIPE TECHNIQUE et ADMINISTRATIVE du SYMISOA



Définition du poste

Ce poste a été occupé de 2004 à 2006 par Murielle ARCOS. Depuis avril 2006, Céline DECHAVANNE, ingénieure en science et technologie de l'eau assure cette fonction sous statut contractuel de la fonction publique en CDD de droit public d'une durée de 3 ans, renouvelé 2 fois. En 2013, dans le cadre de la loi du 12/03/2012 relative à la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique territoriale, Céline DECHAVANNE a été titularisée.

Les missions relatives à ce poste sont :

- L'animation/coordination partenariales
- La concertation auprès des différents usagers
- L'expertise auprès des bureaux d'études
- L'élaboration et de suivi du Contrat
- L'information auprès des riverains et des élus
- L'animation du Syndicat, suivi administratif, financier et suivi du personnel



Chargée de mission
Directrice
Céline DECHAVANNE

Répartition des tâches de la chargée de mission / Directrice du SYMISOA de 2006 à 2013

Année	Tâches réalisées
2006	L'année 2006 a été consacrée à l'élaboration du Contrat de Rivière : suivi des études préalables, rédaction du Contrat, forte animation de la concertation locale (cf. détail dans partie 1.2). Dès 2006, la chargée de mission a travaillé sur la préfiguration du syndicat : concertation avec les élus et rédaction des statuts notamment.
2007	<p>L'année 2007 a été intensivement consacrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à la création du SYMISOA (effective en janvier 2008) : transfert de la compétence rivière des communes aux communautés de communes puis au Syndicat. ▪ à la finalisation du Contrat de rivière (programme d'actions, financement et rédaction du dossier) ▪ à la présentation du Contrat devant le Comité d'Agrément de bassin. ▪ à l'animation partenariale et avec les usagers (Comité de Rivière, de Pilotage...) ▪ à la communication en conseils communautaires et municipaux
2008	<p>En 2008, la chargée de mission a eu pour tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'organiser la signature du contrat ▪ de mettre en place du syndicat de rivière et constituer l'équipe ▪ de lancer le programme d'actions (rédaction des Dossiers de Consultations des Entreprises, appels d'offre,...) et son suivi administratif et financier, ▪ de communiquer et d'organiser la concertation auprès des riverains, des usagers et des partenaires du contrat. ▪ d'intervenir dans les conseils communautaires et les conseils municipaux pour sensibiliser et présenter le Contrat aux nouveaux élus suite aux élections de mars 2008, ▪ de participer aux réunions de suivi des projets d'assainissement des communes, au suivi du projet de traitement des boues de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu, au SPANC du Brionnais... ▪ d'animer des visites de stations d'épuration pour des scolaires. ▪ de réaliser et suivre le budget du syndicat, de monter les dossiers de demandes de subventions.
2009	<p>Tâches essentiellement consacrées à la mise en œuvre de la 1^{ère} année du Contrat. Mêmes tâches qu'en 2008 avec en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation aux réunions de suivi du schéma directeur AEP de Charlieu, au projet d'assainissement, réunions de SCOT, de SPANC... ▪ Participation aux réunions du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin. ▪ Participation aux assemblées des AAPPMA ▪ Présentation du Contrat du Sornin sur d'autres territoires (Conseil général de la Nièvre). ▪ Travail avec les MISE 42, 71 et 69 sur le SDAGE et le programme de mesures.
2010	<p>Mêmes tâches qu'en 2009 avec en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation aux réunions AEP organisées par le Grand Roanne dans le cadre de l'interscot du Roannais. ▪ Participation aux réunions de suivi du SCOT du bassin de vie du Sornin, ainsi que du programme 'Bord de Loire en Roannais' (et notamment volet 'grand migrants' avec le Grand Roanne, LOGRAMI, la FDP42 et les autres syndicats de rivière). ▪ Participation à la démarche de valorisation des zones humides du Haut Beaujolais portée par le CREN Rhône Alpes. ▪ Participation aux différents réseaux : Association Rivière Rhône Alpes / ASTER 42 / Groupe des rivières du Beaujolais / ASTER 71... ainsi qu'aux commissions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
2011	Mêmes tâches qu'en 2010.
2012	Mêmes tâches qu'en 2011.
2013	Mêmes tâches qu'en 2012 avec préparation de l'étape de réalisation du bilan du Contrat de Rivière.

Technicien de Rivière
Jérôme DERIGON



Définition du poste

Le poste de technicien de rivière a été créé le 1^{er} janvier 2007 par la Communauté de communes du Pays de Charlieu qui a embauché Jérôme DERIGON. Ce dernier a intégré le SYMISOA en 2008 à sa création. Jérôme DERIGON, au grade de technicien supérieur territorial assure ce poste à plein temps au sein du Syndicat.

Ses missions consistent :

- La mise en œuvre du suivi et au suivi des travaux
- L'encadrement de l'équipe rivière
- Les échanges et la négociation avec les riverains (agriculteurs / non agriculteurs).

Le retour d'expérience du poste d'animateur agricole (cf détail page suivante) a montré que le profil de technicien de rivière était mieux adapté pour travailler auprès des agriculteurs sur la restauration et l'entretien des cours d'eau. Pour des raisons budgétaires, le recrutement d'un second poste de technicien de rivière n'a pas vu le jour.

Technicien de Rivière
Jérôme DERIGON



Répartition des tâches du technicien de rivière du SYMISOA de 2006 à 2013

Année	Tâches réalisées
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration du programme annuel de travaux sur les 5 ans du Contrat de rivière. ▪ Préparation de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) ▪ Recensement et géo référencement du parcellaire et propriétaires du bassin versant du Sornin. ▪ Gestion des travaux d'urgence ▪ Participation aux réunions du contrat de rivière ▪ Négociations avec les riverains et les acteurs locaux. ▪ Assistance, le conseil technique et juridique auprès des communes, des riverains, usagers...
2008	<p>Même mission qu'en 2007 avec en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction et suivi de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général ▪ Inventaire terrain des travaux de restauration à effectuer-marquage (ripisylve et embâcles, pose de clôtures...).
2009	Même mission qu'en 2008 avec en plus l'encadrement de l'équipe rivière créée en 2009.
2010	Même mission qu'en 2009 avec en plus la gestion des travaux (maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien...). Travail de rédaction et d'illustration du manuel du Sornin et de ses affluents.
2011	Mêmes tâches qu'en 2010.
2012	Mêmes tâches qu'en 2011 avec des temps de concertation auprès des propriétaires d'ouvrage à effacer ou à aménager (novembre 2012)
2013	Mêmes tâches qu'en 2012 et finalisation du Manuel du Riverain

Adjointe administrative

Sophie DEFOND



Définition du poste

Le poste d'adjointe administrative a été créé le 1^{er} février 2008. Sophie DEFOND a été embauchée en CDD de 6 mois puis titularisée comme adjointe administrative territoriale. Elle occupe depuis ce poste à mi-temps au sein du SYMISOA.

Ses missions sont les suivantes :

- Participer à la préparation du budget,
- Suivre le budget / engager les dépenses / recettes,
- Assurer la gestion comptable des marchés,
- S'occuper de la gestion de la paie du personnel, des cotisations sociales...
- Assister la directrice pour le secrétariat du syndicat.

Équipe Rivière



Définition des postes

L'équipe rivière du SYMISOA a été créée en 2009 avec l'embauche de 2 personnes puis dès 2010, le recrutement de 3 personnes supplémentaires ;

L'équipe se compose de **5 personnes** aujourd'hui :

- 2 encadrants titulaires de la fonction publique
- 2 agents en Contrat d'insertion ("Emploi d'Avenir")
- 1 agent en CDD

Dès la création de l'équipe rivière, le SYMISOA s'est doté d'un local technique et du matériel et véhicules nécessaires aux travaux en rivière (tracteur, remorque, broyeur, enfonce pieux...). Jérôme DERIGON assure l'encadrement technique de cette équipe rivière.

En 2008, le Contrat de Rivière envisageait la création de 2 équipes. Pour des raisons financières, le SYMISOA n'a constitué qu'une seule équipe.

Missions de l'équipe rivière su SYMISOA :

L'équipe rivière du Syndicat réalise toute l'année des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau :

- Élagage, débroussaillage
- Nettoyage
- Abattage des arbres morts, dépérissants ou déstabilisés
- Mise en place de clôtures, aménagement d'abreuvoirs
- Plantations
- Mise en œuvre de protection de berges en techniques végétales sous l'encadrement du technicien de rivière
- Fauchage / broyage de la Renouée du Japon (plante envahissante)
- Piégeage de ragondins et rats musqués

Poste d'animatrice agricole [2009-2010]

Un poste d'animatrice agricole a été créé en 2009 avec l'embauche le 1^{er} septembre 2009 de Lucie SACHETAT en CDD d'un an. A noter que ce poste d'animateur agricole avait été envisagé dès la fin 2006.

Les **missions allouées** pendant un an à ce poste ont été les suivantes :

- présence sur le terrain auprès des agriculteurs riverains des cours d'eau ;
- négociation avec les agriculteurs de certains travaux à réaliser, recensés et localisés par le Technicien de rivière, concernant notamment la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs en bord de cours d'eau, des travaux d'abattage marqués, d'entretien courant de la ripisylve ainsi que la conduite du projet et de l'action de préservation des zones humides ;
- sensibilisation et information des agriculteurs sur une approche agri-environnementale de la gestion des milieux aquatiques ;
- sensibilisation aux bonnes pratiques (gestion des berges/limitation des pollutions diffuses)
- organisation de visites de terrain pour favoriser les échanges et le retour d'expérience entre agriculteurs ;
- participation au suivi administratif des démarches (assurer le suivi du retour des conventions, les relances, éventuelles acquisitions foncières de zones humides,...) ;
- suivi des indicateurs de mise en œuvre du volet agricole du contrat de rivière ;
- travail en étroite collaboration avec le technicien de rivière et la chargée de mission.

Le profil recruté (profil agricole avec sensibilité pour la gestion des milieux naturels) **ne s'est pas révélé adapté à la principale mission de l'animatrice en 2010**, c'est-à-dire la négociation avec les agriculteurs pour la pose de clôtures et d'abreuvoirs. En effet, le Syndicat a pu tirer le bilan selon lequel les arguments de "conviction" des riverains sont des arguments de technicien de rivière, et ne concernent pas directement le "métier" d'agriculteur. Il était prévu dans ce poste de développer le volet Zones Humides (étude et programme de préservation), dans lequel le rôle de l'animateur agricole aurait été beaucoup plus adapté (négociation avec les agriculteurs sur les pratiques culturales à mener sur les parcelles ciblées comme prioritaires), discussion sur les indemnités à prévoir... Ce programme n'a cependant pas pu être lancé en 2010 du fait des restrictions budgétaires (il le sera en 4 ans plus tard avec l'embauche en janvier 2014 d'une animatrice "Zones Humides" – cf ci-dessous). Le poste d'animateur agricole n'a donc pas été reconduit en 2011.

Chargée d'études
Zones Humides
Justine FRANCOIS



Poste de chargée d'étude zones humides [2014-...]

Une chargée d'études "Zones humides", Justine François, a été recrutée en janvier 2014 en CDD de 1 an reconductible pour 6 mois.

Les **missions allouées** à ce poste sont les suivantes :

- Inventaire terrain avec description précise des zones humides, délimitation, détermination de l'état de conservation et des préconisations d'intervention et de gestion ;
- Constitution d'une base SIG complète ;
- Élaboration de la stratégie zones humides du prochain Contrat de Rivière.

Un règlement intérieur du personnel a été élaboré et approuvé le 9 juin 2010 par délibération N°2010-007 du comité syndical du SYMISOA. Ce règlement fixe les responsabilités de tous les agents, leur devoir de réserve et obligations ainsi que les règles de sécurité et de respect des outils de travail.

→ Les PARTENAIRES techniques et financiers du Contrat

Différents partenaires accompagnent l'équipe technique et les élus du SYMISOA dans la conduite et le financement des actions du Contrat de Rivière :

- Agence de l'Eau
- DDT (Direction Départementale des Territoires) 42, 71 et 69
- Région Rhône-Alpes et Région Bourgogne
- Conseil Général de la Loire, de la Saône-et-Loire et du Rhône
- Fédérations de Pêche 42, 71 et 69
- ONEMA SD42, SD 71 et SD69

Ces partenaires ont été associés en amont du Contrat pendant sa phase d'élaboration ainsi que pendant toute la durée du Contrat au sein d'un Comité de pilotage (COFIL) composé d'élus, de techniciens et selon les cas, de représentants des usagers (cf ci-contre).

Différentes réunions ont mobilisé les partenaires techniques et financiers entre 2005 et 2013 :

- **Réunions relatives au Contrat de Rivière :**
5 réunions ont eu lieu entre 2005 et 2006 pour participer à la construction du Contrat de Rivière (lancement des études, contribution aux diagnostics, définition du programme d'actions...).
Le Comité de Pilotage s'est ensuite réuni tous les ans de 2008 à 2012 en amont des Comités de Rivière comme instance préparatoire.
- **Réunions spécifiques de suivi des études et travaux :**
Les partenaires ont été fortement mobilisés et relativement présents pour suivre les différentes études lancées dans le cadre du Contrat de Rivière Sornin (appui à l'élaboration des cahiers des charges des études, échanges sur des retours d'expériences...).
La multiplicité des partenaires (2 Régions, 3 départements) ainsi que la distance géographique entre leur localisation et les réunions du SYMISOA ont parfois empêché certains de participer à tous les Comités de Pilotage. La mobilisation des différents partenaires reste cependant bonne et semble ne pas s'être essouffée.

Composition du Comité de Pilotage du Sornin :

Composition à géométrie variable selon les sujets à traiter

ELUS :

- Élus des 4 communautés de communes adhérant au SYMISOA
- Élus de la Cté de Communes du Haut-Beaujolais

PARTENAIRES TECHNIQUES

et FINANCIERS :

- Conseil Général 42, 71 et 69
- Agence de l'Eau
- Fédération de Pêche 42, 71 et 69
- DDT (Direction Départementale des Territoires) 42, 71 et 69
- ONEMA SD42, SD 71 et SD69
- Région Rhône-Alpes et Bourgogne

USAGERS (selon les thématiques)

- Riverains
- Associations de pêche
- Agriculteurs
- ...

Équipe technique du SYMISOA (Chargée de mission et technicien de rivière).

Rôle du COFIL

Il se réunit plusieurs fois par an en fonction des besoins. Son secrétariat est assuré par le SYMISOA.

- Suivi et validation des études
- Examen de la programmation annuelle des actions
- Préparation des séances du Comité de Rivière (bilan annuel d'avancement technique et financier...)
- Veille et alerte du Comité de Rivière en cas de dérive du programme d'actions.

1-2 Les temps de **CONCERTATION** dans le Contrat de Rivière

Le pilotage technique et politique du Contrat de Rivière du SORNIN s’est fortement “nourri” des temps de concertation mis en place dès la phase d’élaboration de la démarche et pendant toute sa mise en œuvre. Le SYMISOA a en effet accordé une place privilégiée à la concertation pour que le Contrat soit partagé, compris et accepté par l’ensemble des acteurs locaux, les riverains notamment. Le syndicat a donc fait de la concertation un outil au service de la mise en place de sa politique de gestion des cours d’eau et des milieux aquatiques. Les différents temps de concertation qui ont rythmé la phase de construction puis de mise en œuvre du Contrat sont détaillés ci-dessous année par année.

➔ 2005 : la pratique de concertation naît avec l’élaboration du Contrat

- Dès le lancement des études préalables au Contrat e Rivière, des ateliers de concertation ont été mis en place (automne 2005), notamment pour définir les besoins en termes de communication sur 6 grandes thématiques (entretien des cours d’eau, inondations, patrimoine naturel, loisirs autour de la rivière, ressource quantitative, qualité des eaux). Ces ateliers ont permis de recueillir les perceptions et les pratiques de l’ensemble des usagers de la rivière et d’identifier les besoins de communication afin d’élaborer une stratégie de concertation et de communication adaptée au bassin du Sornin et aux acteurs.

➔ 2006 : Intensification de la concertation pour se fixer la “feuille de route” des actions sur le Sornin et ses affluents

- La phase de construction du Contrat de Rivière a permis d’impulser un travail collectif et collaboratif sous la forme d’ateliers où les membres du Comités de pilotage ont pu exprimer leurs points de vue sur le diagnostic et définir des enjeux communs à la gestion des cours d’eau. A titre d’exemple (cf illustration ci-dessous), le COPIL du 16 juin 2006 de travail concerté sur les enjeux.

Comité de Pilotage du contrat de Rivière Sornin 16 juin 2006

Les objectifs de gestion définis par les acteurs du bassin versant du Sornin: Les priorités générales à l'échelle du bassin : résultats des 1ères tendances

Thème 1 Morpho-écologie

- Objectifs d'intention :**
 - Traiter les grandes étiages
 - Restaurer l'écosystème global de la rivière en amont et en aval de la chute de la cascade (protection des berges, gestion des rochers)
 - Restaurer la ripisylve
 - Améliorer la continuité écologique
 - Améliorer la franchissabilité de la rivière
 - Restaurer les zones humides
- Objectifs opérationnels :**
 - Restaurer la continuité écologique
 - Restaurer les zones humides

Thème 2 Ressource quantitative

- Objectifs d'intention :**
 - Favoriser l'accès à la ressource quantitative dans le développement de l'habitat
 - Mettre en place un observatoire pour mieux connaître l'hydrologie du bassin versant
- Objectifs opérationnels :**
 - Favoriser les zones humides à effet hydrologique

Thème 3 Qualité des eaux

- Objectifs d'intention :**
 - Assurer l'accès à une eau de qualité
 - Assurer la qualité de l'eau
 - Mettre en place un observatoire de la qualité de l'eau
- Objectifs opérationnels :**
 - Assurer la qualité de l'eau

Thème 2 Hydraulique

- Objectifs d'intention :**
 - Réduire les effets des inondations sur l'habitat et les cultures en amont et en aval de la chute de la cascade
 - Réduire la vulnérabilité des habitations en zones inondables (protection des habitations)
- Objectifs opérationnels :**
 - Supprimer le remblai de la chute de la cascade de la chute de la cascade pour diminuer le risque d'inondation de 4 à 45 cm
 - Développer et restaurer la culture de riz

Thème 3 Valorisation du patrimoine

- Objectifs d'intention :**
 - Valoriser et rendre accessibles au public certains sites naturels remarquables dans un but éducatif et pédagogique
 - Valoriser les zones humides
 - Valoriser le patrimoine architectural
- Objectifs opérationnels :**
 - Valoriser le patrimoine architectural

Thème 3 Communication / Animations

- Objectifs d'intention :**
 - Sensibiliser et favoriser le changement de pratiques
 - Accompagner les élus dans leur communication
 - Valoriser le travail réalisé dans le cadre du contrat de rivière
- Objectifs opérationnels :**
 - Valoriser le travail réalisé dans le cadre du contrat de rivière

Atouts et fragilités du bassin versant : rappel du diagnostic en quelques mots

Atouts : La rivière Sornin est une rivière à caractère patrimonial et paysager. Elle est traversée par une zone humide d'intérêt communautaire (ZIC) et une zone de protection spéciale (ZPS) de la réserve naturelle régionale (RNR) de la vallée de la Sornin. Le bassin versant est caractérisé par une forte diversité de milieux aquatiques et terrestres. La rivière est traversée par une zone humide d'intérêt communautaire (ZIC) et une zone de protection spéciale (ZPS) de la réserve naturelle régionale (RNR) de la vallée de la Sornin.

Fragilités : Le bassin versant est caractérisé par une forte diversité de milieux aquatiques et terrestres. La rivière est traversée par une zone humide d'intérêt communautaire (ZIC) et une zone de protection spéciale (ZPS) de la réserve naturelle régionale (RNR) de la vallée de la Sornin. Le bassin versant est caractérisé par une forte diversité de milieux aquatiques et terrestres. La rivière est traversée par une zone humide d'intérêt communautaire (ZIC) et une zone de protection spéciale (ZPS) de la réserve naturelle régionale (RNR) de la vallée de la Sornin.

- L'année 2006 a été une période d'intense concertation avec tous les acteurs du futur contrat, afin de préparer le plan d'actions. De nombreux ateliers ou réunions d'informations ont été conduits auprès des différents usagers du bassin.

La concertation locale d'est déroulée de la manière suivante :

- ☞ **5 ateliers géographiques** ont eu lieu à Charlieu, Propières, Mars, Chauffailles et La Clayette avec les représentants des communes, agriculteurs, pêcheurs. Le diagnostic du bassin a été présenté et les acteurs ont été invités à se positionner sur les actions. Ces ateliers ont montré une réelle mobilisation de tous les usagers : ils ont regroupé 61 participants au total. 41 communes sur les 50 du bassin versant y ont été représentées. Une dizaine de représentants du monde de la pêche et une dizaine de représentants du monde agricole y ont participé. L'objectif de restauration des berges et de reprise de la ripisylve a été choisi dans les 5 ateliers comme objectif prioritaire sur l'ensemble du bassin versant.
- ☞ **Concertation active avec le monde agricole** (avec les 3 Chambres d'Agriculture et les agriculteurs du bassin versant) afin de travailler sur les propositions d'actions qui concernent directement les agriculteurs, notamment la pose de clôtures/abreuvoirs en bord de cours d'eau.
 - Avril 2006 : réunion secteur Belmont / Charlieu
 - Mai 2006 : réunion secteur Belmont / Charlieu
 - Octobre 2006 : réunion avec les 3 Chambres d'Agriculture
 - Novembre 2006 : réunion secteur Belmont / Charlieu
 - Décembre 2006 : réunion secteur Haut Beaujolais
 - Janvier 2007 : réunion secteur Saône-et-Loire
- ☞ **Concertation sur le volet inondation :**
 - Juin 2006 : réunion avec les élus Pays de Charlieu et du canton de Chauffailles pour présenter les propositions d'actions du volet inondations.
 - Septembre 2006 : réunion d'information sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) (intervention de l'EPL (*Établissement Public Loire*) / Ministère de l'Équipement). Un travail d'accompagnement à l'élaboration des PCS (*Plans Communaux de Sauvegarde*) a ensuite été mené en 2007 et les années suivantes auprès des communes sur lesquelles un PPRi (*Plan de Prévention des Risques Inondation*) a été prescrit et approuvé.
- ☞ **Concertation sur le volet eau potable** : réunion en décembre 2006 avec les Présidents des Syndicats AEP et les communes en régie pour validation des actions relatives à l'AEP.
- ☞ **Concertation avec les élus départementaux et régionaux** en avril et juin 2006.
- ☞ **6 décembre 2006 : réunion publique** d'information et d'échanges à Chauffailles. Tous les élus du bassin et les riverains intéressés ont été invités. Face au succès de cette réunion publique (plus de 100 participants), il est proposé de renouveler cette opération les années suivantes.
- ☞ **Autres temps de concertation :**
 - participation aux réunions de suivi des projets d'assainissement (La Clayette / Charlieu)
 - contacts / sensibilisation auprès des riverains (20 visites sur le terrain / an)

A noter que pendant toute la durée du Contrat, les élus des communautés de communes et des communes ont été régulièrement informés de l'avancée du Contrat de Rivière du Sornin (cf tableau ci-dessous).

Interventions du SYMISOA auprès des communautés de communes pour présenter le Contrat de rivière et ses avancées sur le territoire concerné	
2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Octobre 2006 : Présentation du projet de Contrat auprès de la Cté de communes du pays de Charlieu ▪ Octobre 2006 : Présentation du projet de Contrat auprès de la CCHB (Cté de communes du Haut Beaujolais)
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Juin 2007 : Présentation du projet de Contrat en bureau des maires de la Cté de communes du pays de Charlieu ▪ Juin 2007 : Présentation du projet de Contrat auprès des élus de la Cté de communes du canton de Belmont. ▪ Sept. 2007 : Présentation du projet de Contrat auprès des élus de la Cté de communes du pays Clayettois ▪ Sept. 2007 : Présentation du projet de Contrat en conseil municipal de Chauffailles ▪ Décembre 2007 : présentation du traitement des grandes érosions sur le territoire de la Cté de communes du canton de Chauffailles.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Septembre 2008 : présentation du Contrat en conseil municipal de Charlieu
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Juin 2009 : présentation des actions spécifiques du Contrat sur la commune de Chauffailles
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mai 2010 : Présentation des scénarios de l'étude d'avant projet de restauration de la traversée du Sornin à Charlieu.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nov 2011 : Présentation des avancées du Contrat sur le territoire de la Cté de communes du canton du Pays Clayettois
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nov. 2012 : Présentation des avancées du Contrat sur la commune de St Racho
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fév 2013 : Présentation des avancées du Contrat en général et sur le territoire de la Cté de communes du canton de Chauffailles. ▪ Mai 2013 : Présentation des avancées du Contrat en général et sur le territoire de la CCHB (Cté de communes du Haut Beaujolais) ▪ Juin 2013 : Présentation des avancées du Contrat en général et sur le territoire de la Communauté de communes du pays de Charlieu Belmont ▪ Décembre 2013 : Présentation des avancées du Contrat sur le territoire de la Cté de communes du canton du Pays Clayettois ▪ Décembre 2013 : Présentation des avancées du Contrat sur le territoire de la Cté de communes de Semur en Brionnais
<p>Au-delà des ces rencontres directes avec les élus des communautés de communes et de certaines communes, des réunions publiques sur les différents territoires ont été organisées par le SYMISOA en direction des riverains ; réunions publiques auxquelles étaient conviés également les élus.</p>	

→ 2007 : une concertation pour finaliser le dossier Contrat de Rivière

- Au cours de l'année 2007, la concertation a été poursuivie par des temps de rencontres :
 - avec le **monde agricole** (agriculteurs du canton de la Clayette, du canton de Semur et de Chauffailles, travail avec la chambre d'agriculture, présentation des actions du Contrat lors d'une assemblée générale du Comité de Développement Agricole...).
 - **Avec les élus** : interventions en conseils municipaux et conseils communautaires pour présenter le Contrat avant agrément définitif.
 - Des réunions de travail ont eu lieu avec les élus **des communes soumises au risque inondation** pour poursuivre l'accompagnement à l'élaboration de leur PCS (4 réunions en 2007 : le 10 mai, le 26 septembre, le 15 novembre et le 3 décembre).

→ 2008 : formalisation de la concertation à conduire dans les 5 années du Contrat

Afin de poursuivre la concertation instaurée dans la construction du Contrat, le SYMISOA a proposé de formaliser les temps d'échanges à travers des commissions thématiques, à savoir :

- **Une commission agricole** composée d'une 30aine d'agriculteurs représentant tous les secteurs géographiques du bassin, des représentants des Chambres d'Agriculture, l'ASA de Chauffailles et le Comité de Développement ainsi que des membres du SYMISOA (élus et agents), afin de piloter la mise en œuvre des actions impliquant les agriculteurs dans le contrat de rivière. Cette commission a pour vocation de suivre et de piloter les actions du contrat de rivière qui concernent l'agriculture (principalement les poses de clôtures / abreuvoirs, les érosions en terres agricoles, la restauration et préservation des zones humides (Botoret et Mussy essentiellement).
- Une **commission Inondations** composée des élus des communes.
- **Commission Milieux naturels / Réseau de suivi**
- **Commission territoriale du Pays de Charlieu**

D'autres temps de concertation ont également été mis en place ou formalisés :

- Organisation d'une visite de terrain avec des agriculteurs du bassin pour échanges de retours d'expérience (restauration de berges, techniques végétales, plantations, pose de clôtures,...).



Visite de terrain avec des agriculteurs le 17 septembre 2008

- Conventonnement avec la Fédération de Chasse du Rhône pour la lutte contre les nuisibles (en 2008) puis en 2010 avec la Fédération des Chasseurs de Saône-et-Loire.

→ 2009 : lancement de la concertation préalable aux travaux de restauration et d'entretien

- L'année 2009 a été en partie consacrée à la **concertation de terrain avec les riverains**. 140 ont été rencontrés par le technicien de rivière pour expliquer les travaux envisagés et négocier les conditions de réalisation. 700 conventions ont été envoyées en 2009 pour la réalisation des travaux sur berges, 300 ont été signées fin 2009, soit un taux de réussite de 43 % pour cette première année
- Des temps de travail ont également été instaurés avec les **partenaires institutionnels du Contrat**. Une concertation a en effet été mise en place avec les 3 DDT et l'ONEMA sur la franchissabilité (thématique des seuils).
- L'animation **de réunions publiques** s'est poursuivie en 2009 afin d'informer sur le Contrat de Rivière et les travaux envisagés sur la commune de Pouilly (octobre 2009), pour présenter le diagnostic de réduction de la vulnérabilité sur les communes de Chauffailles et Charlieu.

- Le coordination du Contrat de Rivière avec les autres politiques publiques en lien avec l'eau s'est réalisée à travers des temps de concertation auxquels le SYMISOA a participé : réunions de suivi des projets d'assainissement des communes, réunions de suivi du traitement des boues par la Communauté de Communes du Pays de Charlieu, participation aux réunions de suivi du Schéma Directeur AEP de Charlieu, aux réunions du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin, participation aux réunions de suivi du SCOT du bassin de vie du Sornin, ainsi que du programme "Bord de Loire en Roannais", participation aux réunions de mise en place du SPANC du Pays de Charlieu, rencontres avec le SPANC du Brionnais et le SPANC de Belmont.
- Le SYMISOA a également été sollicité pour présenter le Contrat de rivière Sornin sur d'autres territoires (au Conseil général de la Nièvre en octobre 2009).

→ 2010 : une concertation de terrain active et diversifiée

- Au cours de l'année 2010, **la concertation de terrain avec les riverains s'est intensifiée** :
 - 290 riverains contactés au total par le technicien de rivière et l'animatrice agricole (40% ont été rencontrés physiquement).
 - Signature des 400 conventions sur les 700 envoyées en 2009. Opération réussie à 100 % sur 2009-2010. Résultat inattendu de l'accord des propriétaires et exploitants pour l'aménagement de clôtures (réalisation de 9km de linéaire sur le Bézo).
- Un **programme de sensibilisation-formation des agriculteurs** (Action A3-1 "Amélioration des pratiques agricoles") a été mis en place via une convention quinquennale avec la Chambre d'agriculture 71 (formation de 2,5 jours : plan de fumure / plan d'épandage / compostage, démonstration...). A noter que ce programme n'a pas été reconduit dans les années suivantes faute de participation des agriculteurs aux 6 séances proposées. Constat a été fait que le meilleur moyen de sensibiliser les agriculteurs reste la rencontre sur le terrain par le technicien de rivière.

Poursuite des réunions publiques :

- sur le fonctionnement naturel des cours d'eau à Charlieu (25 mars 2010 - Biotec) (120 participants)
- pour présenter le projet global de restauration du Sornin à Charlieu le 15 juin 2010 à Charlieu (15 participants)
- sur les espèces classées nuisibles le 27 septembre 2010 à Chauffailles (environ 80 participants)



Réunion publique sur le fonctionnement naturel des cours d'eau – le 25 mars 2010

Syndicat Mixte des Bassins du Sornin et de ses Affluents
12 rue Jean-Monnet - 42280 CHARLIEU




Dans le cadre du contrat de rivière Sornin,
le SYMISOA vous convie :

Réunion publique d'information et d'échanges

**« Curage, érosion, protection de berge...
Faisons le point
sur le fonctionnement de nos rivières ! »**

Le jeudi 25 mars 2010 à 20H
Salle des Halles – Place St Philibert à Charlieu

Renseignements auprès du SYMISOA : 04.77.60.97.91

 Rhône-Alpes
  Bourgogne
  Grand Est
  Loire
  Auvergne

- **Différents événementiels** ont été organisés au cours de l'année 2010 :
 - Exposition sur le Contrat de rivière à St Christophe en Brionnais le 4 septembre 2010 à l'occasion de la foire agricole.



Foire agricole St Christophe en Brionnais – septembre 2010

- Visite de terrain avec les élus pour constater les chantiers réalisés et comprendre les coûts.
- Visite de stations d'épuration par filtre planté de roseaux avec les élus de Coublanc, St Igny de Roche et Ecoche (dans le cadre d'un projet de création d'un filtre planté de roseau commun à ces 3 communes).
- Visite du Syndicat du Lez (Drôme) pour échanger sur leur réseau de suivi des débits et d'alerte aux crues.



Visite du Syndicat du Lez (26) pour voir le réseau de suivi et d'alerte aux crues mis en place par le SYMISOA – mars 2010

- Les prémices du lancement de programmes pédagogiques (effectif en 2011) ont été posées dès 2010 avec un travail de sensibilisation auprès des scolaires réalisées directement par la chargée de mission du SYMISOA auprès de 4 écoles primaires avec sortie terrain sur le thème de l'épuration de l'eau et de la franchissabilité piscicole (environ 90 enfants touchés).

→ 2011 : poursuite de la concertation de terrain

- Lancement du **programme de sensibilisation dans les écoles primaires**. Conduite de ce programme par un prestataire extérieur (Terre & Nature 42) pour l'année scolaire 2011-2012 (29 classes inscrites, soit 562 enfants, pour ½ journée de sensibilisation en classe + ½ journée de découverte sur le terrain). Intervention de la chargée de mission du SYMISOA auprès d'une école primaire sur la présentation des rivières locales (15 enfants).



- **Lancement de réunions publiques pour la campagne de travaux 2011** (30 mars 2011- 50 participants) :
 - Inventaire cadastral des propriétaires
 - Envoi d'un courrier d'information, avec invitation à une réunion publique et envoi de la convention de travaux
 - Réunion publique d'information
 - Avis de passage du technicien de rivière affiché dans les mairies
 - 1er passage du technicien de rivière pour l'inventaire initial
 - Prise de rendez vous avec chaque propriétaire pour valider les travaux sur chaque parcelle
 - Travaux (hiver 2011-2012)

- **Visite de terrain** organisée en septembre 2011 **avec élus et agriculteurs** intéressés sur les secteurs d'installation de clôtures et plantations, et sur le seuil des pompiers. (20 participants). Cette même visite a été reconduite le 15 septembre 2011 mais **avec les techniciens des collectivités** (23 participants)



- En septembre 2011, le SYMISOA renouvelle sa participation à la foire agricole de St Christophe (tenue d'un stand exposition). Vu la faible fréquentation, le SYMISOA n'a pas renouvelé l'opération en 2012 mais a de nouveau été présent en septembre 2013.



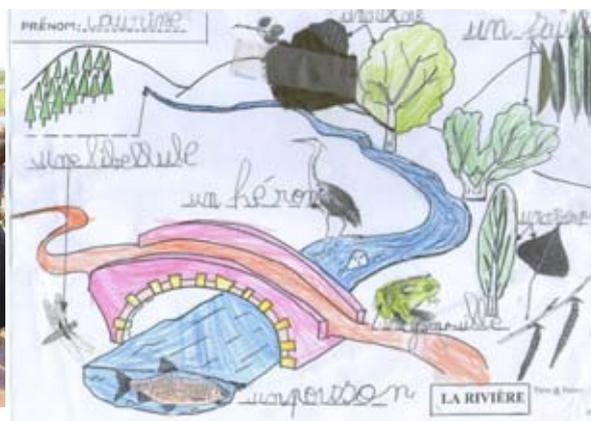
- Le Contrat prévoyait une concertation avec les propriétaires d'étangs afin de gérer au mieux leur fonctionnement dans l'intérêt général des cours d'eau. La concertation n'a pas eu lieu mais une "Charte de bonne gestion des plans d'eau" a été réalisée par le SMISOA comme outil de communication préalable (cf détail partie 1-3 de ce présent rapport sur les outils de communication).

→ 2012 : poursuite de la dynamique de concertation sur le terrain

- Poursuite de la concertation / négociation avec les propriétaires et agriculteurs sur les travaux d'entretien.
- Concertation avec **les propriétaires d'ouvrages à effacer et/ou à aménager**
- Sortie terrain** avec des élus et des agriculteurs sur les chantiers de pose de clôtures (une vingtaine de participants).



- Poursuite des **programmes pédagogiques** en direction des scolaires



→ 2013 : une concertation ouverte sur les prochaines années

- **Réunion publique** le 23 mai 2013 à la Chapelle-sous-Dun pour présenter les travaux d'entretien de la végétation des berges du Sornin et de ses affluents envisagés sur les communes concernées de St Racho, Varennes/Dun, La Clayette, La Chapelle/Dun, Chassigny/Dun, St Maurice les Châteauneuf, Châteauneuf, St Edmond, St Martin de Lixy, St Denis de Cabanne, Charlieu, Pouilly/Charlieu et St Nizier/Charlieu.



- **Poursuite des interventions du SYMISOA en conseils communautaires** pour informer de l'avancée des du Contrat avant bilan final.
- N'ayant pas participé l'année précédente à la **foire agricole de St Christophe**, le SYMISOA renouvelle en septembre 2013 sa présence en y tenant de nouveau un stand.
- Visite de chantiers "clôtures" avec le lycée de Chervé.



- L'action C2-10 "*Collaborer avec les professionnels du tourisme pour valoriser le patrimoine rivière*" n'a pu être amorcée qu'à la fin du Contrat. Des rencontres entre le SYMISOA et les acteurs du tourisme (office de tourisme, service tourisme de certaines communautés de communes..) ont eu lieu en 2013 afin d'enclencher la réflexion. Celle-ci devra se poursuivre et se renforcer dans les années à venir.

1-3 Les OUTILS de COMMUNICATION mis en œuvre dans le Contrat de Rivière

Un plan de communication du Contrat de Rivière Sornin a été élaboré dans le cadre des études préalables au Contrat de Rivière Sornin entre 2005 et 2006. Ce plan a été construit à partir d'enquêtes de terrains et de rencontres avec les différents acteurs locaux pour décrypter les attentes et définir une stratégie de communication "sur mesure" adaptée aux besoins du SYMISOA.

5 groupes thématiques avaient été organisés à l'automne 2005 (restauration et entretien, ressource en eau, risque inondation, qualité des eaux et patrimoine naturel et paysager) mobilisant dans chacun des élus, des partenaires techniques et financiers, des agriculteurs, des riverains...

Le plan de communication a proposé une stratégie et des outils de communication à conduire pendant toute la durée du Contrat.

L'ensemble des outils de communication réalisés est détaillé dans les pages qui suivent. L'évaluation de ces outils (points forts / points faibles) est proposée dans le rapport phase 4 "Évaluation" de la présente étude.



Plan de communication préalable – Contrat de rivière Sornin - 2006

➔ Action C2-1 : Élaboration d'un bulletin d'information



- Parution annuelle : 4^{ème} parution en avril 2013
- Bulletin d'information de 4 pages distribués en 3000 par édition aux Maires, conseillers municipaux, délégués et riverains.
- **Diversité des thèmes abordés relatant année par année la vie du Contrat**

N°1 : explication synthétique du Contrat de Rivière, présentation des acteurs du Contrat

N°2 : présentation en 2010 des travaux réalisés : prévisionnel des travaux d'entretien des rivières, présentation de l'équipe rivière, zoom sur l'inondation avec le lancement des diagnostics de vulnérabilité, la mise en place des repères de crues et du réseau de suivi des débits. Pédagogie sur la ripisylve.

N°3 : bilan à mi-parcours, dossier spécial sur la mise en défens des rivières et interviews d'agriculteurs, explication des travaux réalisés sur le seuil des pompiers, actualités de communication (publications du SYMISOA, programmes scolaires sur la rivière).

N°4 : dossier spécial pour faire comprendre l'intérêt des milieux aquatiques et leurs "services rendus" (épuration des eaux...).

→ Action C2-2 : Élaboration de fiches pratiques pour les élus



- Edition en 2011
- Cet outil destiné à l'ensemble des élus du bassin versant est conçu sous la forme d'une pochette contenant 11 fiches facilement actualisables et traitant des thèmes suivants :
 - 1- La politique de l'eau en France
 - 2- Les acteurs de l'eau
 - 3- Les principaux interlocuteurs de la rivière et des milieux aquatiques
 - 4- Le Contrat de Rivière du Sornin et de ses affluents
 - 5- Les travaux en rivière
 - 6- Que faire en cas de pollution ?
 - 7- Les eaux pluviales
 - 8- Les plans d'eau
 - 9- La renouée du Japon
 - 10- Ragondins et rats musqués
 - 11- Puits et forages des particuliers
 - 12- Lexique

→ Action C2-3 : Communication d'image à travers des événementiels

De nombreux événementiels (réunions publiques, sorties terrains..) ont été mis en place pendant les 6 années du Contrat. Ils ont été détaillés dans la partie précédente comme temps forts de la concertation.

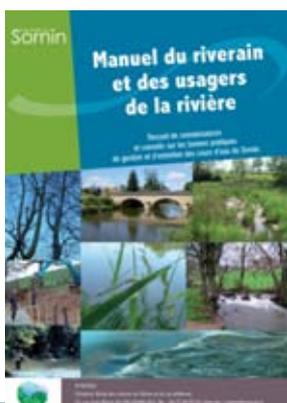
→ Action C2-4 : Création de panneaux de chantiers explicatifs



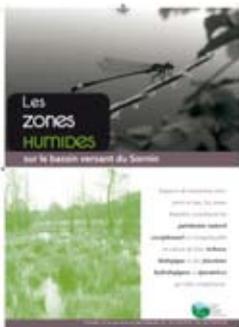
Des panneaux de chantier détaillés ont été réalisés en juin 2010 dans un but pédagogique pour indiquer le porteur de l'opération et les financeurs mais surtout pour expliquer les objectifs des travaux. A titre d'exemple, des panneaux ont été conçus (cf ci-contre) pour présenter l'aménagement du seuil des pompiers à Charlieu (aménagement d'une passe à poissons et restauration de la berge par des techniques végétales). Ce panneau décrivait ainsi les objectifs visés par ces travaux : stabilisation du niveau du lit du Sornin, libre circulation des poissons et restauration écologique des berges par la reconstitution d'une ripisylve adaptée.

→ Action C2-5 : Réalisation de supports de communication pour sensibiliser et éduquer à la préservation des milieux aquatiques

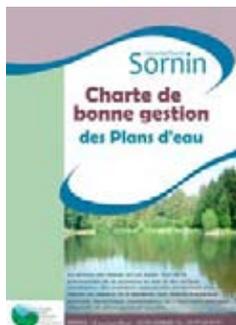
Différents supports de communication ont été réalisés pendant les 6 années du Contrat de Rivière pour sensibiliser à la préservation des milieux.



Le **Manuel du riverain et des usagers de la rivière** (298 pages) a été réalisé en 2013. Richement illustré de photos et croquis, il constitue un recueil de connaissances et de conseils de bonnes pratiques de gestion et d'entretien des cours d'eau du Sornin. Il est composé de 6 chapitres présentant le bassin versant et ses richesses écologiques en tant que patrimoine à préserver. Il décrit les mauvaises habitudes à éviter et conseille sur les bonnes pratiques à adopter. Enfin il présente la politique de gestion de l'eau et ses acteurs et liste les principales références réglementaires dans le domaine de l'entretien.



Une **plaquette zones humides** a été réalisée en 2010 afin de sensibiliser les riverains et principalement les agriculteurs aux fonctionnalités des zones humides et à leur nécessaire préservation.



Une **charte de bonne gestion des plans d'eau** a été réalisée en 2010-2011 afin de sensibiliser les propriétaires à l'impact de leurs étangs sur les cours d'eau et de les informer sur la réglementation et notamment la pratique de vidange.

→ Action C2-6 : Développer et enraciner la culture du risque inondation



Un guide **"Apprendre à vivre avec les inondations"** a été créé en 2011 à destination des habitants du bassin et plus particulièrement des populations exposées aux risques inondation. Au format A5 (36 pages), il a été conçu comme pouvant servir de DICRIM (*Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs*). Ce document permet de comprendre les inondations sur le bassin versant, de visualiser sous forme de photos les inondations passées et celles plus récentes. Il décrit également les communes exposées au risque et informe sur la prévention et les consignes à adopter pour apprendre à vivre avec le risque.

→ Action C2-7 : Mettre en place des repères de crues



Des **repères de crues (19)** ont été mis en place sur les lieux "stratégiques" (lieux ayant historiquement été inondés) afin de renforcer la mémoire du risque et de se représenter matériellement les hauteurs de crues (les plus hautes eaux connues par données historiques ou traces des inondations).

→ Action C2-11 : Réaliser un livre ou un film sur le Sornin

La réalisation d'un film sur le Sornin a été amorcée à la fin du Contrat en 2013 et sera finalisée en fin d'année 2014. La conception d'un film de 15 mn a été confiée aux élèves de la section "Cinéma – option arts visuels" du Lycée Jérémie de La Rue à Charlieu. Un script a été travaillé avec le SYMISOA. Les élèves sont chargés en équipes de réaliser des interviews, de montrer le travail de l'équipe rivière du SYMISOA, de présenter la rivière "au fil de l'eau", de zoomer sur le bétail en bord de cours d'eau etc...

Partie 2 : Le Contrat de Rivière Sornin vu par les acteurs (analyse sociologique)

2-1 Méthodologie d'enquête

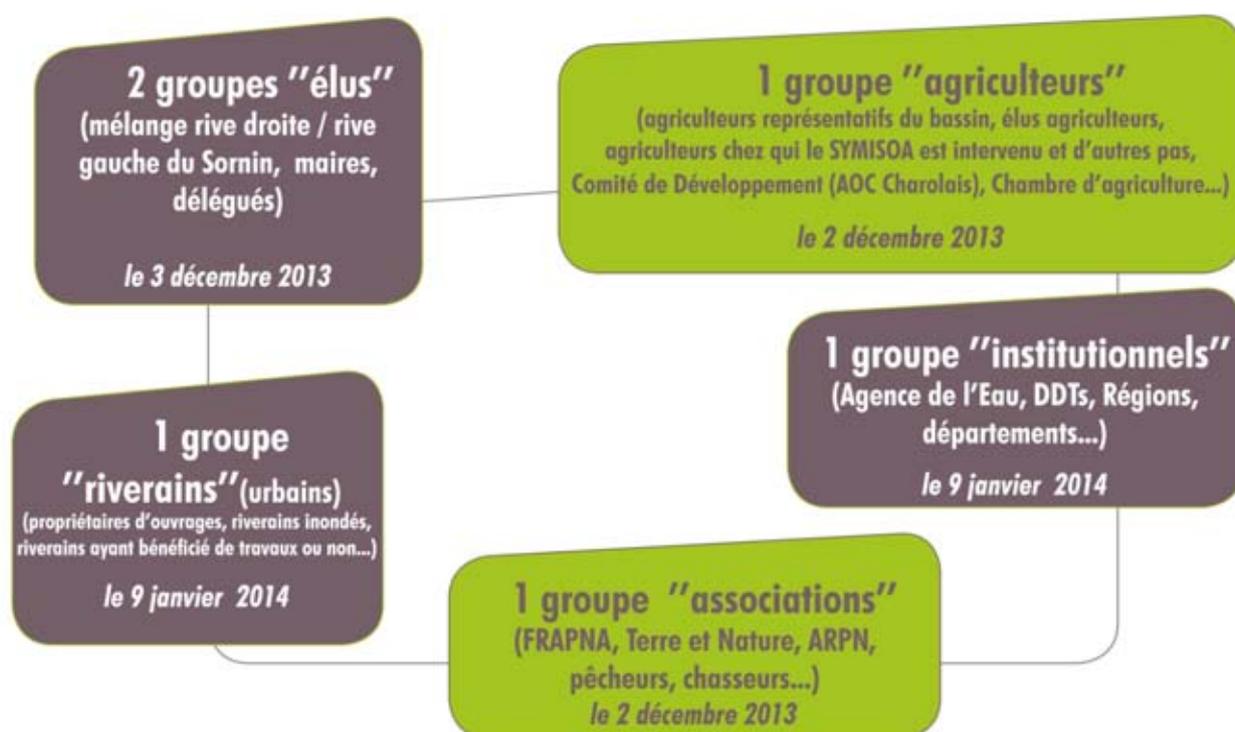
2-11 Les acteurs consultés et modalités de consultation

52 acteurs du Contrat de Rivière Sornin ont été consultés soit en groupe ("focus group catégoriel") soit individuellement dans le cadre d'entretien en face à face soit par entretien téléphonique.

Les entretiens en groupe ou individuel ont été conduits à partir d'un guide d'entretien semi-directif sans questions précises (cf. Annexe n°2) pour laisser libre cours à la parole et à la spontanéité d'expression.

A la fin des entretiens, un questionnaire a été remis aux participants (cf Annexe n°3) pour formaliser par écrit les positionnements de chacun. Au total 20 questionnaires nous ont été retournés. Le résultat de ces questionnaires est exploité dans la phase 4 évaluation.

"Focus group" pour entretiens COLLECTIFS



Les acteurs du tourisme et les propriétaires forestiers seront rencontrés en phase prospective.

Entretiens INDIVIDUELS (physique, par téléphone...)

- **Élus** : président du SYMISOA, présidents des Communautés de communes...
- **Association des Inondés du Sornin**
- **Agriculteurs**
- **Enseignants**
- **Riverains "non urbains" ayant bénéficié de travaux ou non**

QUESTIONNAIRES

- **Remis lors des entretiens (en groupes ou individuels)**

■ 2-12 Les modalités de restitution

Nous proposons de restituer le contenu des échanges, non pas "catégorie d'acteur par catégorie d'acteur" mais en **croisant les regards** de chacun sur une vision partagée ou au contraire différenciée sur le Contrat de Rivière Sornin. Nous croiserons ainsi les regards en mentionnant les positionnements convergents et divergents des acteurs selon qu'ils sont élus, agriculteurs, riverains, partenaires...

Cette restitution nous semble en effet plus pertinente et dynamique et évite surtout de stigmatiser les représentations ou 'd'enfermer' chacun dans un mode de pensée généralisable pour tous. Car en effet, l'analyse des entretiens nous montre que même au sein d'une même catégorie d'acteurs (les associations, les agriculteurs, les élus...), tous ne partagent pas toujours la même vision des choses. De la même manière, certains points de vues peuvent ressortir comme inter-catégoriels, c'est-à-dire exprimés "*sans se concerter*" par plusieurs catégories d'acteurs.

Par ailleurs, notre restitution ne repose pas sur la généralisation de ce qui a été dit (ne retenir par exemple que des éléments qui ont été partagés par l'ensemble des acteurs ou dits à plusieurs reprises). La restitution ne relève en effet pas d'un exercice de "quantification des propos" mais bien d'une démarche déontologique de respect et de valorisation, sans a priori, de la parole individuelle. Ainsi ce n'est parce qu'un propos, une idée a été formulée par une seule personne qu'ils seront écartés, sous prétexte qu'ils ne font pas l'unanimité ou le consensus. Il ne s'agit pas dans cette démarche de lisser les spécificités mais bien de dresser un panorama de tous les regards sur le Sornin et son Contrat !

La restitution des points de vue des acteurs s'appuiera sur le contenu des échanges, retranscrits de manière exhaustive dans les comptes rendus insérés en annexe n°4 de ce présent document.

2-2 Restitution et analyse des points de vue des acteurs sur le Contrat de rivière Sornin

■ 2-21 Degré de compréhension et d'appropriation du Contrat par les acteurs

→ D'une implication hésitante au début...

à une participation devenue progressivement évidente.

Les acteurs rencontrés, notamment les **élus**, ont souligné leurs "réticences" de départ à s'engager dans la démarche. Ces hésitations tenaient selon eux à plusieurs facteurs :

- le coût prévisionnel élevé du Contrat ainsi que les montants financiers nécessaires "pour faire vivre le syndicat" ;
- l'incompréhension de l'intérêt du Contrat ;
- la crainte d'une structure supplémentaire ("Un autre millefeuille administratif")
- le sentiment "auto-suffisance territoriale" : ne pas avoir besoin du syndicat ou du contrat pour réaliser sur son territoire (communauté de communes) des travaux sur la rivière.

“ La communauté de communes du canton de Chauffailles était au départ réticente pour s'engager dans le Syndicat car elle estimait qu'il était plus économique de financer seule des travaux à conduire uniquement sur son territoire” L. MARTELIN, Pdt de la Cté de communes du canton de Chauffailles, le 9 janvier 2014

“ On a accepté d'aller dans le Contrat de Rivière mais ce n'était pas un souhait. L'utilité du Contrat était mal comprise à l'époque. Par contre, on ne s'est pas engagé dans le Syndicat car sa création était perçue comme une structure de plus à gérer dans ce millefeuille administratif (...) Le coût du Contrat et du Syndicat a fait peur”
P. THILLET, Président de la Cté de communes du Haut Beaujolais, le 6 fév. 2014

De manière générale, la **majorité des élus** soulignent que leur participation au Contrat et au Syndicat n'est plus remise en cause aujourd'hui. Les actions réalisées sur les rivières prouvent toute la nécessité de travailler en commun sur les cours d'eau.

“ Tout le monde est conscient aujourd'hui que le Contrat de Rivière a comblé un manque et que la gestion des rivières est une évidence”
P. POINTET, Pdt de Charlieu Belmont Communauté, le 3 décembre 2013

“ Le Contrat de Rivière touche tous le monde et a permis de ne pas régler dans son coin les problèmes sur la rivière”. JJ Jandea, Pdt AAPPMA de Chauffailles, le 2 décembre 2013

→ Des réserves encore exprimées aujourd'hui : une solidarité fragile

▪ Le "non retour sur investissement" est source de désengagement futur.

Les **élus interviewés** soulignent le sentiment général des communautés de communes de l'amont qui ont l'impression de "payer pour les autres et de n'avoir pas vraiment eu le fruit de leur contribution"

“ Il aurait été pertinent de réaliser quelques actions symboliques sur notre territoire pour qu'on ait le sentiment d'avoir un retour de la contribution financière versée par la communauté de communes au syndicat (...) J'ai peur que parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de choses faites ici, les élus soient récalcitrants à voter un nouveau budget pour le SYMISOA”.

P. MATHIEU, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2014

Cet argument est jugé compréhensible par l'ensemble des élus du bassin versant qui estiment cependant que les travaux réalisés sur chaque territoire doivent rester proportionnels à la participation financière de chaque communauté de communes.

“ On ne peut pas mettre 20 et avoir 10 fois le montant investi”

B. ODIN, délégué de la Cté de commune du Pays Clayettois au SYMISOA, le 3 décembre 2013

L'expérience prouve cependant que cette proportionnalité ne constitue pas la règle d'intervention du SYMISOA : les actions conduites par le syndicat sur certaines communautés de communes (Semur en Brionnais par exemple) dépassent largement leur contribution financière au syndicat.

“ Nous avons présenté le bilan à la Communauté de communes de Semur. Les élus ont été surpris de voir que le syndicat avait financé beaucoup plus de travaux que ce que la Communauté de communes paye au Syndicat”

R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 3 décembre 2013

▪ Des conceptions divergentes sur la gestion des rivières peuvent affecter la solidarité.

Même si une culture commune de l'eau semble progressivement s'être installée parmi les élus (cf détails dans un point spécifique pages suivantes), certains soulignent un engagement de principe pas toujours motivé par une réelle conviction ou accord avec la philosophie et techniques d'intervention sur les cours d'eau.

“ On s'est engagé dans le Syndicat plus par solidarité que par conviction car je ne partage pas forcément la manière d'intervenir sur les rivières”

A MAMESSIER Pdt de la CC de Semur en Brionnais le 10 janvier 2014

▪ La configuration institutionnelle (2 régions, 3 départements) complexifie le paysage et peut fragiliser la solidarité de bassin

Les élus font état de la complexité administrative du bassin du Sornin à cheval sur 3 départements et 2 régions. Cette configuration est selon eux source de tensions et peut générer des sentiments d'inégalités entre des territoires sur lesquels des actions seraient mieux financées et d'autres moins bien soutenues du fait des politiques de financement différentes par exemple entre les régions et les départements.

Au-delà des disparités territoriales de financement, certains élus soulignent que la configuration institutionnelle a parfois généré des crispations et des incompréhensions au regard par exemple d'une lecture et d'une application de la réglementation différente d'un département à l'autre.

▪ **Un raisonnement "consommateur" serait facteur de désunion**

Pour **certains élus**, le fait de rechercher systématiquement un retour sur investissement ou de penser quitter le Contrat dès que les besoins des territoires sont satisfaits, serait une solution dommageable pour la solidarité de bassin versant. Cette position ne doit pas être envisageable pour le Contrat de Rivière du Sornin.

“ Il ne faudrait pas dire : on s'en va du Syndicat maintenant qu'on a eu des actions sur notre territoire (...) Ce serait certes une bonne stratégie financière mais pas du tout une logique solidaire”.

P DURIAU, délégué de la Cté de Communes de Semur-en-Brionnais au SYMISOA
A MAMESSIER Pdt de la CC de Semur en Brionnais, le 10 janvier 2014

▪ **"L'auto-suffisance" ou le sentiment "qu'on peut faire beaucoup plus tout seul" est préjudiciable à la solidarité**

Frein de départ à l'engagement en 2008, l'argument selon lequel plus d'actions auraient pu être conduites si les communautés de communes avaient agi seules (sans le Syndicat ni le Contrat) reste encore sous-jacent aujourd'hui dans certains discours.

“ Les élus du canton de La Clayette estiment qu'ils auraient peut-être mieux fait de rester seuls et de mettre les financements uniquement sur le canton de La Clayette pour faire plus de choses” B. ODIN, délégué de la Cté de communes du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2014

Certains élus ont parfois le sentiment que la solidarité n'est pas réellement présente dans le Contrat, qu'elle n'apporte pas de "plus value" puisque finalement les territoires ne bénéficient que des actions qu'ils financent.

“ La solidarité n'a pas fonctionné dans le Contrat (...) Je n'attendais d'ailleurs pas forcément de plus-value. Les travaux sont payés en réalité par ceux qui les réalisent”.

P. THILLET, Président de la Cté de com. du Haut Beaujolais le 6 février 2014

▪ **La plus value technique du Syndicat : argument positif pour contrer ce risque de désengagement et renforcer la solidarité :**

Tous ces arguments avancés par certains élus sont cependant "contrebalancés" par d'autres élus qui estiment que le Contrat doit fondamentalement reposer sur une solidarité et que celle-ci est plus bénéfique en termes d'actions qu'un repli sur soi. Selon eux, la plus value essentielle de cette démarche collective à l'échelle du bassin versant est la technicité du Syndicat.

“ Sans le syndicat, on n'aurait rien pu faire ou seulement quelques petites opérations ponctuelles (enlèvement de bois morts...) (...) Et puis on n'aurait pas pu bénéficier de la technicité du Syndicat”.

MM. MATHIEU et ODIN, B. ODIN, CC du Pays Clayettois, le 10 janvier 2014,

Pour les **partenaires techniques et financiers**, les risques de "désolidarité" liés au paysage institutionnel complexe sont compensés par le "force de l'ingénierie du SYMISOA".

A noter que l'argument "plus value économique" du Contrat est peu avancé par les acteurs rencontrés. Si certains élus disent que le contrat a permis de "mobiliser beaucoup de subventions" (F. JEAMES, Maire de Châteauneuf, délégué de la Cté de Communes du canton de Chauffailles au SYMISOA), peu d'acteurs expriment spontanément l'argument financier comme un élément moteur à l'engagement dans la démarche ; certains soulignant par exemple que le Contrat n'a pas permis de financer spécifiquement des actions en matière d'assainissement.

→ Une participation fortement impulsée, soutenue et entretenue par le Président

L'ensemble des élus rencontrés soulignent le "rôle moteur" joué par le Président depuis le début de la démarche et ses qualités humaines de "fédérateur" dans le Contrat et le Syndicat.

“ René Lapallus est un président performant qui a su faire avancer et concrétiser le Syndicat”
H. GODART, Maire de la Clayette, le 3 décembre 2013

“ Le Président est une locomotive (...) Il fait également preuve d'une grande qualité d'écoute et de prise de décisions aux moments opportuns (...) Il est à l'image du Syndicat. (...) Si c'est René Lapallus qui reste, on est sûr que le Syndicat continuera”
B. ODIN, délégué de la Cté de Communes du Pays Clayettois, au SYMISOA, le 10 janvier 2014

“ Le Président joue un rôle fédérateur essentiel dans la pérennité du syndicat. Ce rôle est pleinement assuré par M. Lapallus qui a l'aura d'être reconnu par les élus des autres départements”. L. RUSSIAS, Conseil général 42, le 9 janvier 2014

→ Un Contrat instigateur d'une culture de l'eau sur le territoire.... mais pour les plus "initiés"

De manière générale, les élus considèrent que le Contrat a permis de mieux comprendre la rivière et ses modalités de gestion. Cet outil ainsi que le travail au sein du SYMISOA ont développé chez eux une prise de conscience progressive du respect de la rivière "On se rend compte qu'on ne peut pas faire n'importe quoi sur les rivières".

“ Le Contrat n'est pas qu'un outil d'entretien de la rivière mais un moyen de changer les modes de vie, la culture de l'eau et les habitudes de travail, notamment avec les élus qui n'étaient pas habitués à raisonner à l'échelle d'un bassin versant”
R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Contrat de Rivière, le 9 janvier 2014

A noter cependant que cette culture commune de l'eau (évolutions des regards et des pratiques sur la rivière) est toutefois relative et reste limitée aux acteurs du Contrat (élus délégués au SYMISOA notamment). Les élus rencontrés soulignent en effet la difficulté de sensibiliser les autres élus non membres du SYMISOA et de leur transmettre de l'information et de les intéresser au sujet...

Ils notent que la rivière n'est pas un thème prioritaire pour les communes et communautés de communes sauf quand il devient sujet d'actualité (au moment d'une inondation pas exemple). Les élus estiment de ne pas suffisamment développer cette culture politique de la rivière auprès de leurs pairs en ne valorisant peut-être pas suffisamment les réalisations du Syndicat auprès des autres élus.

“ Nous délégués, nous voyons ce que le SYMISOA réalise. Mais nous sommes peut-être fautifs car on devrait plus insister sur ces réalisations pour que les autres élus voient qu'il y a du concret”
R. BASSEUIL, Maire St Maurice de Châteauneuf, le 3 décembre 2013

→ Une prise en compte progressive de l'eau dans les politiques publiques

Les élus considèrent qu'aujourd'hui la question de l'eau est intégrée dans leurs politiques publiques.

“ On associe l'eau et l'assainissement, l'eau avec la question des inondations mais également l'eau en tant que ressource”
R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière le 3 décembre 2013

“ Le SCOT prend en compte la question de la ressource en eau, quand il y en a trop mais aussi pas assez”.
P. POINTET, Pdt de Charlieu-Belmont Communauté, le 3 décembre 2013

Les élus soulignent que dans les décennies précédentes, l'eau n'était pas forcément une préoccupation de territoire. Beaucoup d'erreurs ont été faites qui doivent aujourd'hui être corrigées.

→ Contrat de Rivière et SYMISOA ne font qu'un.

Les propos de l'ensemble des acteurs montrent que le Contrat est souvent confondu ou associé systématiquement au Syndicat. Quand ils évoquent le Contrat, c'est du Syndicat qu'ils parlent et réciproquement. Peu d'interlocuteurs hormis les partenaires et quelques élus (le Président notamment) voient le Contrat comme un outil partenarial porté par différents maîtres d'ouvrage et non pas uniquement comme l'outil du SYMISOA.

→ Un Contrat perçu, par certains, comme un outil contraignant.

Le Contrat de Rivière et le SYMISOA font l'objet de perceptions et d'attentes différentes selon les acteurs, certains les considérant comme des outils trop contraignants, d'autres au contraire leur prêtant des rôles dépassant leurs missions initiales (cf. point suivant).

Certains élus, se faisant les portes paroles des agriculteurs et des élus agriculteurs, soulignent que le Contrat est perçu comme “un outil écolo” qui apporte des contraintes supplémentaires en termes de réglementations et d'entretien.

Le Contrat de rivière est ainsi associé à un outil règlementaire, ce qui donne l'occasion à certains acteurs locaux (riverains, agriculteurs élus et non élus) de contester la réglementation sur les cours d'eau, inadaptée au “bons sens local, au bon sens paysan” d'intervention.

La réglementation est en effet jugée contreproductive par certains car elle empêche de réaliser des travaux utiles sur la rivière (rentrer dans la rivière pour enlever des embâcles, ne plus pouvoir curer pour éviter les débordements...).

“ On vous dit que vous êtes propriétaire de la rivière jusqu'au milieu du lit. Mais en fait, vous n'êtes propriétaire de rien car vous ne pouvez rien faire. Vous ne pouvez pas toucher un caillou sans que la police de l'eau vous tombe sur le dos.”
P. PASSE, propriétaire riverain - non agriculteur- du Chandonet, commune de Chandon, le 9 janvier 2014

Pour les **riverains**, les contraintes réglementaires imposées sont facteurs de démotivation, de désengagements à intervenir sur la rivière.

“On a envie de faire des choses sur la rivière mais en nous interdisant tout, on casse toutes les bonnes énergies”. S. FAUCHEUX, riverain non agriculteur, du Sornin à St Denis-de-Cabanne, le 9 janvier 2014

Certains participants pondèrent le lien systématique entre Contrat/ Syndicat/réglementation estimant que si la réglementation est inadaptée sur les cours d'eau, le syndicat n'en est pas responsable, il ne fait que la subir.

“C'est la réglementation qui ne va pas... Pas le SYMISOA !”
A MAMESSIER Pdt de la Cté de com. de Semur en Brionnais le 10 janvier 2014

→ Pour d'autres au contraire, Contrat et Syndicat ne sont pas suffisamment coercitifs.

Les **associations de pêche** déplorent le manque de poids juridique et de moyens réglementaires alloués au Syndicat. Elles estiment que le syndicat et l'outil Contrat de rivière auraient dû avoir davantage de “pouvoirs d'actions et d'influence” en direction des agriculteurs (interdire l'accès au bétail dans les cours d'eau...), de “poids” pour les pêcheurs (faciliter l'accès au cours d'eau par exemple en obtenant l'autorisation des propriétaires).

Certains riverains estiment également que la philosophie d'intervention du SYMISOA aurait dû être plus coercitive et qu'elle en avait les moyens et la légitimité.

“L'entretien est à la charge des propriétaires riverains. Le syndicat intervient à leur place alors qu'il devait simplement faire respecter la réglementation. C'est quand même un syndicat qui est fort”
D. BAULAND, ancien Pdt de l'association des inondés du Sornin, le 13 fév. 2014

→ La force du Syndicat, c'est son rôle de conseils et non de “gendarme”

L'ensemble des élus et notamment le Président au nom du Syndicat rappellent que le SYMISOA n'a pas vocation à réglementer et qu'il ne peut rien imposer.

“Le Syndicat ne peut pas faire les travaux sans autorisation/ conventionnement avec les propriétaires. Il n'est pas la police de l'eau”
R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 3 déc. 2013

“Le syndicat joue un rôle de conseils et ne doit pas être un gendarme”
B. ODIN, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2014

Les élus estiment que le Syndicat doit justement conserver son rôle de conseils, de dialogue et ne doit pas jouer un rôle de sanctions. Le Président insiste d'ailleurs pour que les délégués du syndicat fassent passer ce message auprès de l'ensemble des élus.

→ Une incompréhension du bien fondé des actions conduites

Les **élus** interrogés se font le relais du sentiment général des habitants du bassin sur le Contrat de Rivière. Selon eux, les habitants ne connaissent pas le Contrat ou le sujet des rivières ne les passionne pas. Les élus estiment que certains habitants ont également l'impression que peu de choses ont été réalisées ou alors ils critiquent les travaux, n'en comprenant pas les objectifs ou les trouvant financièrement démesurés (voir détail dans le point sur la perception du rapport coût / efficacité).

“ Au début, les habitants ne comprenaient pas pourquoi on faisait ces travaux. Ils avaient l'impression que c'était du gaspillage d'argent, que ça ne servait à rien. Il a fallu expliquer les objectifs de ces travaux et leur efficacité... Les remarques étaient toujours négatives”.

J. AUGAY, élue à Pouilly sous-Charlieu, déléguée au SYMISOA, le 3 déc. 2013

“ Les gens ont l'impression que peu de choses ont été faites sur la rivière. Mais leur raisonnement n'est pas le nôtre, peut-être ils voudraient qu'on en fasse plus... Nous, élus, on raisonne en tant que financeurs et on sait qu'on ne peut pas tout faire faute de moyens financiers”.

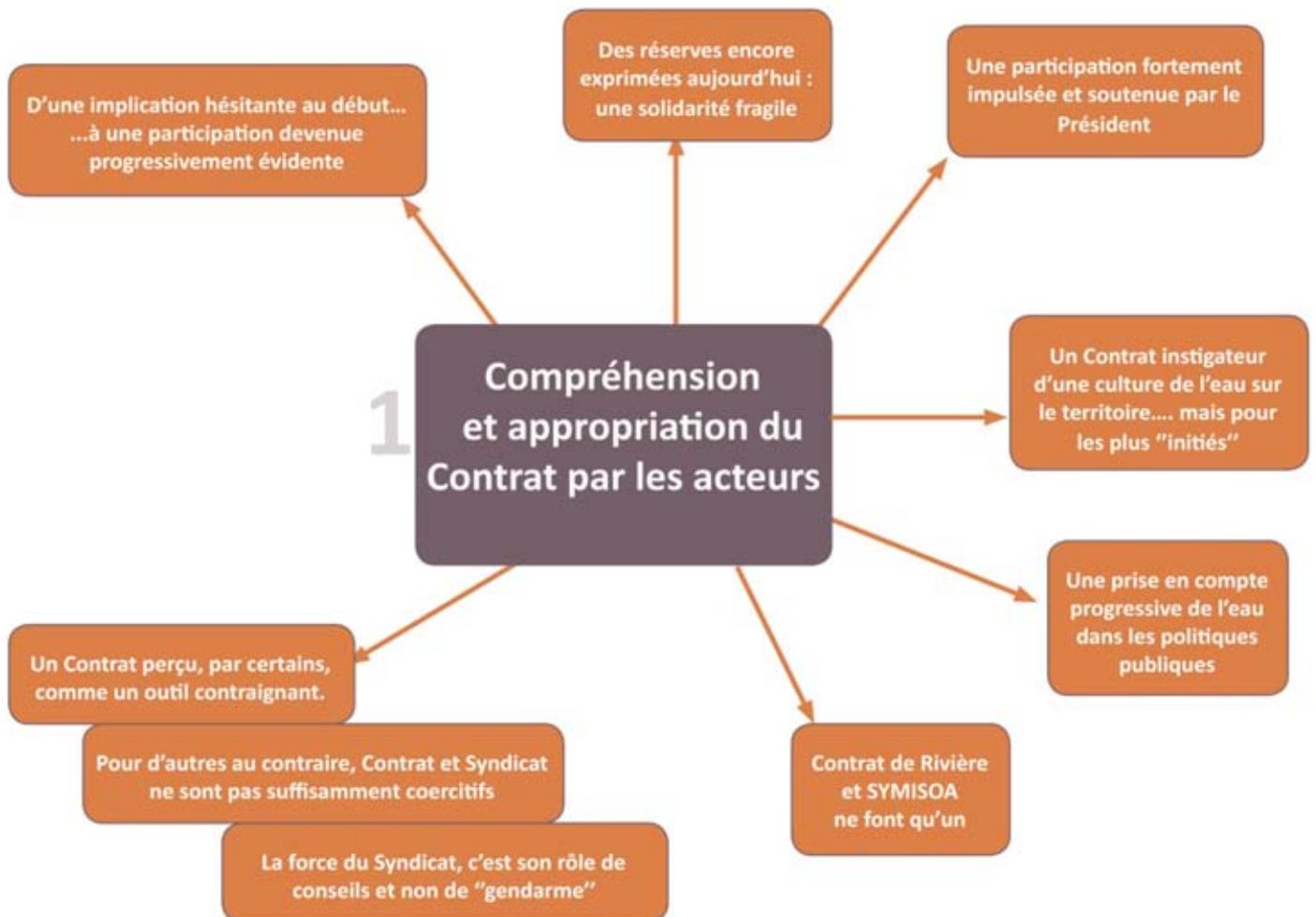
B. ODIN maire de la Chapelle sous-Dun, le 3 décembre 2013.

A ce titre, **certains riverains** rencontrés s'interrogent sur les objectifs des interventions sur les rivières, ayant l'impression que les travaux sont parfois techniquement mal adaptés (cf point évoqué dans les pages suivantes) ou sont parfois contreproductifs pour la réappropriation des rivières puisque la création d'une végétation dense empêche l'accès au cours d'eau.

“ Il y a des ronces énormes tout le long de la rivière, c'est impénétrable. Plus personne (pêcheurs, chasseurs, promeneurs..) ne peut passer (...) On veut finalement interdire aux gens d'accéder à la rivière”

B. LEFORT, riveraine du Bézo, St Bonnet de Cray, le 9 janvier 2014

Synthèse du point 2-21



■ 2-22 **Ressentis des acteurs sur les actions et résultats du Contrat**

De manière générale, **l'ensemble des acteurs du contrat** (élus, partenaires, associations, riverains...) portent un **regard positif** sur le Contrat.

“ Le Contrat de rivière a permis de réaliser énormément de choses car il a pu mobiliser beaucoup de subventions”
F. JEAMES, Maire de Châteauneuf, délégué au SYMISOA, le 3 décembre 2013

“ Le Contrat de rivière du Sornin fait partie des contrats qui avancent bien et fort”
L. RUSSIAS, Conseil général 42, le 9 janvier 2014

→ **Des actions jugées “exemplaires” qui ont prouvé leur efficacité**

Les **partenaires techniques** et financiers du Contrat soulignent le caractère “pilote” du Contrat de Rivière Sornin (actions sur les mesures de débit, mise en défens des rivières...). Ils soulignent que le Contrat de Rivière Sornin “*fait aujourd’hui école sur d’autres territoires*” comme Contrat exemplaire et précurseur des interventions en rivière (mise en défens notamment).

Ils précisent que les travaux réalisés ont non seulement été réalisés avec une grande technicité (cf. détails dans les points suivants) mais qu’ils ont déjà prouvé leur efficacité.

“ Sur le Bézo, j’étais sceptique sur la mise en défens par des clôtures. Mais les effets ont été visibles dès la première année (amélioration de la transparence, réduction du transport des fines, amélioration de la qualité des eaux...)”
O. KARAMALENGOS, ONEMA 71, le 9 janvier 2014

Les **élus** rencontrés estiment que le travail réalisé par le SYMISOA a “porté ses fruits”. Ils prennent pour exemple les travaux de réduction du risque inondation réalisés à Châteauneuf, sur le seuil des pompiers, au Pont de pierre, ainsi que les travaux d’entretien avec réduction des embâcles... “*qui ont limité la montée des eaux par rapport aux années précédentes*”. Les échelles de mesure mises en place constituent également de bon moyen d’information et de prévision pour assurer une “*plus grande réactivité*” en cas d’événements.

Pour le Président, le Contrat de Rivière du Sornin est identifié comme “*la référence*” en termes de travaux sur les cours d’eau.

“ Le Contrat de Rivière est la référence. Beaucoup de syndicats de rivières voisins ou d’autres régions viennent s’inspirer des réalisations du SYMISOA”
R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 3 décembre 2013

Certains agriculteurs rencontrés considèrent que les travaux réalisés sur les cours d’eau ont “*métamorphosé*” la rivière et ont eu des impacts bénéfiques sur les cours d’eau.

“ C’est vraiment sur le terrain qu’on se rend compte des réalisations. Car quand on en parle, ça reste abstrait. Mais sur le Bézo, avec les abreuvoirs par exemple, le syndicat a utilisé des techniques vraiment appropriées et c’est bénéfique surtout quand on voit à quoi ça ressemblait avant et après”
P. VERCHERE, éleveur à St Igny de Roche, le 2 décembre 2013

“ La rivière s’est métamorphosée depuis les travaux, c’est magnifique, on voit de la végétation de chaque côté alors qu’avant elle avait disparu, les agriculteurs avaient tout coupé. Depuis l’eau est plus propre. C’est bien pour la santé de nos bêtes et aussi pour l’eau potable à l’aval”
B. LORTON, agriculteur à St Bonnet de Cray, le 6 février 2014

D'autres cependant, parmi les **agriculteurs** ayant bénéficié de travaux déclarent ne pas avoir constaté une réelle efficacité des travaux sur la rivière, notamment en matière d'amélioration de la qualité de l'eau.

“ Je ne suis pas convaincu que cela ait vraiment changé la qualité de l'eau”.
H. BERRY, agriculteur à Ligny en Brionnais sur le Bézo, le 3 février 2014

Pour les **associations de pêche locales**, même si le contrat mérite encore des améliorations et des actions à poursuivre ou à mettre en place (point détaillé ultérieurement), ce premier Contrat a eu des effets positifs sur différents aspects :

- sur la réduction de la "pollution visuelle" ("L'eau semble plus propre aujourd'hui, il y a moins de déchets");
- sur la valorisation des ripisylves et de ses fonctions : amélioration de la qualité piscicole liée à la baisse des températures par le couvert végétal, limitation de risques inondation par l'entretien, développement et récréation d'une biodiversité intéressante sur les cours d'eau, circulation piscicole nettement améliorée (réalisation de passes à poissons) qui a permis de retrouver des espèces disparues telles que la lamproie marine ;
- sur la réduction des espèces animales invasives (ragondins, rats musqués) "Le travail du SYMISOA mérite d'être salué"

Certains **riverains** soulignent l'aspect positif des réalisations en matière de gestion du risque inondation ; certains se sentant aujourd'hui "plus en sécurité qu'auparavant".

“ Je ne connais pas vraiment le type de travaux conduits mais je suis très satisfait des travaux réalisés par le SYMISOA en matière de protection contre les inondations. Ils ont été d'une grande efficacité : les eaux ne montent plus comme autrefois, ça a changé du tout au tout. Je me sens protégé maintenant et j'en remercie le Syndicat”.
M. COUBLE, riverain à Charlieu, le 28 janvier 2014

“ Ils ont proposé un diagnostic gratuit pour mesurer la vulnérabilité / fragilité de notre habitation en cas d'inondation et financer l'achat de batardeaux à mettre devant les portes C'est très bien”
P. NAULLEAU, Moulin de Beauvernay – Riverain du Sornin St Nizier sous Charlieu, le 9 janvier 2014

A noter que cette vision n'est pas partagée par tous les riverains, critiques sur l'efficacité des actions ou inactions et surtout sur la politique conduite en matière de gestion des cours d'eau et des risques inondation (cf détail dans les points suivants).

Le Président du Syndicat souligne le paradoxe de la gestion des inondations. L'amélioration de l'entretien du Sornin peut avoir des impacts négatifs en laissant penser aux populations qu'elles sont complètement protégées contre les inondations alors que le risque existe toujours.

“ Malgré certaines actions mises en œuvre (entretien, système d'alerte, batardeaux...), les communes exposées ne sont pas à l'abri des inondations et que le risque existe toujours.
R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 3 décembre 2013

Il soulignera donc dans les points d'amélioration future (cf point 2-23) toute la nécessité de renforcer la culture du risque dans le prochain contrat.

→ Des travaux de qualité conduits avec un grand professionnalisme

La **majorité des acteurs** rencontrés soulignent la qualité des travaux réalisés et la technicité utilisée. Les **riverains** par exemple, hormis certains très critiques, considèrent que les travaux ont été parfaitement conduits (propreté, rapidité...).

“ Je n’ai rien à redire sur les travaux, sur l’égavage et l’enlèvement des stocks de bois” B. DE MEAUX, riverain du Sornin à St Denis de Cabanne, le 9 janvier 2014

Parmi les **agriculteurs**, si certains ne voient pas forcément l’impact positif des travaux, tous estiment que la conduite des travaux a été de grande qualité et réalisée avec professionnalisme.

“ Les travaux ont vraiment été faits d’aplomb. L’équipe qui est intervenue a vraiment bien travaillé, je n’ai eu aucune nuisance. Ils connaissent vraiment leur métier et ont eu du courage pour travailler dans des conditions difficiles (froid, humidité, chaleur) (...) Quand le travail est bien fait, on n’a aucune critique à porter !”. B. LORTON, agriculteur à St Bonnet de Cray, le 6 février 2014

A noter que si la qualité du travail est saluée par tous, les techniques et méthodes employées sont “contestées” par certains : retrait trop important des clôtures, utilisation d’espèces non adaptées au territoire, méthode de plantations inhabituelles... Ces méthodes “nouvelles” ne sont pas appropriées selon eux et éloignées des pratiques locales.

“ J’ai toujours entretenu la rivière (enlèvement des embâcles, des déchets après une crues). Pourquoi récréer une telle largeur de végétation avec autant de plantations ? Le SYMISOA a mis des milliers de plants et je ne comprends pas pourquoi ils en ont plantés autant” M. BERRY, agriculteur à Ligny en Brionnais sur le Bézo, e 3 février 2014
A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d’abreuvoir

“ Je trouve que le SYMISOA met les clôtures un peu loin du cours d’eau. Chez moi ça : c’est négatif ! Et puis il met des essences qu’on ne trouve pas forcément chez nous. Là-dessus je suis contre. Cette végétation abondante, ça va laisser des nids à chardons (...) Et puis on ne va pas mettre des clôtures quand il y en a déjà dans le pré (...) Par contre, il serait plus judicieux que le SYMISOA mette des clôtures amovibles (...) Je pense qu’il faut souvent suivre le bon sens paysan ”. M. LACARELLE, agriculteur à Anglure S / Dun, le 2 décembre 2013

→ Un programme d’actions ambitieux avec de nombreuses réalisations... mais qui a su rester réaliste.

“ Beaucoup d’actions ont été conduites dans le Contrat. On arrive presque à 70% de taux de réalisation” R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière le 3 décembre 2013

Pour les **partenaires techniques et financiers**, le Contrat de Rivière Sornin, avec ses nombreuses actions, a immédiatement su trouver son caractère opérationnel

“ Il a très vite été opérationnel et su concilier études et travaux”. O. KARAMELENGOS, ONEMA 71, le 9 janvier 2014

Les **élus** estiment que le programme envisagé s'est réalisé à la hauteur des moyens disponibles en conservant une "sagesse financière".

“ Le syndicat a tenu ses objectifs financiers pour le premier Contrat
R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière le 3 décembre 2013

“ Je n'ai pas de regret d'être rentré dans le Syndicat. Je le félicite pour sa bonne
gestion ” A MAMESSIER Pdt de la CC de Semur en Brionnais le 10 janvier 2014

Si de nombreux **riverains** s'interrogent sur le rapport "coût/ efficacité" des actions conduites (cf détail dans un point spécifique ci-après), certains jugent raisonnable et "compréhensible" l'abandon d'opérations prévues initialement mais estimées trop coûteuses par rapport aux effets attendus.

“ Dépenser 3 millions d'euros pour protéger 20 ou 30 habitations en crue
cinquantennale, c'étaient des investissements trop lourds.... Je comprends que le
SYMISOA ait abandonné le projet”
D. BAULAND, ancien Pdt de l'association des inondés du Sornin, le 13 fév 2014

→ Une réussite à pondérer...

Des actions qui n'ont pas pu être conduites faute de temps et de moyens financiers... ou pour de raisons techniques ou humaines

Les **partenaires techniques et financiers** indiquent que certaines actions prévues dans le Contrat n'ont pas été réalisées pour diverses raisons : **par manque de temps et par choix prioritaires** ("Le Syndicat a accepté de passer plus de temps sur le Bézo parce qu'il y avait du résultat et c'est normal". A. DUPONT, Agence de l'Eau) mais également **par difficulté à travailler avec les propriétaires d'étangs**.

Les partenaires estiment également que le Contrat n'a pas vraiment apporté de réelle plus value sur l'assainissement et l'eau potable. Si certaines communes ont certes pu réaliser des travaux d'assainissement grâce au Contrat (sur Coublanc par exemple), l'outil Contrat n'a pas apporté et n'apporte pas de subventions supplémentaires sur ce thème.

Les **élus** justifient la **non-réalisation de certaines actions par leurs coûts** (abandon de la création des bassins de rétention initialement envisagés dans le Contrat de Rivière) mais également **par la baisse des subventions de certains partenaires** (Conseil général 71 et Région Bourgogne). Des facteurs humains ont également empêché la réalisation de certaines actions (difficulté par exemple de travailler avec les propriétaires des étangs). Les élus soulignent également le nombre trop élevé d'études dont les volumes financiers auraient pu être optimisés dans des travaux. Si certains estiment que le Contrat les a aidés à financer des travaux d'assainissement coûteux (commune de St Denis de Cabanne par exemple), d'autres au contraire considèrent que le Contrat n'a pas apporté de plus value financière pour l'assainissement collectif sur des communes qui en auraient eu besoin (Vauban...).

“ Sur l'assainissement collectif, les travaux de reconstruction de la station
d'épuration de Charlieu n'ont pas été soutenus financièrement par le Contrat de
Rivière.
P. POINTET, Pdt de Charlieu-Belmont Communauté, le 6 février 2014

“ Je me suis renseigné auprès de la mairie de La Clayette, le Contrat n'a pas
permis d'améliorer le financement des travaux d'assainissement réalisé sur La
Clayette (...) La commune de Vauban aurait également mérité de gros travaux
d'assainissement (création) mais rien n'a pu être réalisé faute de moyens”
P. MATHIEU, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2013

La Région Bourgogne interviewée estime qu'elle ne s'est pas désengagée financièrement ("*On ne peut pas parler d'abandon financier*") mais qu'elle a souhaité prioriser ses interventions et donc ses incitations financières ciblées sur des travaux, de la maîtrise d'œuvre interne et de soutenir la continuité écologique et non pas des travaux d'entretien ou du financement de poste de technicien.

Les **associations de pêche** considèrent que la **complexité institutionnelle et administrative a amputé beaucoup d'opérationnalité au Contrat** : perte de temps et d'efficacité dans la négociation sur le terrain, perte de temps dans la recherche de subventions auprès d'institutions nombreuses (2 Régions, 3 départements). Les associations de pêche estiment également que **le caractère privé des cours d'eau** et donc la nécessité d'avoir des accords pour intervenir sur les rivières a limité la liberté d'intervention du syndicat.

“ Si le SYMISOA avait eu plus de pouvoir et la maîtrise foncière, il aurait gagné beaucoup de temps en intervention. Le travail de concertation avec les propriétaires a été très consommateur de temps pour le technicien de rivière du SYMISOA ” JJ Jandea, Pdt AAPPMA de Chauffailles, le 2 décembre 2013

Certains riverains, notamment ceux exposés aux inondations se disent déçus par "*l'absence*" de mesures de gestion des inondations dans le Contrat. L'ancien Président de l'association des inondés du Sornin par exemple estime que "*rien a été fait pour les particuliers*" et que les habitants ne sont "*ni satisfaits ni rassurés*" sur l'inondation

“ Aujourd'hui face au traumatisme vécu en 2005, les gens ne sont pas rassurés ni satisfaits sur la gestion du risque inondations ! ”
D. BAULAND, ancien Pdt de l'association des inondés du Sornin, le 13 février 2014

Contrairement à certains riverains interrogés qui estiment se sentir protégés (cf. point précédemment traité sur les actions exemplaires), d'autres considèrent qu'aucune action du Contrat de Rivière Sornin n'a permis de protéger les populations.

“ L'aménagement du seuil des pompiers n'a aucune incidence sur le débit du Sornin et donc sur la protection contre les inondations, les diagnostics de réduction de la vulnérabilité n'ont eu aucun impact puisqu'aucun travaux (ou très peu) ont été conduites ”.
D. BAULAND, ancien Pdt de l'association des inondés du Sornin, le 13 février 2014

→ Des questionnements sur le rapport coût/ efficacité des actions réalisées et sur leur durabilité

Les **riverains agriculteurs et non agriculteurs**, qu'ils saluent ou non la qualité des travaux réalisés par le SYMISOA, s'interrogent sur le rapport coût/efficacité de ces opérations.

“ Je ne sais pas combien les travaux ont coûté au syndicat, certainement beaucoup car ça a vraiment été bien fait. Mais est-ce que l'investissement engagé en vaut vraiment la chandelle ? Beaucoup d'argent a été investi mais pour quelle efficacité ? ”
F. VERNAY Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo, le 6 février 2014. a bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs

Certains estiment le coût des travaux démesuré par rapport aux résultats obtenus. Ils considèrent que la priorité des dépenses publiques devrait être orientée sur d'autres domaines que la rivière ou l'environnement (donner la priorité à l'économique ou alors à l'entretien des chemins par exemple). Ces actions sur les rivières leur paraissent d'autant moins prioritaires qu'ils considèrent le territoire est "en bonne santé environnementale" et qu'il n'a donc pas vraiment besoin d'interventions aussi coûteuses.

Les **élus des communes amont** pointent également l'impression d'un coût disproportionné du Contrat, non pas forcément en termes d'efficacité des actions mais plus en terme de travaux réalisés.

“ Ici on a l'impression que des sommes faramineuses ont été dépensées pour ne pas avoir grand chose au final”.
B. ODIN, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2013

Parallèlement au questionnement sur le coût/ efficacité du Contrat, la majorité des acteurs rencontrés s'interrogent sur la durabilité des actions, notamment sur la pérennité de l'entretien après travaux ou sur la stabilité des plantations après une crues.

“ L'idée est bonne. La végétation va permettre que les berges ne s'effondrent pas mais après ? Le SYMISOA ça ne fait pas longtemps qu'il existe. Est-ce qu'il va encore exister dans 10 ans pour faire l'entretien des kilomètres de rivières ?”
C. AUBARD Agriculteur à Coublanc, le 2 décembre 2013. A bénéficié de l'intervention du SYMISOA

“ C'est dommage de mettre en place des actions si elles ne perdurent pas après. Si on plante ainsi et qu'après ce n'est pas entretenu, ce sera pire qu'avant”
M. LACARELLE, agriculteur à Anglure sous Dun, le 2 décembre 2013.

“ Tout ce qui a été planté n'a servi à rien car la première crue a tout emporté”
B. LEFORT / M.C POIRIER, riveraines du Bézo, St Bonnet de Cray, le 9 janvier 2014

→ Un contrat qui, pour certains, a su s'adapter aux évolutions des besoins du territoire...

Les **partenaires techniques et financiers** estiment que le Contrat de Rivière Sornin a été conduit de manière souple et adaptable en fonction des besoins, des opportunités et des contraintes budgétaires.

“ Dans le premier contrat, il y a avait un gros volet inondation qui n'a pas pu être conduit comme prévu. Malgré tout, le SYMISOA a su s'adapter. A l'inverse, sur la partie Saône et Loire, il n'y avait rien de prévu dans le Contrat sur la continuité et pourtant des actions ont été réalisées grâce à la réactivité du SYMISOA et sa capacité à réorienter les financements (...) Rappelons que les actions que nous mettons en avant aujourd'hui (mise en défens...) sont celles qui n'étaient pas prévues initialement et qui ont émergé au cours de la vie du Contrat, face aux opportunités”

F. REVEL, DDT71, le 9 janvier 2014

“ Beaucoup de choses, non prévues initialement dans le Contrat ont été réalisées notamment les linéaires de clôtures plus importants sur le Bzro par exemple...”
R. LAPALLUS, Pdt du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 9 janvier 2014

... pour d'autres, le Contrat a manqué de souplesse

Pour une minorité des partenaires, le Contrat de rivière a manqué de capacité d'adaptation et d'ouverture sur des actions nouvelles qui n'ont pas été conduites parce qu'elles n'étaient pas inscrites au Contrat.

“ C'est dommage de voir le Contrat comme un document immuable. Si une action semblait intéressante, souvent on ne l'a pas réalisée parce qu'elle n'était pas au contrat. Le syndicat s'est peut-être un peu arc-bouter sur ce qui n'était pas écrit dans le contrat (...) Les arguments avancés pour ne pas conduire certaines actions n'étaient pas financiers mais plutôt relatifs à la charge de travail importante déjà demandée dans le Contrat. On aurait pu revoir ensemble les priorités”.

A. WEROCHOWSKI, Conseil régional de Bourgogne, le 13 janvier 2014

→ Des interventions trop localisées, trop priorisées sur certains secteurs... comprises mais mal acceptées

Une grande majorité des acteurs rencontrés souligne la disparité des interventions entre l'amont et l'aval.

Pour les **élus**, cette disparité a généré des insatisfactions ; les communes de l'amont ayant le sentiment d'avoir été oubliées dans le Contrat, les actions se focalisant essentiellement à l'aval.

Les élus de l'amont rencontrés disent comprendre cette priorité d'intervention liée à un caractère d'urgence à l'aval pour gérer le risque inondation.

“ Initialement il y avait de gros problèmes d'inondations à régler sur Charlieu, c'était normal d'intervenir sur ces communes de l'aval et d'aider Charlieu en priorité (...) Il faut garder à l'esprit que la commune de Charlieu a fortement apporté sa contribution et que ce n'est pas le SYMISOA qui a payé tous les travaux”.

B. ODIN, maire de la Chapelle sous-Dun, le 10 janvier 2014

Si cette priorité d'intervention semble comprise, elle reste cependant mal acceptée tant d'un point de vue économique (ils participent financièrement au SYMISOA) que d'un point de vue "symbolique". Pour ne pas entacher l'esprit de solidarité, les communes de l'amont (Communautés de communes du Pays Clayettois, du canton de Chauffailles et du Haut Beaujolais) auraient en effet souhaité "des actions visibles du Contrat".

“ A l'amont, on se sent plus spectateurs du Contrat qu'acteurs (...) On n'a pas besoin de grand-chose mais au moins on aurait aimé quelques petites actions dans le Contrat”

M. PASSOT, Maire de Propières, Cté de communes du Haut Beaujolais, le 3 décembre 2014

Les **agriculteurs** rencontrés estiment que les actions sur la rivière se sont concentrées sur un seul affluent : le Bézo ("Hormis sur le Bézo peu de choses faites ailleurs).

Certains riverains considèrent que le Contrat a généré des inégalités de traitement, des "privileges" : le Contrat de Rivière Sornin ayant favorisé les intérêts de certains au détriment de l'ensemble des personnes concernées.

“ A certains, on coupe des arbres, avec d'autres on est plus précautionneux, selon qu'on est, un châtelain, un président d'association ou un agriculteur...”

D. BAULAND, riverain, ancien pdt de l'association des inondés du Sornin, le 13 février 2014

De plus, ces mêmes riverains considèrent que la politique du Contrat de rivière, notamment celle conduite en faveur des inondations, n'a pas été menée pour les particuliers mais en faveur des collectivités elles-mêmes plus soucieuses des intérêts économiques que des intérêts des particuliers. Ils estiment que lorsque la collectivité intervient, elle devrait le faire en toute équité que "cela n'a pas été le cas dans le Contrat de rivière Sornin".

“*Quand la collectivité intervient, il faut que ce soit pour tout le monde pareil. Ce n'est pas le cas ici car on privilégie les entreprises et pas les particuliers*”
D. BAULAND, riverain, ancien pdt de l'association des inondés du Sornin, le 13 février 2014

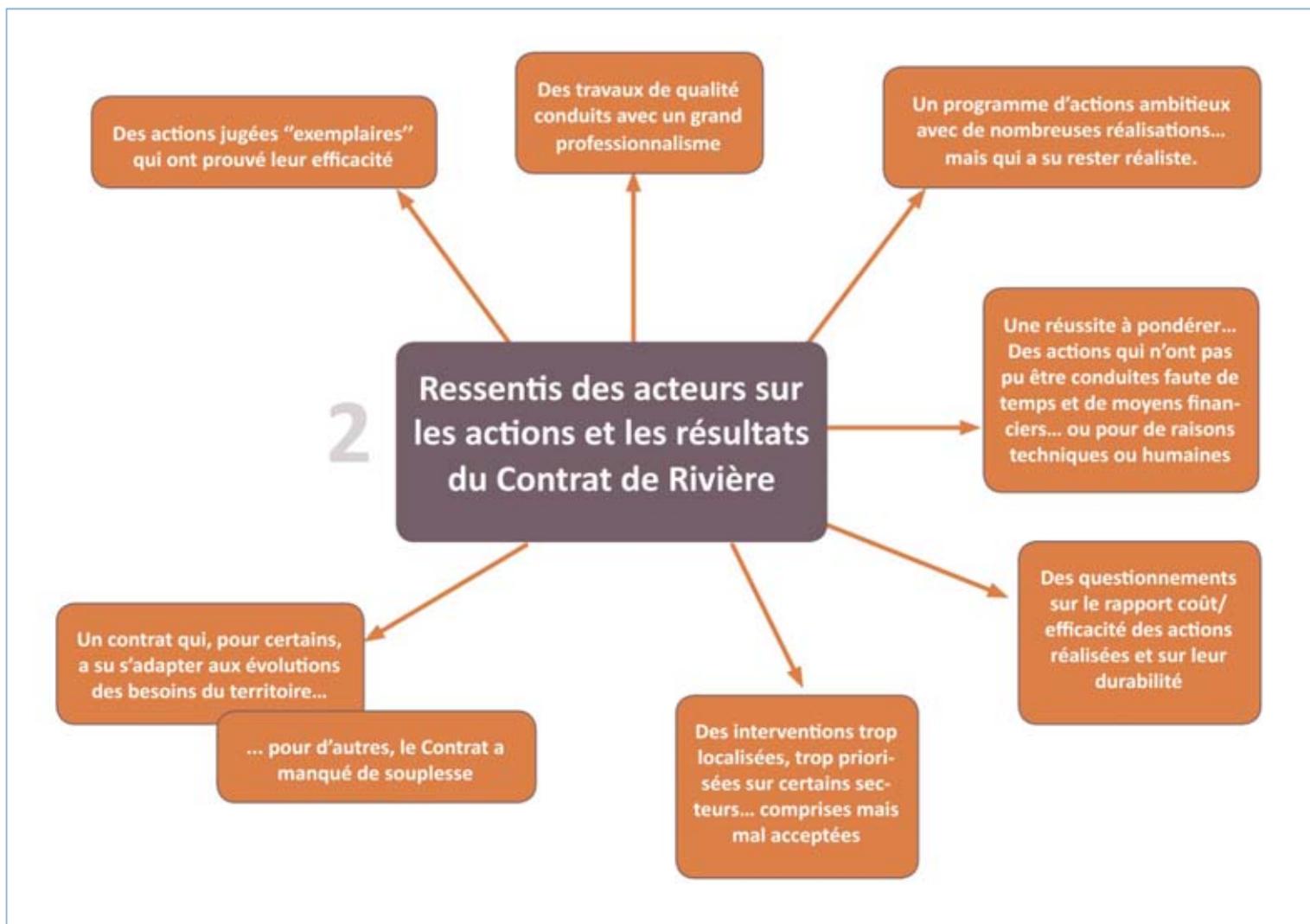
Pour les **partenaires**, la priorisation des actions sur certains secteurs du bassin versant est effectivement source de démobilisation pour les communes de l'amont. Ils estiment cependant que cette priorisation est techniquement positive, au vue des résultats obtenus (cf points précédemment traités).

“*Le syndicat a eu le courage de sa stratégie d'intervention en choisissant de mettre tous les œufs dans le même panier. Souvent on fait le choix de répartir les travaux pour faire plaisir à toutes les collectivités ou sous-bassins (...) Aujourd'hui cette stratégie a eu des résultats visibles, des bénéfices très marqués, ce qui est rarement le cas ailleurs*” F. REVEL, DDT71, le 9 janvier 2014

Certains partenaires portent un regard plus critique sur cette priorisation d'intervention.

“*A mon avis, ils ont planté trop dense autour des clôtures. Il aurait fallu attendre 3 ou 4 ans et laisser faire la rivière. Le Syndicat a trop investi de temps et d'argent. Toute l'équipe a été occupée sur un même secteur alors qu'elle aurait pu avancer sur d'autres cours d'eau*”
A. WEROCHOWSKI, Conseil régional de Bourgogne, le 13 janvier 2014

Synthèse du point 2-22



■ 2-23 Regards sur le "fonctionnement" du Contrat

(Pilotage, fonctionnement humain et technique, communication...)

→ Un tandem "Directrice/ Technicien rivière" de grande qualité...

... mais avec des compétences techniques "mal exploitées"

L'ensemble des élus rencontrés en groupe ou en entretien individuel souligne le travail "exemplaire" réalisé par le tandem Directrice/ technicien de rivière du SYMISOA ainsi que leur dynamisme et motivation.

“ Ils font un boulot exemplaire”. Ce sont eux qui font finalement ce qu’est aujourd’hui le Contrat, ils font avancer la machine”.
R. LAPALLUS, Pdt du SYMISOA et du Comité de Rivière le 3 décembre 2013

Tous s’accordent à souligner le professionnalisme et les compétences techniques solides de la Directrice et du Technicien de rivière ; compétences sous-exploitées à leur sens (le travail administratif étant beaucoup trop consommateur de leur temps). Selon eux, ces compétences mériteraient d’être davantage valorisées en interne pour éviter parfois d’externaliser des études coûteuses.

“ Il faudrait utiliser au maximum la technicité des agents (...) Aujourd’hui, ils effectuent beaucoup d’administratif et on perd de la valeur ajoutée sur les compétences qu’ils pourraient développer dans le Syndicat (...)”
R. LAPALLUS, Pdt du SYMISOA et du Comité de Rivière le 3 décembre 2013

“ On a deux pointures au Syndicat et c’est vraiment dommage de ne pas en profiter” R. VALORGE, Maire de St Denis de Cabanne, délégué au SYMISOA, le 3 décembre 2013

Les **partenaires techniques et financiers** soulignent la qualité du fonctionnement de l’équipe du SYMISOA, notamment la durabilité du binôme chargée de mission / technicien de rivière à travers leur disponibilité et efficacité de travail. Ils mentionnent également les compétences techniques de ce binôme.

“ Céline et Jérôme apportent une grosse valeur ajoutée technique au syndicat”
D. FAVRICHON, CG 71, le 9 janvier 2014

“ Le profil atypique de Céline permet d’apporter une ingénierie fine sur les dossiers” L. RUSSIAS, CG 42, le 9 janvier 2014

Les partenaires estiment que cette capacité interne d’ingénierie ne doit pas être systématiquement utilisée pour toutes les études mais examinée selon les dossiers.

“ Le SYMISOA ne doit pas tout réaliser pour disposer “de recul sur certaines opérations (...) mais également pour se couvrir juridiquement ”.
L. RUSSIAS, CG 42, le 9 janvier 2014

“ SYMISOA a parfois été déçu de la valeur ajoutée technique des bureaux d’études (Seuil de Pouilly par exemple). La maîtrise d’œuvre interne aurait pu donner des résultats plus satisfaisants.

→ Un travail sur le terrain qui mériterait plus de diplomatie

La **majorité des acteurs rencontrés** soulignent le besoin d'une certaine diplomatie et "savoir communiquer" sur le terrain.

Les **élus** indiquent en effet que le travail de négociation avec les agriculteurs est très sensible et qu'il faut parfois veiller à ne pas les "brutaliser" pour qu'ils ne se sentent pas critiqués dans leurs pratiques et du coup, pour qu'ils ne se braquent pas et ne refusent pas l'intervention du SYMISOA. Des efforts d'écoute et d'empathie devront donc être développés pour sensibiliser les agriculteurs et les amener "en douceur" à changer progressivement leurs pratiques (moins de directivité "technico-technique", plus d'écoute, de communication informelle avec eux avant d'aborder des questions techniques...).

Les **partenaires techniques et financiers** partagent ce point de vue en soulignant la nécessaire "souplesse et rondeur" avoir dans la relation avec le monde agricole mais également les aménageurs, indiquant que l'exigence environnementale du SYMISOA n'est pas même que celle des agriculteurs ou des aménageurs.

Les **agriculteurs** ayant bénéficié des interventions du SYMISOA évoquent des négociations parfois difficiles avec le technicien de rivière où chacun restait campé sur ses positions et attaché à ses propres convictions ou pratiques.

“ Les travaux sur les cours d'eau devraient se réaliser "de manière équilibrée sans tomber dans les excès et agir de manière raisonnée et raisonnable (...) Le technicien du Syndicat était exigeant au départ. Il demandait un retrait de 4 mètres de part et d'autre du cours d'eau. Il a fallu qu'on fasse des concessions des deux côtés. Au final on a trouvé "un terrain d'entente".
H. BERRY, agriculteur à Ligny en Brionnais, le 3 février 2014

“ Il voulait mettre les clôtures beaucoup plus en retrait, à 4 mètres et j'ai dû me battre pour qu'il y ait moins".
M. DUCARRE, agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo, le 6 février 2014
A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs

Certains **riverains** (non agriculteurs) juge très négativement l'intervention du technicien de rivière : manque de communication, manque d'écoute et de respect des pratiques locales d'entretien qui pour els riverains discrédite l'image du SYMISOA.

“ Le technicien de rivière impose sa manière de voir les choses sans respecter les avis des anciens (...) en disant que les gens d'ici ne veulent pas évoluer". "Le SYMISOA n'écoute pas les gens qui vivent ici depuis 70 ans (...) Alors moi je n'écoute pas le SYMISOA... Et puis on découvre les travaux réalisés chez nous sans en avoir été informé au préalable".
B. LEFORT, riveraine du Bézo, St Bonnet de Cray, le 9 janvier 2014

Certains autres riverains pondèrent cette vision en estimant que le SYMISOA a su instaurer une communication ("Le syndicat est ouvert à la discussion") : les propriétaires sont informés par le SYMISOA des travaux envisagés (information en réunion sur l'objectif des travaux, sur la récupération/utilisation des bois coupés...). L'intervention ne se fait pas sans signer une convention/autorisation avec le SYMISOA.

→ Des efforts de conviction, de ténacité qui ont porté leurs fruits

Si beaucoup soulignent le besoin de diplomatie dans les relations avec les riverains, certains s'accordent cependant à dire que la ténacité et la détermination du technicien de rivière ont porté leurs fruits, notamment sur des opérations qui ont rarement réussi sur d'autres bassins.

“ La force de conviction de Jérôme et sa manière de présenter les choses peuvent gêner certains riverains mais en tout cas, cette méthode marche ici car il a su les convaincre de faire des travaux ” A. DUPONT, Agence de l'Eau, le 9 janvier 2014

“ Jérôme DERIGON réalise un travail exemplaire mais subit parfois des comportements irrespectueux de la part de certains agriculteurs ; comportements que le Syndicat est en droit de réprimer. R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 9 janvier 2014

“ C'est un gars qui connaît son boulot. Certains le critiquent mais moi, je lui tire mon chapeau. Il a dû rencontrer un tas de contestataires, pas facile à gérer. Certains sont braqués contre lui. Mais à force d'acharnement, il a convaincu beaucoup de personnes (...) Franchement je ne pensais pas au départ qu'on allait y arriver car certains étaient vraiment remontés et contre ce projet ”. B.LORTON, Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo, le 6 février 2014. A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs

Comme mentionné dans un point précédent, certains estiment que le temps consacré à la négociation avec les riverains a été beaucoup trop important et a réduit par conséquent le nombre d'interventions.

“ Dans ce contrat, beaucoup trop de temps a été perdu dans la négociation. Entre ça et le temps passé à rechercher des subventions auprès de toutes ces institutions, on a perdu temps qu'on aurait pu consacrer ailleurs. C'est une vraie usine à gaz ”. JJ Jandeau, pdt de l'AAPPMA de Chauffailles, le 2 décembre 2013

→ Une collaboration avec les agriculteurs difficile à tisser

L'ensemble des acteurs soulignent que, malgré la détermination du technicien de rivière (“1 400 agriculteurs ont été rencontrés par Jérôme”) et la qualité des travaux réalisés, la mobilisation du monde agricole dans la gestion des rivières reste difficile.

Les **élus** mentionnent en effet les réticences, “les résistances” des agriculteurs à s'engager dans des travaux de restauration et d'entretien. Ils notent cependant une évolution parmi les jeunes générations plus ouvertes ; évolutions liée également au contexte environnemental actuel.

“ On est dans un monde plus écolo, on est plus sensible à l'environnement et les agriculteurs font moins n'importe quoi qu'il y a quelques années ”. P. DURIAU délégué au SYMISOA, Cté de communes de Semur en Brionnais, le 10 janvier 2014

Agriculteurs et élus suggèrent de renforcer la sensibilisation en développant une communication inter-agriculteurs. Pour eux, la meilleure communication et sensibilisation est souvent faite par des agriculteurs convaincus en direction d'autres agriculteurs plus réticents. Il est donc proposé d'organiser des temps de rencontres entre agriculteurs locaux et extras-locaux pour témoigner, expliquer ce qui s'est fait, ce qui a marché, les doutes de départ et les résultats positifs obtenus. Les agriculteurs suggèrent que ces temps de rencontre aient lieu plutôt en septembre, période de plus grande disponibilité pour eux.

“ C’est important de voir des choses concrètes sur le terrain et d’en parler entre nous ” P. VERCHERE, éleveur à St Igny de Riche, le 2 décembre 2013

→ Un désengagement des agriculteurs légitime ou injustifié ?

Le manque de mobilisation ou de volontés des agriculteurs à intervenir sur les rivières, à les entretenir est justifié par le monde agricole par différents facteurs, objectifs ou subjectifs.

▪ L’entretien des rivières requiert une technicité que les riverains n’ont pas.

Les agriculteurs rencontrés soulignent la technicité de l’équipe rivière du SYMISOA : méthode d’intervention et outillage dédié. Ils estiment qu’en tant qu’agriculteurs, ils ne peuvent pas techniquement assumer ce travail.

“ Quand il y a des haies, on essaye de les broyer un peu, les arbres on les laisse pousser (...) On taille du côté de nos prés mais il reste toujours des branches qui tombent du côté de la rivière (...) C’est difficile de rentrer du côté de la rivière... Cela doit être fait par le Syndicat qui est mieux équipé ”
M. LACARELLE, agriculteur à Anglure sous Dun, le 2 décembre 2013

Les agriculteurs considèrent donc que la technicité prime et que ‘le syndicat qui connaît son métier’ et est techniquement mieux armé pour réaliser les travaux d’entretien.

“ Le syndicat sait mieux intervenir que nous. Il a des techniques meilleures que les nôtres ” P. VERCHERE, éleveur à St Igny de Riche, le 2 décembre 2013

▪ La complexité administrative et la contrainte/crainte réglementaire découragent les interventions individuelles.

Comme les riverains non agriculteurs (cf point relatif à la contrainte associée au Contrat), les acteurs du monde agricole soulignent les obstacles réglementaires à toute intervention sur les cours d’eau. Ils disent donc laisser cette tâche administrative complexe au SYMISOA plus aguerris.

“ J’ai fait venir le SYMISOA il y a quelques années suite à un arbre qui était tombé en travers de la rivière. Comme aujourd’hui il faut demander tout un tas de dérogations et puis surtout on n’avait pas le matériel, pas de treuil pour enlever des gros arbres, c’était plus simple de faire appel à eux ”
C. AUBARD Agriculteur à Coublanc, le 2 décembre 2013

▪ Les impacts économiques réels ou pensés sont un frein à la réalisation des travaux chez les agriculteurs riverains du cours d’eau

Les agriculteurs rencontrés avancent différents arguments d’ordre économique pour expliquer leur réserve sur l’entretien des cours d’eau ou l’acceptation de travaux tels que la pose de clôtures notamment.

- Pour eux, le retrait des clôtures aurait un impact sur la prime fourragère de la PAC. Cet argument avancé au démarrage des opérations s’est en réalité avéré injustifié après retours d’expérience.

“ Les interventions du SYMISOA n’ont pas eu d’incidence sur la prime PAC’
H. BERRY, agriculteur à Ligny en Brionnais, le 3 février 2014
riverain du Bézo et ayant bénéficié de travaux du SYMISOA

- le retrait des clôtures aurait également une incidence économique pour les agriculteurs, leur faisant perdre une surface de terres non exploitables

“ Mettre les clôtures autant en retrait, j’en ai parlé à M. Derigon, c’est notre outil de production qui disparaît, on perd de la surface importante surtout si on a par exemple 20 ou 30 hectares tout le long. Par contre, j’avais peur de perdre ma prime à l’herbe mais finalement non ”

- le manque d'entretien des ripisylves par les agriculteurs se justifie par manque de temps et surtout par un changement de pratique économique ; le bois n'ayant plus de valeur marchande intéressante.

“ Avant on entretenait la rivière parce qu'on avait besoin du bois maintenant non (...) Si on redonnait une rentabilité économique au bois, cela renforcerait l'intérêt d'entretenir les rivières et d'exploiter les bois de bords de cours d'eau".
D. VAIZAND, élu de la Chambre d'agriculture 71

■ La stigmatisation négative des agriculteurs : un frein à leur implication ?

Les agriculteurs rencontrés justifient le manque de participation du monde agricole à la démarche Contrat de Rivière par un sentiment d'accusation permanente à leur égard.

“ C'est vrai que nous agriculteurs quand on est invité, on a toujours une appréhension car on se dit on va encore se faire traiter de pollueurs-empoisonneurs". P. VERCHERE, éleveur à St Igny de Riche, le 2 décembre 2013

“ Les agriculteurs sont tellement accusés ailleurs qu'ils n'ont plus rien envie d'entendre" A. PERRET, agriculteur à St Edmond, le 2 décembre 2013

Les élus expliquent également le non engagement des agriculteurs par le fait qu'ils se sentent systématiquement désigné comme pollueur des cours d'eau ou "mauvais élève" dans l'entretien des cours d'eau.

■ Un désengagement des agriculteurs injustifié selon certains ?

Certains acteurs rencontrés, agriculteurs ou non, portent un jugement critique sur les agriculteurs du bassin versant et leur manque d'implication sur les cours d'eau. Selon eux, les arguments techniques, réglementaires et économiques avancés par les agriculteurs pour justifier leur désengagement dans l'entretien des rivières ne sont pas acceptables.

Pour certains **riverains**, ces arguments ne sont pas objectivement satisfaisants puisque les propriétaires riverains sont règlementairement tenus d'entretenir les rivières (ils ont des droits et des devoirs).

Certains soulignent l'opportunisme et le manque d'implication des agriculteurs, attendant que la collectivité intervienne alors qu'ils sont "utilisateurs" de la rivière.

“ Le SYMISOA intervient à la place des agriculteurs et a fait des travaux pour eux. Les agriculteurs exploitent l'eau du Sornin ou du Botoret pour faire boire les bêtes, alors la moindre des choses, c'est qu'ils entretiennent les berges. Ils ne le font pas, ils attendent que ce soit la collectivité. Je suis désolé mais ce n'est pas à la collectivité de le faire".
D. BAULAND, riverain, ancien président de l'association des inondés du Sornin, le 13 février 2014

Certains agriculteurs soulignent l'esprit "réfractaire" de leurs pairs comme raison explicative de leur non engagement sur les rivières ou de leur refus d'intervention

“ Certains agriculteurs craignent de perdre du terrain. Cela ne tient pas. La bande de terrain au bord des rivières est inexploitable, c'est que de la caillasse où on ne peut rien faire (...) Et puis, les habitudes de travail doivent être changées car 'on ne peut plus travailler comme avant, notamment au bord des rivières, mais ça, il y en a qui sont butés"
B. LORTON, Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo, le 6 février 2014.
A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs

→ Des riverains motivés à réaliser des travaux, pour des raisons plus financières qu'environnementales ?

Agriculteurs et riverains, qu'ils critiquent ou non les interventions du Syndicat, se disent reconnaissants du travail réalisé par le SYMISOA : conscients pour la plupart que si la collectivité n'était pas intervenue, ils auraient dû le faire à leur charge.

“ Je ne vais pas cracher dans la soupe car on fait les travaux à ma place...”B. DE MEAUX

Cette gratuité des interventions semble être un facteur de motivation pour de nouvelles demandes d'intervention, craignant que par la suite, l'aménagement de clôtures et d'abreuvoirs leur soient imposés sans prise en charge financière.

“ Certains vont sentir que ça peut être imposé et à leur charge et vont alors demander au syndicat d'intervenir avant qu'ils n'aient à le faire eux seuls”.
F. VERNAY, agriculteur à

“ Certains agriculteurs voient que les travaux ont été bien faits et gratuitement. Ils revoient un peu leur position et commencent à s'intéresser à la question, car ils ont peur que dans l'avenir ils soient obligés de réaliser ces travaux à leurs frais.
B. LORTON, agriculteur

Certains agriculteurs soulignent la plus-value personnelle de ces aménagements...

“ Avant mes bêtes allaient boire n'importe où et toutes les berges s'abimaient, l'eau était toute marron. Maintenant elles sont canalisées et restent moins longtemps dans l'eau ”
B.LORTON, Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo, le 6 février 2014.
A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs

... Tandis que d'autres agriculteurs se disent neutres, ne voyant “aucun intérêt personnel ni inconvénient à l'intervention du SYMISOA”

“ Cela ne m'a pas apporté de commodités supplémentaires dans mon travail ni de gêne particulière”. H. BERRY, agriculteur

Enfin si l'intérêt financier semble avoir été un argument non négligeable pour motiver ceux qui ont accepté les travaux, certains riverains estiment cependant que la dimension financière et l'intérêt privé n'ont pas été les seules raisons de leur implication. L'argument environnemental est également important à leurs yeux.

“ Il ne faut pas rechercher d'intérêt direct pour soi mais le faire, c'est dans l'intérêt, du bien être de la rivière”.
B.LORTON, Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo, le 6 février 2014.
A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs

“ Je me suis engagé avec le SYMISOA, non pas pour mon intérêt personnel, mais par conscience de la nécessité de préserver l'eau”.
H. BERRY, agriculteur à Ligny en Brionnais, le 3 février 2014
riverain du Bézo et ayant bénéficié de travaux du SYMISOA

→ Des relations solides et de confiance entre le SYMISOA et les partenaires techniques et financiers

Les **partenaires** soulignent la qualité relationnelle et professionnelle de l'équipe du SYMISOA. La collaboration de travail entre le SYMISOA et les partenaires est ainsi jugée très satisfaisante.

“Le travail est conduit avec dynamisme, efficacité et pragmatisme, rigueur et clarté dans les dossiers”. A. DUPONT, Agence de l'Eau, le 9 janvier 2014

“Les dossiers sont nickels, ils arrivent à l'heure. Si on a un problème, il est réglé très rapidement et efficacement (...) C'est un bassin qui roule et qu'on suit en toute confiance”. C. PAYEN, Région Rhône-Alpes, le 9 janvier 2014

→ Une reconnaissance progressive du rôle du Syndicat

Les **élus** indiquent que le syndicat “est de mieux en mieux reconnu” localement mais également à l'extérieur du bassin versant. Ils estiment que le syndicat est mieux identifié aujourd'hui dans son rôle de conseils en cas de pollutions, de gestion des embâcles. Certains élus soulignent avoir pris le réflexe de solliciter les conseils de l'équipe technique du SYMISOA.

“Sur l'Aron par exemple, quand on a vu qu'il y avait un enrochement qui devait se refaire sur un pont, on s'est tous dit, avant de faire n'importe quoi, il faudrait en parler au SYMISOA (...) Le syndicat est devenu une référence technique reconnue”. D. ACCARY, Adjoint à St Igny de Roche, le 3 décembre 2013

Pour l'ensemble des élus, la qualité des conseils mais également la grande disponibilité et accessibilité de l'équipe du SYMISOA est un facteur supplémentaire de sollicitation.

“Ils font preuve d'une motivation étonnante et on a envie d'aller les voir”. J. AUGAY, élue à Pouilly sous Charlieu, déléguée au SYMISOA, le 3 décembre 2013

Les **agriculteurs** disent solliciter le syndicat en cas de problèmes (chute d'arbres dans la rivière, présence de ragondins ou de castors...). Ils semblent ne pas avoir le réflexe de se tourner vers le SYMISOA pour demander conseils sur telles ou telles interventions.

Les **partenaires techniques et financiers** soulignent la reconnaissance locale et extra-locale : le syndicat du Sornin est souvent cité en référence. Il joue également un rôle d'interface perforant entre le terrain et les partenaires institutionnels, police de l'eau notamment.

“Le SYMISOA constitue un relai réglementaire. Les gens ne nous appellent plus directement mais passent par le syndicat (...) Le syndicat est donc reconnu au niveau du territoire”. S. LEGER, DDT 42, le 9 janvier 2014

Certains **riverains** disent apprécier le rôle du SYMISOA pour ses initiatives innovantes et collectives...

“L'initiative du SYMISOA est très positive car individuellement aucun agriculteur n'aurait pensé le faire”. B.LORTON, Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézou, le 6 février 2014. A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs

... et pour sa force de propositions. Certains propriétaires parlent en effet d'un “syndicat proactif” qui a su venir vers eux et anticiper les actions à conduire.

“Le Syndicat a vraiment été proactif. Ils nous ont contactés pour nous expliquer ce que nous devons faire sur notre seuil pour nous mettre en conformité avec la loi. Ils nous ont aussi présenté le Contrat de rivière”. M. JEANNOT, Riverain du Botoret, commune de Maizilly. Pas encore d'intervention chez lui mais contacté par le SYMISOA pour traiter un seuil sur sa propriété

→ Un contrat multi-partenarial qui "brouille" la lisibilité des actions

Pour certains acteurs locaux (associations de pêche, riverains), la multiplicité des intervenants dans le Contrat et dans la gestion de l'eau en général génère des incompréhensions sur le rôle de chacun et une absence de coordination. Les associations de pêche prennent pour exemple une situation de pollution où le manque de lisibilité sur "qui fait quoi" va empêcher de savoir qui du Syndicat, de la Police de l'eau, des communes ou autres interlocuteurs solliciter.

Les riverains soulignent également que la multiplicité des interlocuteurs sur les rivières (SYMISOA, Police de l'eau, communes...) est difficile à décrypter pour eux.

“ On est perdu dans les interlocuteurs à contacter (...) Je ne connais pas tous ces rouages” P. PASSE, riverain du Chandonnet à Chandon, le 9 janvier 2014

→ Une communication bien pensée mais qui peine à toucher certaines cibles

Les **partenaires techniques et financiers** soulignent la grande qualité des documents de communication produits dans le cadre du Contrat de Rivière tant dans leur forme que dans leur contenu et cibles visées diversifiées.

“ Le plan de communication a été bien réfléchi au départ et a été mis en œuvre correctement (...) Il vise les différentes publics, c'est ce qui est intéressant”. A. DUPONT, Agence de l'Eau, le 9 janvier 2014

Les **élus délégués au SYMISOA** estiment "être bien et suffisamment informés" sur le Contrat et faire bon usage des outils de communication qui leur sont destinés (pochette de fiches pratiques par exemple apparemment bien utiliser qui mériterait simplement une actualisation). L'ensemble des élus soulignent la qualité du Manuel du riverain réalisé par le technicien de rivière avec beaucoup de technicité et d'exemples concrets constitue un ouvrage de référence très apprécié et demandé dans les communes.

De manière générales, les élus délégués considèrent ne pas avoir besoin pour eux d'outils de communication supplémentaire dans le contrat de rivière.

En revanche, ils soulignent la difficulté de communication en direction des autres élus non membres du SYMISOA

“ J'envoie systématiquement à tous les élus de ma commune les comptes rendus du SYMISOA et je leur demande toujours en conseil municipal s'ils les ont reçus... Dans la majorité des cas, ils ne les ont pas lus !”
J. AUGAY, élue à Pouilly sous-Charlieu, déléguée au SYMISOA, le 3 décembre 2014

Pour les élus délégués au SYMISOA, ce manque d'intérêt ou d'implication est comparable à celui des communautés de communes où les élus municipaux non délégués communautaires ne sont pas toujours intéressés ou sensibles à ce qui se fait à l'échelle intercommunale.

Les élus soulignent également la difficulté de communication en direction des habitants. Malgré le nombre d'outils mis en place dans le cadre du Contrat (articles de presse, journal du Sornin, brochures, guides...), la communication est difficile à faire passer : "les gens disent qu'ils ne savaient pas, qu'ils n'avaient pas lu, pas reçu, qu'ils n'étaient pas informés".

Les **associations de pêche** estiment manquer d'informations techniques sur le bilan de la qualité par exemple (type d'analyses réalisées sur les cours d'eau et les résultats obtenus). Ils considèrent que les informations provenant de différentes institutions manquent de transparence (difficulté d'accéder par exemple à des données auprès d'organismes tels que l'ONEMA ("L'ONEMA, c'est l'OMERTA !")).

Ils suggèrent donc que le SYMISOA soit centralisateur de ces informations.

“ On manque de supports techniques d'information sur l'état de la qualité chimique de l'eau par exemple ou sur l'état écologique des rivières. Il faudrait que ce bilan de Contrat de Rivière, nous fasse la synthèse de l'état de nos rivières. On a participé à des réunions mais c'était souvent complexes, présentées sous forme de camembert sans qu'on parle réellement de la rivière et de sa qualité.

G. ROUSSIN, Président de l'association de pêche de la Chapelle s/ Dun, le 2 décembre 2013

Critiques ou non sur les interventions du syndicat et les techniques utilisées, les **riverains** interrogés disent vouloir être davantage informés sur ce “*qu'ils peuvent faire ou ne pas faire sur la rivière*”. Ne connaissant pas l'existence du manuel du riverain sorti en fin d'année 2013, ils souhaitent en prendre connaissance et en demander un exemplaire au syndicat.

Les **agriculteurs** rencontrés disent être bien informés sur les actions du Contrat de rivière, notamment à travers la lettre d'information du SYMISOA. Certains soulignent l'évolution et le changement de communication du SYMOSA (passage d'une “communication maladroite” à une “communication plus “à l'écoute”)

“ Le syndicat n'a pas la même communication aujourd'hui qu'en 2009 quand ils nous avaient présenté les travaux à prévoir. Ils arrivaient en marquant les arbres à abattre sans nous avertir ... ça été très mal accepté”.

C. AUBARD, agriculteur à Coublanc, le 2 décembre 2013

La démarche de sensibilisation des rivières auprès des scolaires conduite dans le cadre du Contrat de Rivière est globalement très bien accueillie par les enseignants interrogés. Les retours sont parfois variables : certains enseignants se disant soit “passionnés” soit “un peu mitigés”, non pas sur le principe de sensibilisation qui est très positif mais sur le contenu des programmes pédagogiques qui pour certains devrait être amélioré. D'autres enseignants estiment au contraire que les programmes sont bien adaptés. De manière générale, les enseignants considèrent que la clef de réussite de ces programmes pédagogiques sur les rivières repose sur un nécessaire investissement des enseignants et une continuité en classe de ces programmes.

“ Si on veut que ça marche, il faut que les enseignants soient motivés et on l'a tous été ici. Et puis, il faut que cette sensibilisation soit poursuivie en classe. Par exemple, après l'intervention sur les rivières, nous avons continué à travailler sur ce sujet et construit des maquettes (...) Les programmes sur la rivière ont créé une véritable émulation collective entre les enseignants, les enfants et l'animateur”

A. MILLET, école St Paul- commune de Cuinzier, le 7 février 2014

Les enseignants interrogés soulignent la nécessité de reconduire ces programmes même si l'impact de ces interventions sur les changements de pratiques est toujours difficile à évaluer mais leur ancrage à long terme devrait porter leurs fruits.

Synthèse du point 2-23



■ 2-24 Projection sur l'avenir

(*"ce qu'il reste à faire et comment"...*)

Unanimement, les acteurs rencontrés souhaitent que le travail réalisé sur les cours d'eau soit poursuivi à travers la reconduction d'un second Contrat de Rivière.

→ Nécessité de poursuivre le Contrat...

... pour ne pas perdre le bénéfice des efforts et des moyens financiers engagés

Pour la majorité des acteurs, il est indispensable de poursuivre le Contrat de Rivière, de ne pas le stopper car ce serait pour eux perdre tout le bénéfice de ce qui a été amorcé et/ou réalisé.

“ Arrêter maintenant le Contrat, ce serait précisément de l'argent public gaspillé”
R. VALORGE, Maire de St Denis de Cabanne, délégué au SYMISOA, le 3 déc. 2013

“ Il ne faut pas laisser mourir le Contrat car sinon on ne redémarrera rien d'autre (...). Il faut garder en vie le Syndicat” A. MAMESSIER, le 10 janvier 2014

... mais aussi, parce qu'il reste encore "beaucoup" à faire.

Certains acteurs estiment en effet que si le premier Contrat a conduit de nombreuses actions, tout n'a pas été fait.

“ Il ne faut pas faire de l'autosatisfaction sur le Contrat car il reste encore de nombreuses actions à conduire”. P. MATHIEU

“ Il reste encore beaucoup à faire sur les rivières “ 5% ont été réalisés et 95 % restent à faire”. JJ Jandeau, Pdt de l'AAPPMA de Chauffailles, le 2 décembre 2013

→ Des actions dans la continuité du 1^{er} Contrat, à renforcer et/ou à développer

L'ensemble des acteurs rencontrés soulignent le besoin de renforcer certaines actions. Aucune action non envisagée dans le premier contrat ou aucun besoin nouveaux ne semblent cependant émerger pour la suite du Contrat. Seules les actions inscrites au premier contrat mais qui n'ont pas pu être conduites devront être développées.

Les **élus** interrogés mettent en avant différents axes de travail à renforcer ou à développer dans le prochain contrat. Les élus des communes en rive droite du Sornin mettent en avant la priorité **d'intervention sur les étangs** en privilégiant la concertation à la sanction et en impliquant activement les élus de proximité.

“ La gestion des étangs sur le Genette aurait dû être traitée dans le 1^{er} Contrat de Rivière, ça aurait été des actions visibles du Contrat. Cette question devra être travaillée dans le prochain contrat. Mais pour travailler sur ce sujet, il faudrait, que les élus de proximité s'impliquent directement (Gibles, Curbigny...) pour sensibiliser et mieux travailler avec les propriétaires des étang (...). Il vaut mieux qu'on intervienne nous car les gendarmes (police de l'eau) vont forcément surveiller si rien n'est fait et vont intervenir”.
M. MATHIEU, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2014,

“ Le travail sur les étangs est un axe important à travailler pour éviter d’aggraver les impacts de débordements à l’aval”
H. GODARD, Maire de La Clayette, le 3 décembre 2013

L’ensemble des élus soulignent la nécessité de poursuivre le **travail de mobilisation des agriculteurs sur d’autres secteurs**, de renforcer la communication avec eux et entre eux (mise en place de visites de terrain – cf abordés dans les points précédents). Certains élus soulignent la nécessité de travailler avec les agricultures sur les zones humides.

Les élus considèrent également indispensable de **poursuivre la sensibilisation auprès des scolaires**

“ Toucher les enfants, c’est la base de la communication car ils sensibilisent leurs parents... Comme sur le tri sélectif, ça marche avec eux’).
R. BASSEUIL, Maire de St Maurice de Châteauneuf, le 3 décembre 2013

Enfin l’ensemble des élus souhaitent que la **“dimension touristique”**, inscrite au premier Contrat mais non développée, soit valorisée dans le prochain Contrat de Rivière. Ils considèrent en effet que la valorisation touristique autour de l’eau, son patrimoine paysager, naturel et culturel est un atout pour renforcer l’appropriation des rivières par les habitants et pour développer des relations de proximités avec les communautés. Pour certains élus, cet axe “valorisation récréative du patrimoine rivière” s’inscrit dans la politique des trames vertes et bleues conduites à l’échelle régionale.

Pour le Président du SYMISOA, la **culture du risque inondation** doit être renforcée dans le prochain Contrat. Il considère en effet que la mémoire des inondations de 2003 et 2005 a tendance à rapidement s’estomper. De plus, malgré les actions conduites (entretien, système d’alerte, batardeaux...), les communes exposées ne sont pas à l’abri des inondations et que le risque est toujours présent. Le Président note par exemple la nécessité d’actualiser tous les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des communes.

Les élus rencontrés notent le besoin d’améliorer l’assainissement collectif mais se disent conscients des difficultés à le financer même par le Contrat de Rivière.

“ Les petites communes sans assainissement collectif n’y arriveront pas (...) Les aides fondent comme neige au soleil”.
B. ODIN, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2014,

Certains élus indiquent que la qualité des eaux des rivières reste de bonne qualité sur le bassin versant du Sornin (*“On est quand même bon chez nous au niveau de la qualité”*) Le prochain Contrat ne devra donc pas forcément viser à améliorer la qualité mais à *“la maintenir tout simplement”*. (M. MATHIEU)

Certains élus soulignent également l’importance de poursuivre l’assainissement individuel, notamment à travers les SPANCs qui se sont donnés pour objectif de résorber les points noirs et donc d’engager les travaux impactant généralement les cours d’eau ou les eaux souterraines (P. POINTET, Pdt Charlieu-Belmont Communauté).

Enfin pour les élus, la question de ressource quantitative en eau n’apparaît pas comme un sujet prioritaire à traiter dans le Contrat du fait de sa disponibilité apparente sur le bassin.

“ On ne pense pas dans nos régions qu’on risque d’avoir un jour moins d’eau car on a de l’eau partout”
B. ODIN, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2014,

Les élus soulignent cependant qu'ils se préoccupent déjà de cette question de la ressource quantitative en eau à travers la protection des périmètres de captages, la distribution/sécurisation (interconnexion), le renouvellement des canalisations d'eau potable et des stations de pompages qui ne sont plus aux normes... (R. BASSEUIL, Maire de St Maurice de Châteauneuf).

Les **partenaires techniques et financiers** notent la nécessité de travailler sur **les zones humides** à travers des inventaires capables d'apporter une "réelle plus value pour leur classement et donc protection dans les PLUs". La question des **plans d'eau** peu développée dans le premier Contrat devra être travaillée dans la nouvelle procédure ; les partenaires étant toutefois conscients de la difficulté et des limites de la gestion des étangs.

“ Travailler sur les plans d'eau, je vous garantie qu'on va s'attaquer à un mur (...) Quels sont les outils mis à disposition du syndicat pour y arriver ?" O. KARAMELGOS, ONEMA 71, le 9 janvier 2014

La question de **l'assainissement** mérite selon eux d'être intégrée au nouveau second Contrat de Rivière car même si l'outil ne permet pas forcément d'apporter une réelle plus value financière sur l'assainissement, l'outil Contrat a le mérite de proposer une programmation d'ensemble à l'échelle du bassin versant et de mobilisation collective des élus.

Les partenaires indiquent également la nécessité d'avoir une vision prospective dans le prochain contrat sur **l'adéquation entre les besoins en eau sur le territoire et la ressource en eau disponible**. Même si les besoins semblent aujourd'hui satisfaits, les partenaires soulignent l'importance de se projeter et de rassembler les différents acteurs du Contrat pour définir une gestion collective de l'eau sur le bassin du Sornin en termes d'usages agricoles, d'usages domestiques (alimentation en eau potable).

“ Sur certains bassins, on ne se posait pas la question, on a avait l'impression qu'il n'y avait pas de problème. Et justement l'étude a montré qu'il y avait des tensions sur la ressource" N. CHAVEROT, Conseil général 69, le 9 janvier 2014

“ Il faudrait peut-être avoir une approche plus large que le seul périmètre du bassin du Sornin pour savoir d'où vient l'eau et sa fragilité possible". F. REVEL, DDT71, le 9 janvier 2014

Enfin les partenaires considèrent que le prochain contrat devra développer les sujets relatifs à la trame verte et bleue et renforcer les actions sur la continuité écologique sur les affluents non traités dans le premier Contrat.

Comme les élus, les **associations de pêche** estiment que la **question des étangs** devra être traitée dans le prochain contrat ; leur vidange constituant une source importante de dégradation de la qualité des eaux. Les associations insistent également sur la nécessaire concertation avec les propriétaires d'étangs. Les associations notent également un axe à traiter dans le second Contrat : la **conduite d'une véritable politique forestière**, estimant que les linéaires des cours d'eau ont été fortement "artificialisés par des résineux très consommateurs d'eau". Au même titre que l'intégration des agriculteurs dans le contrat, les associations de pêche considèrent donc que les acteurs forestiers devront être associés au second Contrat.

Enfin les associations de pêche et d'éducation à l'environnement soulignent la nécessité de renforcer **l'appropriation des rivières par les habitants** du territoire en développant par exemple des actions festives autour de la rivière, en poursuivant et renforçant la sensibilisation des enfants...

Les agriculteurs estiment que la priorité du prochain contrat sera la gestion des espèces animales nuisibles telles que le ragondin.

“ Une des plus grosses problématiques sur les rivières est la présence du ragondin. Sur le Botoret, c'est vraiment un fléau, ils font des galeries et abiment les berges" P. VERCHERE, éleveur à St Igny de Roche, le 2 décembre 2013

Par ailleurs, pour les agriculteurs, la pollution domestique reste un point important à traiter dans le futur. Ils insistent en effet sur la nécessaire réduction de la pollution domestique par des stations d'épurations défaillantes...

“ Sur le Botoret après Chauffailles, c'était très bien au début de la station d'épuration mais maintenant c'est vraiment médiocre”.
P. VERCHERE, éleveur à St Igny de Roche, le 2 décembre 2013.

... et par les efforts à fournir par les particuliers et les collectivités utilisatrice de produits phytosanitaires à des doses bien plus importante que dans l'agriculture.

“ On nous embête avec la pollution agricole. C'est vrai qu'il y a eu des excès par le passé mais quand on voit ce qui est rejeté par les particuliers, il y aurait un effort monumental à faire du côté des habitants”
C. AUBARD, agriculteur à Coublanc, le 2 décembre 2013

“ Le rôle de l'agriculture, c'est de nourrir sainement les gens donc on ne peut pas dire que nous sommes des pollueurs (...) Ici on n'est pas loin d'être considéré comme agriculture bio, on le fait sans le mettre en valeur. On a 80% des surfaces ici qui sont en prairies naturelles”
P. VERCHERE, éleveur à St Igny de Roche, le 2 décembre 2013.

→ Le Contrat de rivière est l'outil adapté sur le territoire

Le Contrat de rivière apparaît spontanément aux **élus** comme l'outil adapté dans la suite logique du premier Contrat. Aucun d'entre eux ne remet en question l'existence et la fonctionnalité de l'outil ou évoquent la mise en place d'un autre outil tel qu'un SAGE ou un Contrat Territorial, beaucoup d'élus ne connaissant d'ailleurs pas forcément leur existence et leurs spécificités.

Les **partenaires techniques et financiers** s'interrogent sur d'autres outils (Contrat territorial par exemple), concluant collectivement que le Contrat de Rivière reste l'outil le mieux adapté techniquement et humainement. Pour les partenaires, le Contrat de Rivière est en effet plus "officiel" par sa labellisation, plus ouvert car intégrant l'ensemble des partenaires institutionnels (le contrat territorial étant un outil de l'Agence de l'eau, les partenaires disent ne pas vouloir/pouvoir s'y engager même si cet outil convie par principe l'ensemble des partenaires). Pour l'ensemble des partenaires, le Contrat de rivière reste enfin un outil plus structuré en termes de gouvernance, notamment à travers son instance "Comité de Rivière".

→ Des liens de proximité à consolider avec les communautés de communes

Les **partenaires**, conscients des insatisfactions de certaines communes de l'amont sur lesquelles peu d'actions ont été conduites, propose dans l'avenir de renforcer les liens de proximité entre le SYMISOA et les communautés de communes. Ils suggèrent en effet que des relations plus concrètes de travail puissent s'instaurer en tissant des réflexes d'échanges par exemple avec les services techniques des communautés de communes, avec les DGS (Directeur Généraux des Services)...

Les partenaires proposent par ailleurs que des opérations communes comme le "Zéro phyto" jouent un rôle de mobilisation des collectivités pour travailler en étroite collaboration/mutualisation avec le SYMISOA.

Par ailleurs, certains partenaires suggèrent que le SYMISOA soit centralisateur des demandes de financement des projets d'assainissement communal et intercommunal ("rôle de "guichet unique"), ce qui permettrait au SYMISOA de connaître, de suivre la vie des dossiers et de travailler en lien étroit avec toutes les collectivités. Les participants soulignent cependant que cette tâche constituerait un véritable travail supplémentaire pour le SYMISOA.

Les **élus** soulignent également l'importance de développer un partenariat étroit avec les communautés de communes en créant des liens de travail sur le volet tourisme dont elles sont généralement en charge. Les élus insistent également sur la nécessité d'informer régulièrement les communautés de communes et de les sensibiliser bien avant le démarrage du prochain Contrat de Rivière.

→ **Un futur Contrat qui doit rester "souple" pour garantir efficacité et réactivité**

Les **partenaires techniques et financiers** insistent pour que le futur Contrat de Rivière du Sornin ne soit pas "top cadré" et permette de se laisser des marges de manœuvre pour adapter les actions à la réalité, à l'évolution des besoins et aux contraintes du territoire.

“ A vouloir trop cadrer d'entrée le Contrat, j'ai peur qu'on perde de la réactivité (...) Je crains que la prochaine version du Contrat soit plus dictée par le Programme de mesures du SDAGE que par cette souplesse d'actions dont a fait preuve le SYMISOA” F. REVEL, DDT71, le 9 janvier 2014

“ Si des opportunités se présentent et sont non prévues au Contrat, un propriétaire qui veut faire des travaux sur un seuil par exemple, ce serait dommage de se fermer des portes sous prétexte que ce n'était pas envisagé dans le contrat (...) Il faut donc une programmation avec de la souplesse” A. WEROCHOWSKI, Conseil régional de Bourgogne le 13 janvier 2014

→ **La réussite de ce 1^{er} contrat incite-t-elle à être plus ambitieux dans le prochain ?**

Certains partenaires estiment que la réussite technique et humaine du Contrat de Rivière Sornin pourrait inciter le SYMISOA et ses acteurs à être encore plus ambitieux dans ses réalisations lors du prochain Contrat.

“ Le SYMISOA nous a montré son ingénierie et sa capacité à avancer. On peut donc être plus exigeant, plus ambitieux avec eux sur certains thèmes” A. DUPONT, Agence de l'Eau, le 9 janvier 2014

Non : le prochain devra rester réaliste financièrement et techniquement.

De manière générale, les **partenaires techniques et financiers** estiment devoir faire preuve de réalisme dans les efforts demandés au syndicat. Ils considèrent ne pas devoir demander au syndicat de réaliser des actions que eux partenaires n'arrivent pas forcément à faire aboutir (sur les étangs notamment).

“ Sur certains sujets comme les étangs, il ne faut pas qu'on s'imagine avoir des résultats avec des syndicats qui n'ont que leur force de conviction pour travailler alors que les services de l'État et d'autres structures qui ont des moyens financiers n'y arrivent pas (...) On essaye de mobiliser les élus sur des sujets où nous, partenaires, sommes les moins bons, il faut être réaliste” F. REVEL, DDT 71, le 9 janvier 2014

“ Il faut donner aux syndicats une marge de manœuvre pour pouvoir abandonner certains sujets comme les plans d'eau et ne pas y passer trop de temps ni d'énergie sans résultats”. N. CHAVEROT, Conseil général 69, le 9 janvier 2014

Les **élus** estiment que le prochain Contrat de Rivière Sornin devra rester réaliste et "faire preuve de sagesse financière".

“ Le syndicat devra intervenir à la hauteur de ses moyens et ne pas avoir des ambitions démesurées. Il ne faut pas qu'il y ait des dépenses astronomiques car les communautés de communes ne pourront pas suivre (...) La clef de la réussite est de ne pas vouloir faire plus que ce qu'on peut se permettre)
A MAMESSIER ; Pdt de la Cté de communes de Semur en Brionnais, le 10 janvier 2014

“ La poursuite du Contrat du Sornin doit rester économiquement raisonnable”.
P.POINTET, Pdt de Charlieu-Belmont Communauté le 6 février 2014

Pour les élus et notamment ceux de l'amont, la poursuite du Contrat est conditionnée à une visibilité financière, à une programmation précise sur les prochaines années pour que les communautés de communes sachent vers quoi elles s'engagent. Les communautés ont besoin d'être rassurées sur ce point.

“ Nous avons besoin d'un plan d'actions précis de ce qui sera réalisé sur le canton dans les 3 prochaines années. Nous ne sommes ni hésitant ni opposé à la poursuite de la démarche mais en attentes d'une visibilité”.
L. MARTELIN, pdt de la CC du canton de Chauffailles, le 9 janvier 2014

Pour les **associations de pêche**, le futur Contrat devra se fixer des priorités qui tiennent compte des moyens financiers disponibles.

“ Dans le prochain contrat, il faudra aller à l'essentiel et avec des moyens financiers disponibles”. JJ JANDEA, Président de l'AAPPMA de Chauffailles, le 2 décembre 2013

→ Les changements politiques à venir sont sources de fragilisation de la démarche

Les **élus** rencontrés estiment que le Contrat est "fait d'incertitudes" liées notamment aux changements des équipes municipales en mars 2014. Ils soulignent ainsi la nécessité de motiver les nouvelles équipes en rencontrant davantage les communes et en valorisant les résultats du premier contrat.

“ Les élus actuels qui vont quitter le syndicat devront jouer un "rôle de témoignage, de relais positif pour faire la transition”.
R. LAPALLUS, le 3 décembre 2013

Le non renouvellement des délégués actuels du SYMISOA est pour eux un facteur de fragilisation de la démarche et de la structure. Les élus sont conscients que "Les élus actuels ont mis en route la machine et elle fonctionne maintenant avec une bonne locomotive qui s'en va".

“ Le moteur, c'est René Lapallus et s'il s'en va, on risque de perdre beaucoup de motivation auprès des autres élus”. B. ODIN délégué de la CC du canton de la Clayette au SYMISOA, le 10 janvier 2013.

Ils s'interrogent donc sur la suite et notamment sur la disponibilité et la motivation de leurs successeurs dans la démarche. Ils estiment en effet que l'implication dans le SYMISOA est la clef de réussite et se disent inquiets sur la capacité des prochains élus à s'investir.

“ La démarche demande du temps et la génération qui va suivre sera peut-être moins impliquée (...) Le bénévolat, il faut en prendre soin mais c'est toujours les mêmes qui s'invertissent”.
R. BASSEUIL, Maire de St Maurice de Châteauneuf, le 3 décembre 2013

Certains élus indiquent que le Contrat ne sera pas forcément la priorité politique dans l'avenir.

“ Je ne suis pas sûr que le Contrat de Rivière soit la priorité des nouveaux élus parmi les nombreux dossiers qu'ils auront à traiter sur la Communauté de communes.
P. THILLET, Président de la Cte de communes du Haut Beaujolais le 6 fév. 2014

→ Un contrat conditionné par la pérennité et le renforcement du SYMISOA :

Partenaires et élus s'accordent pour dire que l'avenir du Contrat est conditionné par la pérennité mais aussi par le renforcement de la structure porteuse et moteur qu'est le SYMISOA.

Selon eux, plusieurs paramètres concourent à cette consolidation.

▪ **Maintenir la solidarité**

Pour les élus, la notion de solidarité est fragile mais essentielle dans la démarche Contrat de Rivière et au sein du SYMISOA.

“ Le contrat de rivière se fait à l'échelle d'un bassin versant cohérent. Si certaines communautés de communes s'en vont du Syndicat, ça veut dire qu'il n'y aura plus de Contrat”. R. LAPALLUS, le 3 décembre 2013

“ Il est important de ne pas laisser s'installer un discours négatif sur le Contrat et de motiver à poursuivre la vie du syndicat. P.POINTET, Pdt de Charlieu-Belmont Communauté le 3 décembre 2013

▪ **Renforcer l'existant avant de penser son élargissement ?**

La question de l'élargissement du périmètre du Syndicat au bassin versant du Jarnossin est évoquée essentiellement par les **partenaires techniques et financiers** avec des points de vues pour certains favorables, pour d'autres plus pondérés sur ce sujet.

Pour certains, l'opération coordonnée du Jarnossin va arriver à échéance et la question de son intégration au Contrat de Rivière Sornin doit être posée.

L'intégration du Jarnossin au Contrat de Rivière Sornin et dans le Syndicat pourrait apporter une réelle plus value en termes de mutualisation des moyens techniques et humains.

Certains autres partenaires estiment que l'intégration du Jarnossin constitue un facteur de déséquilibre du bassin versant.

“ Cela m'inquiète car l'intégration du Jarnossin risque de donner du poids au département de la Loire et de moins travailler dans une logique amont / aval”. F. REVEL, DDT71, le 9 janvier 2014

Certains partenaires estiment donc qu'il est préférable de renforcer l'existant avant d'envisager son élargissement.

“ On parle de nouvelle adhésion, mais avant, il faut déjà pérenniser la structure qu'on a et conserver ceux qui hésitent à se réengager”. S. LEGER, DDT 42, le 9 janvier 2014

▪ **La compétence GEMAPI : transférable au SYMISOA ? Un atout pour le SYMISOA ?**

(GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Certains **élus** (Président du SYMISOA et des Communautés de communes) disent avoir “entendu parler” de cette nouvelle compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en projet au moment de certains entretiens puis validée par la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Cette loi crée

une nouvelle compétence relative à la gestion des cours d'eau ; compétence dévolue aux EPCI qui choisissent ou non de la transférer / déléguer à un syndicat de rivière. Les élus du bassin versant du Sornin interrogés estiment n'y avoir "pas encore réfléchi" mais considèrent que le transfert de cette compétence des communautés de communes au SYMISOA devrait "tout naturellement se faire", le bassin versant étant la bonne échelle d'intervention.

“ Le sujet de la nouvelle compétence "gestion des milieux aquatiques" n'a pas encore été abordé mais elle sera certainement transférée au SYMISOA par chaque communauté de communes car le bassin versant permet d'agir à la bonne échelle”.

R. LAPALLLUS, Pdt du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 9 janvier 2014

“ Le thème des rivières n'est pas la priorité de la communauté de communes de Chauffailles mais celle du SYMISOA

L. MARTELLIN, Président de la Cté de communes du canton de Chauffailles

“ Il serait naturellement pertinent que cette compétence soit assurée par le SYMISOA. On a la structure adaptée”. P.POINETET, le 6 février 2014

Les **partenaires** estiment que la compétence GEMAPI issue de la Loi de modernisation de l'action publique territoriale est un atout pour la consolidation du SYMISOA. Ils s'interrogent cependant sur la possibilité du syndicat à se transformer en EPAGE (*Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) : le périmètre de la structure ne couvrant pas la totalité du périmètre hydrographique.

▪ **Pérennité rime avec subventions allouées :**

Les élus considèrent que le SYMISOA constitue la structure ad hoc pour mobiliser des financements. Ils craignent cependant la baisse des financements dans les années futures, le syndicat et le Contrat de Rivière étant fortement dépendants de la participation financière des communautés de communes adhérentes mais également et surtout des subventions des partenaires (Agence de l'Eau, Régions, Départements...).

“ Ce qui va continuer à nous paralyser dans le Contrat, c'est le retrait de la région Bourgogne et du conseil général de Saône-et-Loire ”.P. MATHIEU, délégué de la Cté de communes du Pays Clayettois, le 10 janvier 2014

Même constat partagé par certaines associations de pêche.

“ J'ai peur que l'affaire s'étiolle à cause du manque de subventions”
G ROUSSIN, pdt de l'association de pêche de la Chapelle sous Dun, le 2 décembre 2013

Les **partenaires techniques et financiers** considèrent également que l'avenir du syndicat dépend de la pérennité des subventions qui seront allouées au SYMISOA. Les partenaires soulignent en effet que les modalités de financements évoluent selon les priorités politiques fixées.

▪ **Optimisation des postes du syndicat**

Les élus soulignent l'importance de consolider techniquement le syndicat en optimisant les postes actuels. Comme mentionné en point 22-2, ils estiment en effet que la valeur ajoutée des postes de Directrice et Technicien de Rivière n'a pas suffisamment été valorisée et utilisée.

“ On gagnerait à embaucher un agent administratif pour libérer Céline et Jérôme et leur permettre de faire de la maîtrise d'œuvre par exemple”.

R. LAPALLLUS, Pdt du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 3 décembre 2013

“ Je suis réservé sur la nécessité de créer un second poste de technicien de rivière. Il serait plus pertinent de renforcer le poste administratif / secrétariat (passer à un temps complet) pour permettre à Céline de suivre davantage d'actions techniques (maîtrise d'œuvre notamment) alors que la majeure partie de ses tâches est aujourd'hui trop consacrée à l'administratif (gestion des payes, demandes de subventions...). R. LAPALLUS, le 9 janvier 2014

▪ **Le SYMISOA n'a pas vocation à avoir plus de poids réglementaire local.**

Enfin, si certains souhaiteraient que le SYMISOA élargisse son pouvoir d'intervention réglementaire (associations de pêche notamment, certains riverains...), l'ensemble des élus s'accordent sur le fait que le SYMIOA n'a pas vocation à jouer un rôle réglementaire mais doit dans l'avenir continuer à assurer ce rôle de conseils et d'intervention de proximité comme il a su le développer depuis 6 ans.

→ **Repenser et anticiper la gouvernance dans le prochain Contrat de Rivière**

Les **partenaires techniques et financiers** estiment que la gouvernance sur le prochain contrat devra être affinée, réfléchie et anticipée à travers différents paramètres :

▪ **Assurer la représentativité politique territoriale.**

Pour les partenaires, il sera en effet important que chaque territoire soit représenté par des élus moteurs avec un poids politique reconnu.

▪ **Proposer une organisation interne de travail.**

Avoir par exemple des élus référents sur certaines thématiques et les impliquer dans la conduite et l'animation de "leur" sujet.

▪ **Imaginer une présidence "tournante" du Comité de Rivière.**

Les partenaires suggèrent d'essayer de mettre en place une présidence tournante du Comité de Rivière pour impliquer à tour de rôle les Communautés de communes.

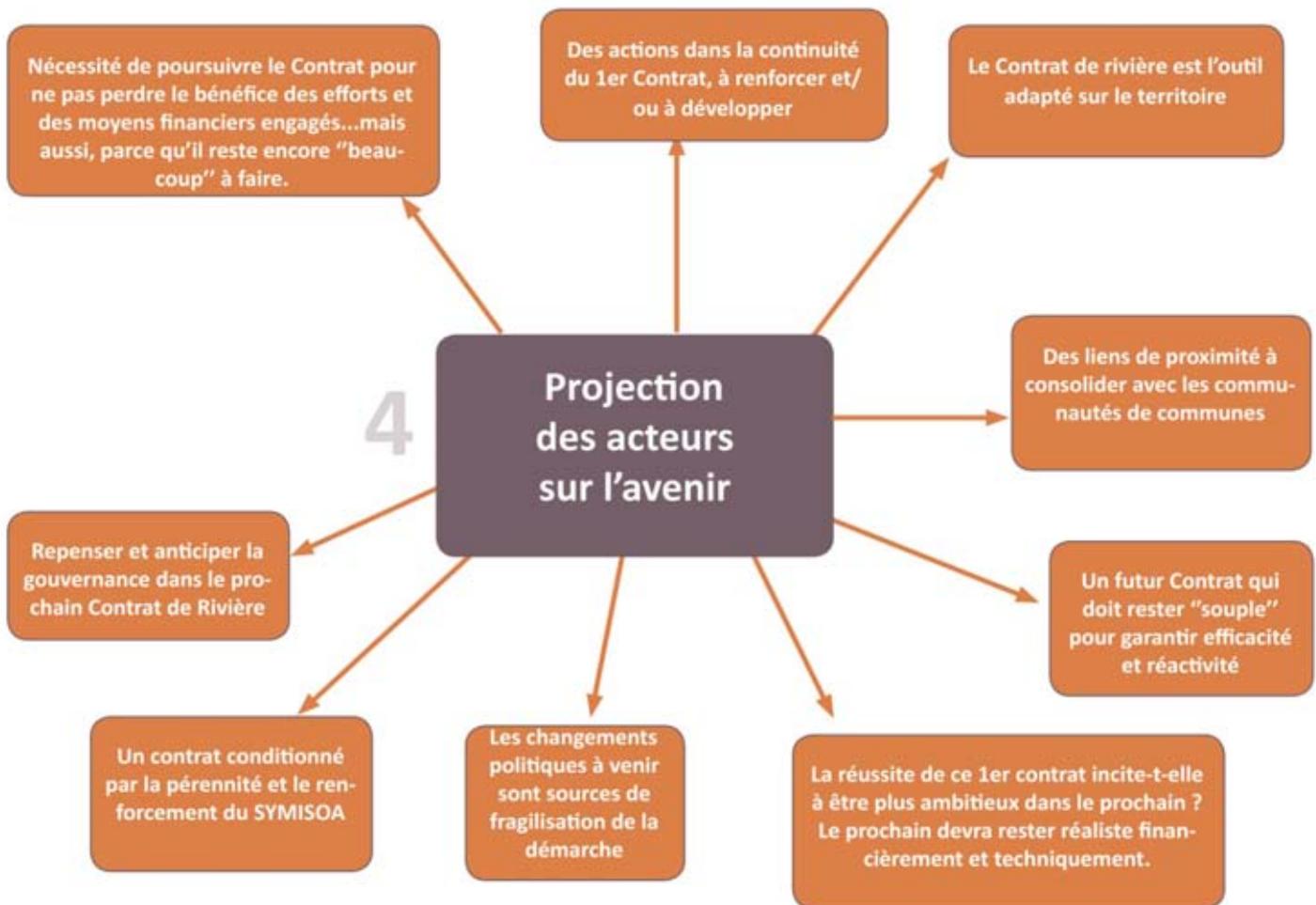
▪ **Proposer des actions concrètes impliquant directement les communes / communautés de communes.**

(cf détail abordé dans le point relatif à la consolidation nécessaire des liens de proximité avec les communautés de communes).

Partenaires et élus soulignent le besoin de renforcer la communication et la concertation (échanges) dans le prochain pour réimpulser le travail collectif.

“ La phase d'élaboration du prochain Contrat doit se construire de manière collective en impliquant tous les acteurs à la réflexion. C'est important que nous soyons tous là pour échanger, pour générer de l'énergie autour du Contrat”
L. RUSSIAS, CG 42, le 9 janvier 2014

Synthèse du point 2-24



ANNEXES

Annexe n° 1 : Réunions du Comité syndical du SYMISOA de 2008 à 2013

Annexe n° 2 : Guide d'entretien non directif

Annexe n° 3 : Questionnaires complémentaires

Annexe n° 4 : Compte-rendus circonstanciés des entretiens collectifs, individuels et par téléphone

ANNEXE n° 1

Réunions du Comité syndical du SYMISOA de 2008 à 2013 (source : <i>comptes rendus des réunions du Comité syndical</i>)		
2008	1 ^{er} février 2008 (15 membres présents) ¹	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élection du Président et des vice-présidents ▪ Installation du Bureau
	26 fev 2008 (10 membres présents sur les 15 composant)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorisation à lancer la démarche de déclaration d'intérêt général (DIG) ▪ Étude préalable à la restauration de la traversée de Charlieu : approbation du programme, du plan de financement et demande de subventions
	14 mai 2008 (12 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation du nouveau bureau suite aux élections municipales. ▪ Règlement intérieur et commissions de travail.
	27 mai 2008 (9 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte-rendu du comité du 14 mai - Élection de la commission d'appel d'offre - Désignation des délégués aux 4 commissions du contrat de rivière (commission agricole, inondations, milieux naturels / réseau de suivi, commission territoriale Pays de Charlieu) - Validation des dossiers de consultation des entreprises (DCE)
	8 juillet 2008 (9 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Points budgétaires
	29 septembre 2008 (10 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du règlement intérieur ▪ Lancement de 3 marchés (actions du contrat de rivière) : étude préalable à la traversée de Charlieu, diagnostic de vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable, assistance à la mise en œuvre du plan de communication du Contrat de Rivière
	6 novembre 2008 (9 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demandes de subventions ▪ Mise en place de l'équipe rivière (achat de matériel, location de véhicule, embauche du chef d'équipe et de son adjoint...)
2009	7 janvier 2009 (12 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> - Vote du budget 2009
	4 février 2009 (9 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation des travaux d'urgence à réaliser sur la commune de Charlieu suite à la crue de novembre 2008 (réfection d'un ouvrage de protection type caisson végétalisé au lieu du camping municipal). ▪ Mise en place des conventions d'accès aux parcelles privées pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien du lit et des berges du Sornin et de ses affluents.
	27 mars 2009 (10 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget. ▪ Approbation du marché relatif à l'étude prospective sur l'Alimentation en Eau Potable à l'échelle du bassin versant du Sornin ▪ Approbation du marché relatif à l'étude de définition d'un réseau de suivi des débits sur le bassin versant du Sornin. ▪ Approbation du marché relatif à l'étude d'avant projets et de projets d'aménagement de la franchissabilité de 4 seuils sur le Sornin et ses affluents

¹ Le Conseil syndical du SYMISOA est composé de 15 membres

Phase 3 :

Fonctionnement du Contrat de Rivière SORNIN

	19 mai 2009 (10 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget ▪ Recrutement d'une animatrice agricole Lucie SACHAT. Prise de poste au 1^{er} septembre 2009
	16 juillet 2009 (8 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accord sur le déménagement des locaux du SYMISOA. ▪ Points d'avancement sur le programme d'actions du Contrat de Rivière
	1 ^{er} octobre 2009 (8 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration de la traversée de Charlieu : présentation des scénarios proposés. ▪ Questions diverses : travaux d'urgence à Belleroche (enrochement de 16ml en protection de la lagune communale), marché de travaux d'abattage, réunion publique....
	18 novembre 2009 (7 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Débat d'orientation budgétaire 2010 ▪ Restauration de la traversée de Charlieu : proposition de réaliser une partie des travaux en régie de restauration de berge au niveau du seuil des pompiers à Charlieu. ▪ Étude de définition du réseau de suivi des débits : avis sur les sites proposés. ▪ Validation du DCE "mise en place des repères de crue".
2010	29 janvier 2010 (7 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vote du budget 2010
	25 mars 2010 (7 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement de la ligne de trésorerie ▪ Appel d'offres "mise en place des repères de crues" ▪ Fin de négociations avec les riverains et lancement de la consultation pour les travaux forestiers confiés à des entreprises
	6 mai 2010 (9 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmation des travaux de juillet à septembre 2010 sur le seuil des pompiers à Charlieu.
	24 juin 2010 (7 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution des statuts du SYMISOA ▪ Attribution du marché pour les travaux de restauration du seuil des pompiers à Charlieu. ▪ Attribution du marché pour les travaux forestiers d'entretien de la végétation, pour la campagne de l'automne 2010
	23 sept. 2010 (7 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme 2010-2014 de travaux d'entretien de la végétation en bordure de rivière. Nécessité de 2 équipes de 6 personnes. Prévision revue à la baisse pour raisons budgétaires.
	9 novembre 2010 (7 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avancement du Contrat de Rivière ▪ Fin et non reconduction du poste d'animateur agricole
2011	17 janvier 2011 (9 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Débat d'orientation budgétaire ▪ Réflexions sur les contraintes budgétaires du SYMISOA ▪ 2^{ème} déménagement du SYMISOA (locaux 50 rte de St Denis)

Phase 3 :

Fonctionnement du Contrat de Rivière SORNIN

	21 février 2011 (11 membres présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget 2010 ▪ Organisation de la réunion publique pour la campagne de travaux 2011
	28 mars 2011 (12 délégués présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composition du nouveau comité syndical (15 membres) suite à arrêté inter-préfectoral du 23/02/2011 sur les nouveaux statuts du SYMISOA ▪ Proposition par Joël PALLUET, vice-président de la CC du Pays de Charlieu en charge de l'environnement de mutualisation matérielle et humaine des équipes rivière du SORNIN et du JARNOSSIN. Proposition d'un groupe de travail (le 15 avril 2011) pour définir une méthode et tester ce projet. ▪ - Consultation de la maîtrise d'œuvre des travaux sur le seuil du moulin à Pouilly.
	6 juin 2011 (8 délégués présents)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élection du bureau (7 membres) ▪ Approbation du projet d'étude sur 4 seuils complémentaires (ouvrages 'Grenelle') ▪ Approbation du programme de sensibilisation dans les écoles. ▪ Réflexion sur la réforme des collectivités.
	19 juillet 2011 (8 membres)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avenir de l'équipe rivière ▪ Contrat de biodiversité porté par le CREN (conservatoire régional des espaces naturels) sur les zones humides de tête de bassin versant du Beaujolais :
	27 sept. 2011 (9 membres)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix du scénario technique d'aménagement du seuil du moulin, situé sur le Sornin en limite de Pouilly/Charlieu et St Nizier/Charlieu. ▪ Proposition de mutualisation d'un poste rivière avec la CC du Pays de Charlieu
	17 oct. 2011 (8 membres)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition d'un avenant au contrat de rivière Sornin pour ajuster le programme à un prévisionnel plus réaliste que le programme initial, en terme de contenu et de planning. Demande d'allongement de la durée du contrat sur 2 années supplémentaires ▪ Création d'un "noyau dur" au sein de l'équipe rivière : création de 2 postes de titulaires au 1^{er} janvier 2012 : un agent de maîtrise et un adjoint technique 2^{ème} classe.
	6 dec. 2011 (8 membres)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Débat d'orientations budgétaires. ▪ Principe d'un courrier type aux riverains refusant des propositions de travaux et pouvant en conséquence mettre en péril des aménagements réalisés chez d'autres riverains.
2012	22 fev. 2012 (7 membres)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête publique sur le projet d'aménagement du Sornin dans la traversée de Charlieu ▪ Décision de tester un site internet du SYMISOA
	24 avril 2012 (8 membres)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'avenant d'un an au Contrat de Rivière n'est pas retenu par le Conseil syndical. Décision d'engager au plus tôt les démarches pour la mise en place d'un nouveau contrat de rivière
	19 juillet 2012 (7 membres)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attribution du marché de travaux forestiers pour l'entretien et la restauration des berges du Sornin et de ses affluents. ▪ Attribution du marché pour l'aménagement de la franchissabilité du seuil SB 127 sur le Sornin
	25 octobre 2012 (9 membres)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de l'avancement du Contrat de rivière. ▪ Reste à faire avant la fin du Contrat : mise en place stations de suivi des débits, protection des habitations en zone inondable (par CC Chauffailles et Charlieu), étude zones humides, attente DUP pour travaux traversée de Charlieu pour restauration de la berge rive gauche en amont du seuil des pompiers et reméandrage du Sornin à l'aval du camping, érosion step St Denis (si budget le permet). ▪ Réflexion sur la présidence dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité .

Phase 3 :**Fonctionnement du Contrat de Rivière SORNIN**

		<ul style="list-style-type: none">▪ Anticipation du 2nd contrat de rivière : besoin d'interventions anticipées et visibles (pose de clôtures par exemple) sur le Pays Clayettois et sur le Haut Beaujolais pour faciliter l'engagement des élus dans un 2nd Contrat de rivière.
	14 déc. 2012 (12 membres)	<ul style="list-style-type: none">▪ Lancement du marché de mise en place de 3 stations automatiques de suivi des débits de cours d'eau.
2013	21 février 2013 (9 membres)	<ul style="list-style-type: none">▪ Proposition d'utilisation de la traction animale par l'équipe rivière (économie de carburant, ergonomie, efficacité, préservation des milieux naturels...).▪ Information sur le projet de loi de décentralisation, portant notamment sur l'avenir des syndicats de rivière.▪ Campagne d'entretien des berges : proposition d'une réunion publique en mai 2013 pour travaux à l'automne 2014
	26 mars 2013 (8 membres)	<ul style="list-style-type: none">▪ Délocalisation des conseils syndicaux (auparavant tous organisés sur Charlieu)▪ Vote du budget 2013▪ Demandes de subventions
	20 juin 2013 (8 membres)	<ul style="list-style-type: none">▪ Marché de travaux forestiers pour traiter la fin du Chandonnet▪ Marché pour l'étude bilan, évaluation et perspectives du contrat de rivière.

Guide d'entretiens **ELUS** du SYMISOA

A- Bilan des actions et résultats du Contrat de Rivière

1- Votre avis sur le Contrat de Rivière du Sornin :

- Ses réussites ? *Lesquels et sur quels domaines*
- Ses manques ? Ses faiblesses ? :
 - *Tous les sujets ont-ils été traités (milieu, qualité, inondations, ressource, sensibilisation ?) Partout ? Oui / non pourquoi ?*
 - *Poids de certaines interventions par rapport à d'autres ? Manque financiers ? Projets abandonnés*

2- Votre rôle dans la conduite des actions du Contrat :

- Comment ? en tant que mo ?
- Autres actions conduites dans le domaine de l'eau et hors contrat ?

3- Quelle articulation entre le Contrat et les autres outils d'aménagement du territoire ? (SCOT, PLU...)

- Valeur ajoutée ? Oui / non pourquoi
- Intégration des objectifs du Contrat dans des opérations locale (docs d'urbanisme, label AOC Charollais...).

4- Le Contrat a-t-il modifié votre regard sur les rivières de votre territoire ?

- Meilleure compréhension du fonctionnement des cours d'eau?
- Raisonnement / travail à l'échelle du bv

B – Dimension humaine : perceptions/ implications dans le fonctionnement du CR

1- Qu'est-ce qui vous a motivé pour participer au Contrat ?

- Obligation ? Besoin pour ma commune (ou comcom) ? Motivations financières (financement des opérations) ?
- Démarche techniquement et humainement intéressante *Avez-vous compris immédiatement ou progressivement l'intérêt d'être acteur du Contrat ?*

2- Comment avez-vous participé à la construction du Contrat ?

- Réunions COPIL, Comité de Rivière, Conseils syndicaux, réunions publiques, visites de terrains ?
- Modalités de concertation active ? Ponctuelle ? Pourquoi ? (cf. question d'après)

3- Votre avis sur ces temps de concertation ?

- **Nombre et fréquence** : *Trop nombreux ? Difficultés de participer à toutes les réunions*
- **Information données** : *Bcp d'informations difficiles à "digérer", manque ou au contraire bonne diffusion de l'information entre les réunions pour réussir à suivre le fil du Contrat*
- **Modalités d'expression** : *difficultés ou au contraire facilité à donner son point de vues. Relations entre les différents acteurs*

- **Modalité de décisions** : *Décisions prises claires et partagées ? ou au contraire catégorielles*

4- **Votre lien avec le SYMISOA ? Avec les partenaires ?**

- Valeur ajoutée de la structure (assainissement, gestion de l'eau potable, conseils d'intervention...), modalités de travail avec vous et les riverains, la rivière sans le SYMISOA ?

5- **En dehors de ces temps de concertation, avez-vous parlé du Contrat ailleurs ?**

- Aux autres élus en conseil municipal ou communautaire
- Aux riverains sur le terrain
- Dans les journaux municipaux, communautaires ?

6- **Comment le Contrat est-il perçu localement ?**

- On ne le connaît pas ? On ne sait pas à quoi il sert ? Les riverains en parlent et en voient sont utilisés

C – Projections des acteurs sur l'avenir

1- **Quels seraient selon vous les points encore à traiter sur les rivières ?**

(S'appuyer ici sur les enjeux de 2008, les actions conduites et sur ce qui aura été évoqué par les acteurs sur le bilan)

2- **Quel outil possible (CR ou autres) et quelles améliorations apporter dans son fonctionnement ?**

- *L'outil Contrat de rivière est le bon outil ? oui / non Pourquoi ? Lequel ?*
- *Mieux mutualiser les moyens ?*
- *Améliorer la concertation / communication / sensibilisation ?*
- *Mieux fédérer ou impliquer les réticents ?*

3- **Vos motivations à poursuivre ? Comment ?**

4- **Regards sur le SYMISOA de demain**

- **Capacité financière** ? Besoin de financer sur le long terme des projets plus importants (lesquels ? Politique d'acquisition foncière pour promouvoir l'espace de liberté du cours d'eau, pour préserver les zones humides...)
- **Capacité humaine et technique** : nécessité / possibilité de renforcement ? ?
- Manque de **clarification des compétences** et **de solidité juridique** de la structure
- Besoin **d'élargissement des compétences** et **des adhésions de nouvelles structures** ? (élargissement du périmètre du bv ?)

Guide d'entretiens **AGRICULTEURS** du SORNIN – Focus groupe le 2 décembre 2013

B- Bilan des actions et résultats du Contrat de Rivière

- 1- Quelles ont été les actions conduites auprès des agriculteurs dans le cadre du Contrat ?
- 2- Quelle a été votre contribution ?
- 3- Votre avis sur le Contrat de Rivière du Sornin en généra l: Ses réussites ? Lesquels et sur quels domaines
 - Ses manques ? Ses faiblesses ? : Tous les sujets ont-ils été traités (milieu, qualité, inondations, ressource, sensibilisation ?)
 - Partout ? Oui / non pourquoi ? Poids de certaines interventions par rapport à d'autres ? Manque financiers ? Projets abandonnés
- 4- Quelle articulation entre le Contrat et les autres outils d'aménagement du territoire ?
 - Intégration des objectifs du Contrat dans des opérations locale (docs d'urbanisme, label AOC Charollais...).
- 5- Le Contrat a-t-il modifié votre regard sur les rivières de votre territoire ?
 - Meilleure compréhension du fonctionnement des cours d'eau?
 - Meilleur respect des rivières

B – Dimension humaine : perceptions/ implications dans le fonctionnement du CR

- 1- Avez-vous été associé à l'élaboration et suivi du Contrat et comment ?
 - Réunions COPIL, Comité de Rivière, Conseils syndicaux, réunions publiques, visites de terrains ?
 - Participation active ? Ponctuelle ? Pourquoi ? (cf. question d'après)
- 2- Votre avis sur ces temps de concertation ?
 - Nombre et fréquence : Trop nombreux ? Difficultés de participer à toutes les réunions
 - Informations données : Bcp d'informations difficiles à "digérer", manque ou au contraire bonne diffusion de l'information entre les réunions pour réussir à suivre le fil du Contrat
 - Modalités d'expression : difficultés ou au contraire facilité à donner son point de vues. Relations entre les différents acteurs
 - Modalité de décisions : Décisions prises claires et partagées ? ou au contraire catégorielles
 - Comment améliorer communication + concertation
- 3- Votre lien avec le SYMISOA ? Avec les partenaires ? Conseils sur les interventions...
- 4- En dehors de ces temps de concertation, avez-vous parlé du Contrat autour de vous ?
- 5- Comment le Contrat est-il perçu localement ? On ne le connaît pas ? On ne sait pas à quoi il sert ? Les riverains en parlent et en voient sont utilisé

C – Projections des agriculteurs sur l'avenir

- 1- Quels seraient selon vous les points encore à traiter sur les rivières ?
(S'appuyer ici sur les enjeux de 2008, les actions conduites et sur ce qui aura été évoqué par les acteurs sur le bilan)
- 2- Quel outil possible (CR ou autres) et quelles améliorations apporter dans son fonctionnement ?
 - L'outil Contrat de rivière est le bon outil ? oui / non Pourquoi ? Lequel ?
 - Mieux mutualiser les moyens ? Améliorer la concertation / communication / sensibilisation ?
 - Mieux fédérer ou impliquer les réticents ?
- 3 - Vos motivations à poursuivre ? Comment ?

A- Bilan des actions et résultats du Contrat de Rivière

- 1- Quelles ont été les actions conduites chez vous?
- 2- A quoi servent-elles, quel bilan (+/-) en tirez-vous?
- 3- Connaissez-vous le Contrat de Rivière du Sornin
- 4- Votre regard sur la rivière a-t-il changé depuis l'intervention du SYMISOA ?
 - Meilleure compréhension du fonctionnement des cours d'eau?
 - Meilleur respect des rivières

B – Dimension humaine : perceptions/ implications dans le fonctionnement du CR

- 1- Quelle communication avec le SYMISOA (avant / après travaux) ?
 - Conventions
 - Conseils
 - Autres temps de communication (lettre d'info, manuel du riverain...)

C – Projections des agriculteurs sur l'avenir

- 2- Quels seraient selon vous les points encore à traiter sur les rivières ?

Guide d'entretiens **Associations / monde la pêche / chasseurs** du SORNIN - focus groupe le 2 décembre 2013

A- Bilan des actions et résultats du Contrat de Rivière

1- Votre avis sur le Contrat de Rivière du Sornin en général :

- Ses réussites ? *Lesquels et sur quels domaines*
- Ses manques ? Ses faiblesses ? : *Tous les sujets ont-ils été traités (milieu, qualité, inondations, ressource, sensibilisation ?) Partout ? Oui / non pourquoi ? Poids de certaines interventions par rapport à d'autres ? Manque financiers ? Projets abandonnés*
- Son utilité ?

2- Le Contrat a-t-il modifié votre regard sur la rivière Sornin ? Et celle des habitants ?

- Meilleure compréhension du fonctionnement des cours d'eau ? Meilleur respect des rivières Meilleure valorisation de ce patrimoine

B – Dimension humaine : perceptions/ implications dans le fonctionnement du CR

3- Avez-vous été associé à l'élaboration et suivi du Contrat et comment ?

- Réunions COPIL, Comité de Rivière, Conseils syndicaux, réunions publiques, visites de terrains ?
- Participation active ? Ponctuelle ? Pourquoi ? (cf. question d'après)

4- Votre avis sur ces temps de concertation ?

- Nombre et fréquence : *Trop nombreux ? Difficultés de participer à toutes les réunions*
- Informations données : *Bcp d'informations difficiles à "digérer", manque ou au contraire bonne diffusion de l'information entre les réunions pour réussir à suivre le fil du Contrat*
- Modalités d'expression : *difficultés ou au contraire facilité à donner son point de vues. Relations entre les différents acteurs*
- Modalité de décisions : *Décisions prises claires et partagées ? ou au contraire catégorielles*
- Quelles améliorations dans la communication / concertation ?

5- Votre lien avec le SYMISOA ? Avec les partenaires ? Conseils sur les interventions...

6- Avez-vous parlé du Contrat autour de vous ?

7- Comment le Contrat est-il perçu localement ?

- On ne le connaît pas ? On ne sait pas à quoi il sert ? Les riverains en parlent et en voient sont utilisé

C – Projections des associations, des pêcheurs et u monde de la chasse sur l'avenir

6- Quels seraient selon vous les points encore à traiter sur les rivières ?

(S'appuyer ici sur les enjeux de 2008, les actions conduites et sur ce qui aura été évoqué par les acteurs sur le bilan)

7- Quel outil possible (CR ou autres) et quelles améliorations apporter dans son fonctionnement ?

- *L'outil Contrat de rivière est le bon outil ? oui / non Pourquoi ? Lequel ? Mieux mutualiser les moyens ?*
- *Améliorer la concertation / communication / sensibilisation ? Mieux fédérer ou impliquer les réticents ?*

8- Vos motivations à poursuivre ? Comment ?

ANNEXE n° 3 – Questionnaire complémentaire

Bilan et prospective Contrat de Rivière **QUESTIONNAIRE**



Décembre 2013

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion de nos cours d'eau pour les prochaines années.

Afin d'alimenter ce bilan/ prospective, nous souhaitons recueillir votre point de vue d'acteurs de la rivière.

Le SYMISOA, Syndicat Mixte des Rivières du Sornin et de ses affluents, animateur du Contrat de rivière vous adresse donc ce questionnaire (9 questions). Nous vous remercions par avance de consacrer un peu de votre temps pour remplir ce questionnaire dont les réponses seront très précieuses pour le bilan et nous vous en remercions par avance.

Questionnaire à remplir en ligne ou de manière manuscrite

Pour des raisons de suivi du questionnaire, nous vous demandons d'indiquer vos coordonnées qui, resteront confidentielles dans le traitement des données	
Nom et fonction de la personne ayant rempli le questionnaire	<input type="checkbox"/> Nom et prénom : _____ <input type="checkbox"/> Structure _____ <input type="checkbox"/> Fonction (élu, technicien, riverain, agriculteur, association...) _____
Adresse :	_____
Téléphone :	_____
Mail :	_____
Merci de retourner ce questionnaire avant le :	30 janvier 2014
Questionnaire à renvoyer par mail à :	<u>r.vindry@aliceadsl.fr</u> <small>Rachel VINDRY est responsable du cabinet en communication-sociologie. Autrement Dit qui accompagne le SYMISOA dans la réalisation de ce bilan. Le bureau d'études CESAME assure la partie technique du bilan</small>
ou par courrier à l'adresse suivante :	SYMISOA 12, rue Jean Morel 42 190 CHARLIEU Fax : 04 77 69 07 28

Conformément à l'article 34 de la Loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

1- Bilan du Contrat de Rivière

1- Estimez-vous que le Contrat de rivière a permis ?

- *d'améliorer la qualité des eaux ?*

Oui totalement Partiellement Non

- *de gérer le risque inondation ?*

Oui totalement Partiellement Non

- *de restaurer et d'entretenir les cours d'eau du bassin versant ?*

Oui totalement Partiellement Non

- *d'améliorer la qualité écologique des milieux aquatiques*

Oui totalement Partiellement Non

- *de gérer durablement la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable notamment*

Oui totalement Partiellement Non

- *de valoriser le patrimoine rivière*

Oui totalement Partiellement Non

- *de mieux comprendre le fonctionnement des rivières*

Oui totalement Partiellement Non

- *de mieux respecter des rivières*

Oui totalement Partiellement Non

- *de travailler collectivement et de créer une solidarité amont / aval*

Oui totalement Partiellement Non

- *Autre :*

2- Quelles sont les actions que vous avez engagées en faveur des cours d'eau ?

Plusieurs réponses possibles :

- Assainissement domestique et pluvial
- Aménagement d'ouvrages hydrauliques / plans d'eau
- Aménagements / protection de berges
- Restauration/ entretien / protection de la ripisylve
- Restauration/ aménagement hydraulique du lit de la rivière
- Opérations de communication et de sensibilisation
- Valorisation des rivières (patrimoine/paysage)
- Restauration/ aménagement hydraulique du lit de la rivière
- Autres :

3- Avez-vous rencontré des difficultés dans leur mise en œuvre ? Oui Non*Si oui, lesquelles ?*

4- Trouvez-vous que le Contrat de rivière a été conduit de manière suffisamment concertée entre les acteurs et avec une bonne communication ? Oui Non*Pourquoi ?*

5- Parlez-vous du Contrat de rivière autour de vous ? Oui Non*A qui ?* _____*A quelles occasions ?* _____**6- Quel bilan tirez-vous du Contrat de rivière Sornin 2008-2013 ?** Bilan positif Bilan mitigé Bilan négatifCitez **3 points forts** du Contrat :

Citez **3 points faibles** du Contrat :

2- Regard sur la suite à donner au Contrat

7- Quel seraient les points prioritaires à traiter à l'avenir sur les rivières du Sornin ?

Par ordre de priorité de 1 à 4 (1 étant le plus prioritaire) :

- L'amélioration de la qualité
- La gestion du risque inondation
- La restauration et l'entretien des cours d'eau
- L'érosion des berges
- La préservation des milieux aquatiques (zones humides notamment)
- La gestion quantitative de la ressource
- La sensibilisation et le changement de pratiques
- La valorisation du patrimoine bâti et paysager associé à la rivière
- Le développement du tourisme et loisirs
- Autres :

8- La poursuite de gestion des rivières sous la forme d'un Contrat de rivière ou d'un autre outil vous semble-t-elle utile et nécessaire ?

- Oui Non

Pourquoi ?

9- Comment imaginez-vous poursuivre votre engagement / implication dans la gestion des rivières du Sornin ?

Plusieurs réponses possibles :

- Rôle en tant que maîtres d'ouvrage
- Participation aux temps de concertation (Comité de pilotage, comité de rivière...)
- Collaboration technique avec le SYMISOA
- Mise en œuvre des pratiques d'entretien sur les cours d'eau
- Rôle de sensibilisation auprès des populations
- Prise en compte des objectifs du Contrat dans les documents d'urbanisme (SCOT, POS/PLU, cartes communales...) ou dans les projets agricoles...

- Autres :

Le questionnaire est terminé. Nous vous remercions infiniment d'y avoir consacré du temps et de l'intérêt. N'oubliez pas de nous le retourner par mail ou par courrier postal à l'adresse indiquée en 1^{ère} page.

ANNEXE n° 4 – Comptes rendus des entretiens

Entretiens COLLECTIFS

- Entretien avec les associations locales le 2 décembre 2013
- Entretien avec les agriculteurs le 2 décembre 2013
- Entretien avec les élus ("rive droite" du Sornin) le 3 décembre 2013
- Entretien avec les élus ("rive gauche" du Sornin) le 3 décembre 2013
- Entretien avec les partenaires institutionnels le 9 janvier 2014
- Entretien avec les riverains "non agricoles" le 9 janvier 2014

Entretiens INDIVIDUELS

- Entretien avec le Président du SYMISOA, le 9 janvier 2014
- Entretien avec le Président de la Cté de communes du canton de Chauffailles, le 9 janvier 2014
- Entretien avec le Président et le délégué de la Cté de communes de Semur en Brionnais, le 10 janvier 2014
- Entretien avec les élus de la Cté de communes du Pays Clayettois, le 10 janvier 2014
- Entretien avec le Président de la Cté de communes du Haut Beaujolais le 6 février 2014
- Entretien avec le Président de la Cté de communes Charlie-Belmont, le 6 février 2014
- Entretien avec le Conseil régional de Bourgogne, le 13 janvier 2014
- Entretien avec le M. Bauland, riverain du Sornin, ancien président de l'association des inondés du Sornin, le 13 février 2014
- Entretien avec M. Couble, riverain du Sornin à Charlieu, le 28 janvier 2014
- Entretien avec M. Jeannot, riverain du Botoret à Maizilly, le 10 février 2014
- Entretien avec M. Berry, agriculteur à Ligny en Brionnais, le 3 février 2014
- Entretien avec M. Ducarre, agriculteur à St Bonnet de Cray, le 6 février 2014
- Entretien avec M. Lorton agriculteur à Ligny en Brionnais, le 6 février 2014
- Entretien avec M. Vernay, agriculteur à Ligny en Brionnais, le 6 février 2014
- Entretien avec A. MILLET, école St Paul à Cuinzier, le 7 février 2014
- Entretien avec A. BLANCHON, école de St Denis de Cabanne, le 16 janvier 2014

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin et affluents



COMPTE RENDU de l'entretien collectif avec les associations de pêche et de protection de la nature, de la chasse et des associations d'éducation à l'environnement.

Date : 2 décembre 2013, 14h30-16h30

Lieu : Salle Mussy, Communauté de communes du canton de Chauffailles

Liste des personnes présentes : (la liste complète des personnes invitées figure à la fin de ce compte rendu)

Nom	Organisme	Adresse internet
BRETTE Francisque	Président de l'association de pêche "Les Amis du Sornin" - Charlieu	
LAPALUS Guy	Garde de pêche de l'association des pêcheurs de la Clayette	guylapalus@gmail.com
LABAUNE Jean-Louis	Président de l'association des pêcheurs de la Clayette	jlmlabaune@orange.fr
GRUNET Hélène	Secrétaire de l'ARPN (<i>Association Régionale de Protection de la Nature</i>)	arpn@free.fr
PRAT Christian	Naturaliste animateur indépendant missionné et représentant de Terre & Nature	terre.nat@orange.fr
JANDEAU Jean-Jacques	Président de "La Gaule de Chauffailles"	jj.jandeau@orange.fr
MORLET Anthony	Technicien de la Fédération des Chasseurs 71	amorlet@chasseurdefrance.com
ROUSSIN Gérard	Président de l'association des pêcheurs de la Chapelle s/ Dun	gerard.roussin2@wanadoo.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion des rivières du Sornin pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un temps d'échanges et d'expression libre a été animé par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargé par le SYMISOA de conduire le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME

1- Avis des acteurs les actions et résultats du Contrat de Rivière :

Le Contrat de Rivière du Sornin est considéré comme **positif** par les acteurs sur les points suivants :

- **Réduction de la pollution visuelle dans les cours d'eau** (*"L'eau semble plus propre aujourd'hui, il y a moins de déchets..."*). Ceci s'explique par l'amélioration des traitements par la station d'épuration de la commune de la Clayette car autrefois la Genette constituait "l'égout" de la Clayette.
- **La valorisation des ripisylves, leur maintien et leur entretien régulier ont été favorisés dans le Contrat**, ce qui permet d'améliorer la qualité des milieux (ombrages), de limiter les risques inondations (*"maintenir de la végétation, c'est empêcher que l'eau arrive trop vite à l'aval"*) mais également de développer/recréer une biodiversité très intéressante sur le bassin.
- **Un gros travail a été réalisé sur les clôtures et l'aménagement des abreuvoirs**. Les participants s'interrogent cependant sur la pérennité de l'entretien de la végétation recrée sur une bande de 3 mètres en retrait du cours d'eau (*"Entre la rivière et ces clôtures, il pousse un peu n'importe quoi, qui va nettoyer ?"*).
- **La circulation piscicole a été nettement améliorée** et la réalisation de **passes à poissons** a permis de retrouver des espèces qui avaient disparu (lamproie marine par exemple).
- **La création d'une bande de retrait entre la rivière et les terrains constitue un espace tampon jugé nécessaire pour la rivière**. Les participants estiment en effet que l'intervention de l'homme doit être raisonnée sur la nature.
- Le travail sur les **espèces invasives et les ragondins/ rats musqués** doit être salué sur le Sornin.
- **Le contrat a permis de travailler collectivement** (*"Le Contrat de Rivière touche tous le monde et a permis de ne pas régler dans son coin les problèmes sur la rivière"*).

Si le Contrat a apporté certaines avancées, les acteurs estiment que **de nombreux points restent à traiter** au regard de ce qui peut être observé ou interprété sur le terrain :

- Impression que malgré l'apparente amélioration de la qualité, les populations piscicoles sont en baisse. Les acteurs estiment être **mal informés sur l'état qualitatif des cours d'eau**, notamment la pollution chimique. Ils s'interrogent sur le type d'analyse réalisée sur les cours d'eau et notamment sur l'existence ou non d'analyses chimiques. Par ailleurs, certains soulignent la difficulté d'avoir accès à des données auprès d'organismes tels que l'ONEMA (*"L'ONEMA, c'est l'OMERTA !"*).
- Si l'assainissement collectif s'est amélioré, les **déversoirs d'orages**, eux, n'ont pas été pris en compte et sont des facteurs d'aggravation de la qualité des eaux et donc de la mortalité des poissons.
- Par ailleurs, les participants estiment que la **vidange des étangs participe à la dégradation de la qualité de l'eau** (et donc à l'altération de la richesse écologique sur ces secteurs, sur la Genette notamment). Ils souhaitent qu'une concertation puisse s'instaurer avec les propriétaires des étangs pour travailler sur ce sujet de manière coordonnée.
- L'installation de la **renouée du Japon** est de plus en plus présente et constitue un **point à traiter dans l'avenir**.

- Les acteurs **s'interrogent sur la pertinence des inventaires de zones humides**. Selon eux, beaucoup d'inventaires ont été réalisés par le CEN Rhône-Alpes, le Conseil général 42... Cette multiplicité d'études crée selon eux un risque de confusion sur "qui fait quoi" et un sentiment d'inutilité. Ils souhaitent donc que si un travail sur les zones humides est envisagé sur le bassin versant du Sornin, il soit conduit dans un objectif très opérationnel de connaissance mais surtout de protection "*Il ne s'agit pas d'étudier pour étudier mais d'identifier les zones humides, les espèces faunistiques et floristiques présentes, leur localisation et leur préservation à mettre en place*".
- Les participants notent que les rivières peuvent parfois manquer d'eau en été, notamment sur des secteurs forestiers plantés de résineux : les plantations de Douglas par exemple étant très consommatrices d'eau.
Une grande partie des linéaires du Sornin a été artificialisée. Le régime de la rivière a donc été modifié. Il sera nécessaire dans l'avenir de **conduire une véritable politique forestière**.
- Les participants mettent en évidence **l'absence de maîtrise du foncier comme frein à la bonne intervention sur les cours d'eau**. En effet, les travaux en rivière ne sont possibles qu'après accord du propriétaire. Le SYMISOA n'a pas donc pas toute la liberté d'intervention. Les pêcheurs déplorent également que l'accord donné par les propriétaires au SYMISOA n'ouvre pas automatiquement le droit de pêche sur la parcelle.

2- Regards sur le fonctionnement "humain" du Contrat de Rivière:

- Certains participants **se disent "déçus" du rôle qu'ils avaient imaginé pour le SYMISOA et le Contrat de Rivière**. Ils estiment que la structure et l'outil auraient dû avoir davantage de "*pouvoirs d'actions et d'influence*" en direction des agriculteurs (interdire l'accès au bétail dans les cours d'eau...), de "*pouvoir*" pour les pêcheurs (faciliter l'accès au cours d'eau par exemple en obtenant l'autorisation des propriétaires), Selon eux, le **SYMISOA et le Contrat de Rivière devraient donc être des "outils décisionnaires et réglementaires plus pragmatiques"**. Les acteurs estiment que si le SYMISOA avait eu plus de pouvoir, il aurait gagné beaucoup de temps en intervention : les participants soulignant que le travail de concertation avec les propriétaires a été consommateur de temps pour le technicien de rivière du SYMISOA. Au final, certains participants ont le sentiment que le Contrat et ses acteurs constituent une "*usine gaz*" : perte de temps en concertation, en recherche de subventions auprès d'institutions nombreuses (2 Régions, 3 départements...).
- Les acteurs estiment être informés par le SYMISOA mais **manquent de supports techniques d'information** sur l'état de la qualité de l'eau par exemple ou sur l'état écologique des rivières ("*Il faudrait que ce bilan de Contrat de Rivière, nous fasse la synthèse de l'état de nos rivières qui est, il me semble, relativement riche*"). Les acteurs demandent à mieux mesurer les impacts positifs du Contrat de Rivière sur la qualité des milieux et de l'environnement. Ils demandent donc à ce que des données chiffrées leur soient transmises notamment dans le cadre de ce bilan contrat de rivière.
- Les participants ont le sentiment que **la multiplicité d'acteurs de l'eau brouille le paysage, la communication et la lisibilité des actions**. Ils déplorent également le manque de coordination entre les acteurs, en cas de pollution par exemple.
- Les associations de pêche considèrent **avoir de très bonnes relations avec le SYMISOA** : participation aux réunions, sollicitation en cas de problème (pollution par exemple)... Elles renouvellent cependant leur déception sur le manque de pouvoir alloué au syndicat et parfois sur le manque d'information entre le SYMISOA et les pêcheurs (information sur la présence des enfants en rivière lors d'intervention pédagogique par exemple).

- Certains participants estiment que les **temps de réunions du ont souvent été complexes** (présentées sous forme de "camembert") et que ces réunions ont finalement peu parlé d'eau et de points concrets ou alors ont abordé l'eau uniquement sous ses points négatifs ("*ses nuisances*").
- Pour les participants, **le monde de la pêche a beaucoup évolué** en devenant des acteurs de la protection de l'environnement ("*Les pêcheurs raisonnent plus aujourd'hui en protecteurs qu'en simples pêcheurs de poissons*") et donc des partenaires importants du Contrat de rivière.

3- Conclusions / projections sur l'avenir :

- Les participants **demandent collectivement que le SYMISOA soit une structure consolidée avec plus de poids réglementaire**. Ceci permettrait aux acteurs de la nature d'aller plus loin dans leurs actions et de mieux agir en faveur de l'environnement.
- Ils estiment que si le Contrat a permis des avancées positives, **il reste encore beaucoup à faire sur les milieux** "*5% ont été réalisés et 95 % restent à faire*". Pour eux, il est indispensable de poursuivre le Contrat de Rivière, de ne pas le stopper car ce serait perdre tout le bénéfice de ce qui a été amorcé et/ou réalisé. Les participants soulignent la nécessité de faire comprendre à tous les acteurs (forestiers qui n'ont pas été intégrés, les agriculteurs parfois réticents...) l'importance de s'engager dans le Contrat, de le continuer et ce, en invoquant/ argumentant sur le rôle essentiel de l'eau. Les participants estiment que tout le monde doit être convaincu pour pouvoir s'engager.
- Certains participants émettent des **réserves sur l'avenir de la poursuite du Contrat, notamment pour des raisons financières** ("*J'ai peur que l'affaire s'étiole à cause du manque de subventions*"). Ils estiment donc que pour l'avenir, il sera **nécessaire de prioriser le Contrat** en "*allant à l'essentiel et avec des moyens financiers disponibles*".
- Les acteurs ont énoncé les points qui devraient être améliorés sur la rivière (cf. pages précédentes). Ils considèrent que ces points devront être traités dans le prochain Contrat. Ils mettent également en évidence un axe peu développé dans le premier contrat et pourtant essentiel à leurs yeux : **l'appropriation des rivières par les habitants du territoire**. Ils considèrent en effet que la valorisation des rivières du Sornin est nécessaire et proposent de mettre en place différentes opérations : des activités festives autour de l'eau (soirée nocturne, contes au bord de l'eau...), valorisation de l'image des rivières dans la traversée des bourgs, sensibilisation des enfants à la pêche et à la grande qualité piscicole des cours d'eau du bassin ("*Au-dessus de Chauffailles, on a la meilleure rivière à truites*").

Liste complète des personnes invitées :

structure	M. Madame	NOM	fonction	code postale	Ville
"Gaule Belmontoise"	Monsieur	BROSSAULT		42670	BELMONT DE LA LOIRE
"Gaule d'Ecoche"	Monsieur	DANIERE		42670	BELMONT DE LA LOIRE
"La Gaule- Chauffailles"	Monsieur	JANDEAU		71170	CHAUFFAILLES
"La Saumonée"	Monsieur	DESBOIS		71170	ST Igny de Roche
"Les amis du Sornin"	Monsieur	BRETTE		42720	POUILLY SOUS CHARLIEU
"les pêcheurs de la Chapelle"	Monsieur	ROUSSIN		71800	La Chapelle sous Dun
"Les pêcheurs du Sornin"	Monsieur	VARRAULT		71800	CURBIGNY
"Mussy Anglure"	Monsieur	BERAUD		71300	MONTCEAU LES MINES
"Mussy- Sornin"	Monsieur	BRIVET		71740	St Maurice les Chateauneuf
"Sté des 3 rivières"	Monsieur	GODEL	Président	42180	CHANDON
Association des pêcheurs de LA CLAYETTE	Monsieur	LABAUNE		71800	LA CLAYETTE
Association des pêcheurs - Haut Beaujolais	Monsieur	DUPERRON		69790	St Bonnet des Bruyère
Association des pêcheurs - Haut Beaujolais	Monsieur	JARRET		69790	Propières
FRAPNA Rhône	Monsieur	HYTTE		42750	MARS
FRAPNA Région - ARPN	Monsieur	BONNISSOL		42300	ROANNE
TERRE & NATURE	Monsieur	PRAT		42190	CHARLIEU
Fédération des chasseurs de la Loire	Monsieur	DUPERRON	Technicien	42160	ANDREZIEUX BOUTHEON
Fédération des chasseurs de Saône et Loire	Monsieur	PELUS	Secrétaire Gén	71240	LAIVES
Fédération des chasseurs de Saône et Loire	Monsieur	MORLET	Technicien	71260	VIRE
Fédération des chasseurs du Rhône	Monsieur	BRIDE	Technicien	69009	LYON

Bilan et prospective Contrat de Rivière Sornin et affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien collectif avec les AGRICULTEURS du bassin versant du Sornin et de ses affluents

Date : 2 décembre 2013, 19h30

Lieu : Lieu : Salle Mussy, Communauté de communes du canton de Chauffailles

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme	Adresse internet
AUGIER Marcel	Élu de la Chambre d'agriculture 42	marcel.augier@wimifi.net
LACARELLE Michel	Délégué FDSEA (Chauffailles) – agriculteur à Anglure sous Dun	
VAIZAND Dominique	Élu de la Chambre d'agriculture 71	d.vaizand@libertysurf.fr
VERCHERE Pascal	Éleveur à Saint Igny de Roche	verchere.p@wanadoo.fr
PERRET André	Agriculteur à St Edmond – Pdt de syndicat agricole	andre.perret701@orange.fr
AUBARD Christophe	Agriculteur à Coublanc. A bénéficié de l'intervention du SYMISOA	caubard@free.fr
THIOLLIER Joseph	Bureau d'études CESAME	j.thiollier@cesame-environnement.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion de nos cours d'eau pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis du monde agricole sur le Contrat, un temps d'échanges et d'expression libre a été animé par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargé et par Joseph THIOLLIER du bureau d'étude CESAME mandatés par le SYMISOA pour réaliser le bilan du Contrat de Rivière.

1- Avis des agriculteurs sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

Sur les travaux conduits par le SYMISOA

- P. VERCHERE souligne la **qualité et l'efficacité des travaux réalisés par le SYMISOA** dans le cadre du Contrat de rivière Sornin.

"C'est vraiment sur le terrain qu'on se rend compte de ce qui a été fait car quand on en parle, ça reste abstrait. Mais sur le Bézo, avec les abreuvoirs par exemple, le syndicat a utilisé des techniques vraiment appropriées et c'est bénéfique surtout quand on voit à quoi ça ressemblait avant et après"

- La **qualité des travaux tient également au fait que le SYMISOA connaît son métier** et qu'il sait *"mieux intervenir que nous. Il a des techniques meilleures que les nôtres"* P. VERCHERE

- Les agriculteurs considèrent cependant que **la mise en défens (pose de clôtures) est parfois "mal adaptée"**

"Je trouve que le SYMISOA met les clôtures un peu loin du cours d'eau. Chez moi ça : c'est négatif ! Et puis il met des essences qu'on ne trouve pas forcément chez nous. Là-dessus je suis contre. Cette végétation abondante, ça va laisser des nids à chardons (...) Et puis on ne va pas mettre des clôtures quand il y en a déjà dans le pré (...) Par contre, il serait plus judicieux que le SYMISOA mette des clôtures amovibles (...) Je pense qu'il faut souvent suivre le bon sens paysan". M. LACARELLE

"Mettre les clôtures autant en retrait, j'en ai parlé à M. Derigon, c'est notre outil de production qui disparaît, on perd de la surface importante surtout si on a par exemple 20 ou 30 hectares tout le long. Par contre, j'avais peur de perdre ma prime à l'herbe mais finalement non" C. AUBARD

"L'idée est bonne. La végétation va permettre que les berges ne s'effondrent pas mais après, le SYMISOA ça fait pas longtemps qu'il existe. Est-ce qu'il va encore exister dans 10 ans pour faire l'entretien des kilomètres de rivières ?" C. AUBARD

"C'est dommage de mettre en place des actions si elles ne perdurent pas après. Si on plante ainsi et qu'après ce n'est pas entretenu, ce sera pire qu'avant" M. LACARELLE

- Les agriculteurs soulignent qu'**hormis sur le Bézo, il ne s'est "pas fait beaucoup de choses ailleurs"**.
- Les participants rappellent que le **Contrat de rivière du Sornin a été mis en place pour "gérer des urgences" en matière d'inondation** sur Charlieu et aussi pour des raisons de fragilisation des berges, d'érosion : *"Des maisons et même la caserne des pompiers menaçaient de tomber, il fallait faire quelque chose"* P. VERCHERE.

Sur la question de l'entretien de la ripisylve

- Les agriculteurs soulignent que les **cours d'eau comme le Mussy sont différents du Sornin** car il y a **beaucoup plus de végétation**. Ils notent également que depuis les inondations de Chauffailles en 1988, *"la rivière s'est creusée et déborde beaucoup moins qu'auparavant"*. M. LACARELLE
- Les agriculteurs notent que **la végétation était plus abondante autrefois** et que **l'absence aujourd'hui de ripisylve s'explique par le vieillissement des arbres** : *"Avant il y a avait plus d'arbres mais maintenant, ils ont vieilli"* A. PERRET
- Les agriculteurs indiquent qu'ils **réalisent eux-mêmes l'entretien de la ripisylve** : *"Quand il y a des haies, on essaye de les broyer un peu, les arbres on les laisse pousser (...) On taille du côté de nos prés mais il reste toujours des branches qui tombent du côté de la rivière"*.

Ils soulignent cependant **la difficulté technique d'entretenir les rivières par les agriculteurs** : *"Maintenant il y a trop d'arbres et on n'a plus le temps et ce n'est pas facile d'accès avec la mécanisation. Alors si on n'entretient pas, ça vieillit mal, les arbres tombent dans la rivière". D. VAIZAND.*

Une grande **quantité d'eau dans la rivière est aussi un facteur de difficulté d'entretien** : *"Plus il y a d'eau dans les rivières, plus l'entretien est difficile à gérer, la rivière bouge, a plus de force comme sur le Botoret"* P. VERCHERE.

La **baisse d'entretien s'explique également par des changements de pratiques** : *"Avant on entretenait la rivière parce qu'on avait besoin du bois maintenant non"*. D. VAIZAND

Certains agriculteurs soulignent qu'il serait intéressant de **"redonner une rentabilité économique au bois"** pour renforcer l'intérêt à entretenir les rivières et à exploiter les bois de bords de cours d'eau.

Les agriculteurs concluent en indiquant qu'ils peuvent entretenir la partie de végétation du côté de leur prairie mais que du côté de la rivière, cela doit être fait par le SYMISOA.

Sur la question de l'érosion des berges

- Les agriculteurs en bordure du **Sornin** soulignent la **problématique d'érosion sur ce cours d'eau** : *"Sur le Sornin, il n'y a plus de haie. Il y a longtemps que tout a été creusé par dessous et que tout est tombé (...) L'érosion, c'est bien le souci et ça va de St Maurice à St Denis de Cabanne puis en descendant jusqu'à la Loire". A. PERRET*

Les agriculteurs notent l'importance de ne *"pas laisser les bêtes aller dans les rivières"* car elles fragilisent les berges. M. LACARELLE

Les agriculteurs soulignent que **recréer de végétation sur ces secteurs ne suffirait pas à enrayer ces érosions** : *"Avec le type de sols, on n'y arriverait pas. Il faudrait des plantes qui racinent très vite et que pendant 2 ou 3 ans il n'y ait pas eu de crues"*. M. VERCHERE.

- Pour les agriculteurs, **l'urbanisme a changé le profil de la rivière et a accéléré les phénomènes d'érosion et d'inondation**. *"Depuis ces 20 dernières années, on voit la rivière monter très vite et redescendre très vite également. Avant elle était plus régulée, on n'avait pas ces a coups"*. P. VERCHERE.

Sur la qualité des eaux

- **La qualité sanitaire de l'eau ne pose pas de problème** aux agriculteurs *"Je pense que l'eau n'est pas trop mauvaise pour nos bêtes, ça ne pose pas de problème"*. M. LACARELLE

Certains soulignent que **l'assainissement avait amélioré la qualité des eaux mais que cela n'a pas été durable**.

"Sur le Botoret après Chauffailles, c'était très bien au début de la station d'épuration mais maintenant c'est vraiment médiocre". P. VERCHERE

- Pour les agriculteurs la question de **la qualité des eaux concerne davantage la pollution domestique** et les **mauvaises pratiques de désherbage des collectivités et des privés** que la pollution générée par l'agriculture.

"On nous embête avec la pollution agricole. C'est vrai qu'il y a eu des excès par le passé mais quand on voit ce qui est rejeté par les particuliers, il y aurait un effort monumental à faire du côté des habitants" C. AUBARD

"On ne parle jamais de ce que l'agriculture fait de bien, comme l'agriculture raisonnée dans nos régions. C'est désastreux en terme d'image pour l'agriculture". M. AUGIER

"Le rôle de l'agriculture, c'est de nourrir sainement les gens donc on ne peut pas dire que nous sommes des pollueurs (...) Ici on n'est pas loin d'être considéré comme agriculture bio, on le fait sans le mettre en valeur. On a 80% des surfaces ici qui sont en prairies naturelles" P. VERCHERE.

"Ici on est plus dans l'extensification des surfaces agricole que de l'intensif" M. AUGIER

Sur la problématique des espèces animales indésirables

- Pour les agriculteurs, **une des plus grosses problématiques sur les rivières** est la **présence du ragondin** : *“Sur le Botoret, c’est vraiment un fléau, ils font des galeries et abiment les berges”* P. VERCHERE.

2- Regards sur le fonctionnement du Contrat de Rivière (communication, concertation...) et sur le rôle du Syndicat :

- Certains agriculteurs indiquent **avoir parfois fait appel au syndicat par manque de moyens matériels** pour entretenir la rivière ou enlever des embâcles mais également par **facilité administrative**.
“J’ai fait venir le SYMISOA il y a quelques années suite à un arbre qui était tombé en travers de la rivière. Comme aujourd’hui il faut demander tout un tas de dérogations et puis surtout on n’avait pas le matériel, pas de treuil pour enlever des gros arbres, c’était plus simple de faire appel à eux”. C. AUBARD
- Les agriculteurs **s’interrogent sur la pérennité du Syndicat** soulignant que la gestion des rivières peut ne pas être durable car *“ce n’est pas une activité économiquement rentable”* M. AUGIER.
Mais de manière générale, **les participants estiment que le Syndicat doit perdurer** car *“il reste encore beaucoup, voire tout à faire, pour des communes en matière d’assainissement”* P. VERCHERE
- Les agriculteurs déplorent **le manque de participation des agriculteurs à cet échange**. Ils estiment que les agriculteurs ne sont pas venus *“par peur d’être incriminés”*
“C’est vrai que nous agriculteurs quand on est invité, on a toujours une appréhension car on se dit on va encore se faire traiter de pollueurs-emposeurs”. P. VERCHERE
“Les agriculteurs sont tellement accusés ailleurs qu’ils n’ont plus rien envie d’entendre” A. PERRET
“C’est vraiment dommage qu’on n’ait pas plus de monde aujourd’hui car certains auraient pu donner leur avis. Ils vont se dire les choses entre eux, ils vont critiquer et c’est ce qui fait le plus de mal”. M. AUGIER
- Les agriculteurs présents proposent **d’organiser en septembre des temps de rencontres sur le terrain avec les agriculteurs** et que ceux qui ont bénéficié de travaux puissent les présenter aux autres (*“Voir sur le terrain des choses concrètes, en parler entre nous”* P. VERCHERE)
- Certains agriculteurs soulignent le **changement de communication du SYMISOA** (passage d’une *“communication maladroite”* à une *“communication plus “à l’écoute”*)
“Vous n’avez pas la même communication aujourd’hui qu’en 2009 quand vous nous avez présenté les travaux à prévoir. Vous arriviez en marquant les arbres à abattre sans nous avertir ... ça été très mal accepté”. C. AUBARD

CONTRAT DE RIVIERE SORNIN

Commission agricole

Secteur / structure	M/M me	NOM	Prénom	fonction	post I	Ville
Haut Beaujolais	Monsi	PHILIBERT	Noël	agriculteur	69790	ST BONNET DES BRUYERES
Canton de Chauffailles	Monsi	PERRET	André	agriculteur	71740	ST EDMOND
	Monsi	VERCHERE	Pascal	agriculteur	71170	ST IGNY DE ROCHE
	Monsi	BOUCAUD	Hervé	agriculteur	71170	CHAUFFAILLES
	Monsi	LACARELLE	Michel	agriculteur	71170	ANGLURE SOUS DUN
	Monsi	LABROSSE	Jean-Michel	agriculteur	71170	CHASSIGNY SOUS DUN
Canton Charlieu/Belmont	Monsi	PEGON	Laurent	agriculteur	42190	ST NIZIER SOUS CHARLIEU
	Monsi	CORNELOUP	Jacky	agriculteur	42750	ST DENIS DE CABANNE
	Monsi	MATRAY	Jean-Luc	agriculteur	42670	BELMONT DE LA LOIRE
	Monsi	MICHAUD	Patrick	agriculteur	42750	MARS
	Monsi	PLASSARD	Jean Michel	agriculteur	42670	ECOCHÉ
	Monsi	BERTHILLOT	Anthony	agriculteur	42750	ST DENIS DE CABANNE
	Monsi	LOMBARD	Jean Marc	agriculteur	42460	JARNOSSE
	Monsi	VALORGE	Nicolas	agriculteur	42190	SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU
Canton de La Clayette	Monsi	GRISARD	Bernard	agriculteur	71800	GIBLES
	Monsi	BESSON	Jean Paul	agriculteur	71800	ST RACHO
	Monsi	ODIN	Patrick	agriculteur	71800	LA CHAPELLE SOUS DUN
Canton de Semur	Monsi	DUCARRE	Christophe	agriculteur	71340	ST BONNET DE CRAY
	Monsi	NORTIER	Joël	agriculteur	71800	ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
	Monsi	VINCENT	Daniel	agriculteur	71340	FLEURY LA MONTAGNE
	Monsi	BARNAUD	Richard	agriculteur	71110	ST JULIEN DE JONZY
	Monsi	LARDET	Bernard	agriculteur	71110	LIGNY EN BRIONNAIS
Elus SYMISOA	Monsi	DURIAU	Pierre	agriculteur	71110	LIGNY EN BRIONNAIS
	Monsi	GROSDENIS	Henri	agriculteur	42460	ARCINGES
Chambre d'Agriculture de la Saône et Loire	Madar	BURLAUD		technicien	71010	MACON
	Monsi	VAIZAND	Dominique	élu	71800	ST GERMAIN EN BRIONNAIS
Chambre d'Agriculture du Rhône	Monsi	VERDEJO		technicien	69550	AMPLEPLUIS
	Madar	CHARNAY		agriculteur	69790	ST BONNET DES BRUYERES
Chambre d'Agriculture de la Loire	Monsi	MURON	Guy	technicien	42120	LE COTEAU
	Monsi	LAOT	Patrick	élu	42272	ST PRIEST EN JAREZ CEDEX
Exploitants chez qui le SYMISOA a déjà travaillé (entretien de la ripisylve et/ou clôtures)						
	Monsi	BERRY	Henri		71110	LIGNY EN BRIONNAIS
	Madar	CHERVIÉ	Dominique		71340	ST BONNET DE CRAY
	Monsi	DUCARRE	Marc		71340	ST BONNET DE CRAY
	Monsi	LORTON	Bernard		71340	ST BONNET DE CRAY
	Monsi	LAMOTTE	Patrick		71340	ST BONNET DE CRAY
	Monsi	VERNAY	Frédéric		71340	ST BONNET DE CRAY
	Monsi	AUBARD	Christophe		71110	COUBLANC
	Monsi	CHRISTOPHE	Sébastien		42750	MARS
	Monsi	DUMONT	Jean Pierre		42460	CUINZIER
	Monsi	SANEROT	Rémi		42190	CHANDON
	Monsi	MONNET	Bernard		42750	MARS
	Monsi	PAILLEUX	Jean François		42460	CUINZIER
	Monsi	VAGINAY	Claude		42750	MAIZILLY
	Monsi	LAURIOT	Frédéric		71170	CHAUFFAILLES
	Monsi	SAMBARDIER	Franck		71170	MUSSY/DUN
	Monsi	PERRAT	William		71800	LA CHAPELLE/DUN
	Monsi	POISEUIL	Jean Luc		71800	VAREILLES
	Monsi	MAZILLE	David		42720	POUILLY SOUS CHARLIEU
	Monsi	VALORGE	René		42750	ST DENIS DE CABANNE
	Monsi	BOUCAUD	Jean		71740	CHATEAUNEUF

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin et affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien collectif avec les ELUS du bassin versant du Sornin – Rive droite

Date : 3 décembre 2013, 14h30-16h30

Lieu : Communauté de communes de la Clayette

Liste des personnes présentes : (la liste complète des personnes invitées figure à la fin de ce compte rendu)

Nom	Organisme	Adresse internet
GODARD Hugues	Maire de la Clayette	mairie.laclayette@wanadoo.fr
RENON Jean-Claude	Maire de Gibles	mairie.gibles@wanadoo.fr
GAUTHERON Michel	Maire de Tancon	mairie.tancon@wanadoo.fr
ODIN Bernard	Maire de La Chapelle sous-Dun, délégué au SYMISOA	mairielachapellesousdun@wanadoo.fr
LAPALLUS René	Président du SYMISOA	rene.lapallus@wanadoo.fr
LABOURET Jean	Adjoint à la mairie de Charlieu	labouretj@wanadoo.fr
BASSEUIL Roland	Maire de St Maurice de Châteauneuf. Vice-Président de la CC du canton de Chauffailles	roland@basseuil.com
CINQUIN Michel	Maire de St Racho	mairiedesaint-racho@wibox.fr mairie.stracho@orange.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion des rivières du Sornin pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un temps d'échanges et d'expression libre a été animé par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargé par le SYMISOA de conduire le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME

1- Avis des élus sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- Les élus soulignent **l'avancée du Contrat de rivière Sornin** et notamment le rôle moteur et "performant" du Président qui a su faire avancer et concrétiser le SYMISOA. Ils rappellent leurs réticences à s'engager au début dans la démarche, ne comprenant pas forcément l'intérêt du SYMISOA et étant effrayés par les sommes à engager pour faire vivre le syndicat. Les élus présents indiquent mieux percevoir aujourd'hui le travail réalisé par les équipes sur les bords de rivière, même si les interventions n'ont pas lieu partout (pas sur la Clayette par exemple).

- Les élus présents disent comprendre la **priorité initiale donnée sur certaines communes** : *“Le bilan est positif pour le SYMISOA. Initialement il y avait de gros problèmes d’inondations à régler sur Charlieu, c’était normal d’intervenir sur ces communes de l’aval et d’aider Charlieu en priorité (...) Il faut garder à l’esprit que la commune de Charlieu a fortement apporté sa contribution et que ce n’est pas le SYMISOA qui a payé tous les travaux”.* (B. ODIN, maire de la Chapelle sous-Dun).

Les participants notent cependant que les élus du **canton de Chauffailles et de La Clayette auraient aimé bénéficier d’actions visibles du Contrat** sur leurs communes pour ne pas avoir le sentiment *“de payer pour les autres et avoir un peu le fruit de leurs cotisations”*.

M. Odin précise que sur sa commune, les travaux réalisés par des entreprises extérieures mandatées par le SYMISOA ont été positivement perçus par les riverains car les résultats ont été très efficaces notamment en termes d’inondation.

- La **mise en œuvre d’une seule équipe rivière** au lieu de deux comme initialement prévue est jugée **positive** et bien évaluée car deux équipes auraient été financièrement trop lourdes à supporter pour le SYMISOA.
- Les élus soulignent la **réticence des agriculteurs à s’engager dans les travaux de restauration et d’entretien des cours d’eau**. M. Lapallus rappelle le travail conséquent réalisé par le SYMISOA pour sensibiliser les riverains (1400 agriculteurs rencontrés par le technicien de rivière). Il estime que les efforts ont porté leurs fruits notamment sur le Bézo où quelques agriculteurs ont accepté les travaux et que, par *“effet boule de neige”*, d’autres sont venus solliciter l’intervention du SYMISOA. Pour M. Lapallus, le travail du SYMISOA est aujourd’hui progressivement reconnu par certains riverains mais aussi par des structures extérieures (syndicats de rivière d’autres départements et régions) qui jugent la démarche très intéressante. Il note cependant que tous les agriculteurs ne sont pas enclins à accepter des travaux chez eux, souvent par crainte, à tort, que le retrait des clôtures par exemple ait des impacts sur le financement de la PAC (perte de terres cultivables).

Certains élus indiquent que les agriculteurs et les élus agriculteurs sont hésitants parce qu’ils voient le Contrat de Rivière comme un *“outil écolo”* que le Syndicat leur imposerait avec des réglementations supplémentaires à respecter (JC RENON, maire de Gibles).

Autre motif d’hésitation des agriculteurs : ils sont sceptiques sur la pérennité du Syndicat et se disent que les travaux et l’entretien réalisés aujourd’hui par le SYMISOA ne *“seront plus assurés dans 4 ans par le syndicat”* (M. CINQUIN, maire de Saint Racho).

L’intervention du Syndicat ainsi que les impacts positifs sur la rivière ne sont pas toujours bien compris par les riverains. M. Lapallus note que si les travaux sont aujourd’hui réalisés gratuitement par le SYMISOA, la législation pourrait dans l’avenir contraindre les riverains à réaliser à leur charge l’entretien des cours d’eau. Même si aujourd’hui les riverains ont l’obligation d’entretenir leurs linéaires de cours d’eau, il semblerait qu’ils ne connaissent pas leurs obligations ou n’ont pas conscience du rôle à jouer (*“Beaucoup d’agriculteurs ne font rien et on voit bien que la rivière a l’aval est rongée, érodée”* R. BASSEUIL, St Maurice de Châteauneuf).

Les élus soulignent donc l’importance de la sensibilisation des riverains et la nécessité de faire *“preuve de diplomatie”* pour expliquer l’intérêt de l’entretien à des agriculteurs encore réticents.

- M. Lapallus rappelle que **le SYMISOA ne peut rien imposer**, qu’il ne peut pas faire les travaux sans autorisation/ conventionnement avec les propriétaires et qu’il n’est pas la police de l’eau (*“Le syndicat joue un rôle de conseils et ne doit pas être un gendarme”* B. ODIN maire de la Chapelle sous-Dun). M. Lapallus insiste pour que les **délégués du syndicat fassent passer ce message auprès de l’ensemble des élus**.

- Les élus présents considèrent que le **poids de la réglementation est un frein à la réalisation des travaux en rivière** (impossibilité de "rentrer" dans la rivière pour enlever des bois morts par exemple).
- Certains élus notent l'importance de **ne pas stigmatiser systématiquement les activités industrielles comme responsables de la pollution sur les cours d'eau** *"Quand on voit de la mousse blanche dans les cours d'eau, on montre tout de suite du doigt les usines des Forges en pensant qu'elles ont rejeté des produits dans la rivière alors qu'il n'y a rien et que ça peut être des questions d'eutrophisation"*. (H. GODARD, La Clayette)
Selon lui, cette suspicion jette l'opprobre sur les entreprises locales et est néfaste à leur image.
- Les élus soulignent que **beaucoup d'actions ont été réalisées dans le cadre du Contrat de Rivière** (*"On arrive à presque 70% de taux de réalisation"*). Ils notent **cependant que les riverains et les associations ont parfois le sentiment que peu de choses ont été faites sur la rivière**. *"Leur raisonnement n'est pas le nôtre, peut-être ils voudraient qu'on en fasse plus... Mais nous, élus, on raisonne en tant que financeurs et on sait qu'on ne peut pas tout faire faute de moyens financiers"*. (B. ODIN maire de la Chapelle sous-Dun).
- Les élus rappellent la **plus value apportée par le Contrat en faveur de l'assainissement des collectivités** (renouvellement des stations d'épuration, travaux sur les réseaux, mise en place du réseau séparatif...). La qualité de l'eau des rivières s'est donc nettement améliorée.
- **Le travail réalisé par le Syndicat a porté ses fruits**. Les élus prennent pour exemple les travaux de réduction du risque inondation réalisés à Châteauneuf, sur le seuil des pompiers, au pont de pierre, ainsi que les travaux d'entretien avec réduction des embâcles... qui ont limité la montée des eaux par rapport aux années précédentes. L'information qui pourra être mobilisée via les échelles de mesure mises en place constitue également un moyen de prévision intéressant. Cela permettra d'apporter une réactivité en cas d'événements.

Les élus estiment que certains axes devront être améliorés, poursuivis ou engagés dans les années à venir :

- La **concertation avec les propriétaires des étangs devra être vraiment développée** pour éviter que chacun *"fasse les choses dans son coin et lâche les eaux quand ça les arrange sans se soucier de ce qui se passe à l'aval"*. Le travail sur les étangs est donc un axe important à travailler pour éviter d'aggraver les impacts de débordements à l'aval (H. GODARD-La Clayette).
La vidange des étangs en période d'étiage (restituer un débit réservé) et lors des crues est un axe à prioriser dans le prochain Contrat. R. LAPALLUS rappelle cependant que le SYMISOA a peu de moyens de pressions pour intervenir auprès des propriétaires d'étangs, le syndicat n'ayant pas de pouvoir de police de l'eau.
- Le **travail de mobilisation des agriculteurs devra être poursuivi** et des interventions sur d'autres secteurs géographiques devront être prévues. Les élus proposent que des **visites de terrain aient lieu entre agriculteurs**, et que par exemple, ceux du Bézo qui ont bénéficié de travaux puissent témoigner de leurs expériences et convaincre les hésitants. (M. CINQUIN, maire de Saint Racho).
- La **question de la ressource en eau** n'apparaît pas comme sujet prioritaire du fait de sa disponibilité apparente sur le bassin (*"On ne pense pas dans nos régions qu'on risque d'avoir un jour moins d'eau car on a de l'eau partout"* B. ODIN maire de la Chapelle sous-Dun). Les élus notent cependant **l'importance de se préoccuper du sujet de la ressource quantitative en eau** : la protection des périmètres de captages, la distribution/sécurisation (interconnexion), le renouvellement des

canalisations d'eau potable et des stations de pompages qui ne sont plus aux normes... étant déjà une question d'actualité pour les communes.

- Le **travail de sensibilisation auprès des scolaires devra être poursuivi** car il constitue un axe essentiel de changements de pratiques et d'évolution des regards portés à la rivière (*"Toucher les enfants, c'est la base de la communication car ils sensibilisent leurs parents... Comme sur le tri sélectif, ça marche avec eux"*). R. BASSEUIL, St Maurice de Châteauneuf
- Le nouveau Contrat devra également **développer un aspect fédérateur autour de la rivière**, à savoir la **dimension touristique** sur l'ensemble du territoire.

2- Regards sur le fonctionnement du Contrat de Rivière (communication, concertation...) et sur le rôle du Syndicat :

- Pour les participants, **le rôle du syndicat est progressivement mieux identifié aujourd'hui**. De plus en plus d'élus, d'associations, de particuliers... sollicitent le SYMISIOA pour des conseils en cas de pollutions, de présence d'embâcles... pour connaître précisément la conduite à tenir et *"ne pas faire n'importe quoi"*. Certains élus présents soulignent que l'existence du SYMISIOA les *"motive à agir"* et à intervenir dans les règles (demande d'autorisation de vidange des étangs via le SYMISIOA, conseils sur les temps de vidanges réglementaires (*Avec le SYMISIOA, j'ai appris à vidanger"*)).

De ce fait, les élus estiment que le **travail sur le Contrat de Rivière et au sein du SYMISIOA a permis de mieux comprendre la rivière et la manière de la gérer**. Ils considèrent cependant que cette évolution des regards portés à la rivière est toute relative et limitée aux acteurs du Contrat car en général, les populations locales ne connaissent pas l'outil Contrat de Rivière, ne savent pas ce qui a été fait sur les rivières et n'ont pas une culture rivière développée.

- A ce sujet, les élus mettent en évidence la **difficulté de communication**. Malgré le nombre d'outils mis en place dans le cadre du Contrat (articles de presse, journal du Sornin, brochures, guides...), la communication est difficile à faire passer : *"les gens disent qu'ils ne savaient pas, qu'ils n'avaient pas lu, pas reçu pas été informés"*. De la même manière, la communication entre élus délégués et non délégués n'est pas forcément facile à instaurer. Si certaines communes demandent systématiquement à leurs délégués de faire un point en conseil municipal sur ce qui a été abordé au SYMISIOA (St Maurice par exemple), d'autres ne le font pas forcément : la rivière n'étant pas un sujet prioritaire pour les communes sauf quand il devient sujet d'actualité (inondations par exemple).

Les délégués du SYMISIOA sont conscients de ne pas suffisamment informer leurs collègues élus des réalisations du Syndicat. *"Nous délégués, nous voyons ce que le SYMISIOA réalise. Nous sommes peut-être fautifs car on devrait plus insister sur ces réalisations pour que les autres élus voient qu'il y a du concret"*. R. BASSEUIL, St Maurice de Châteauneuf.

- **Les élus présents estiment être suffisamment informés sur le Contrat de Rivière** et ne jugent pas forcément utile de réaliser de nouveaux outils de communication tels qu'une lettre d'information par exemple. *"Tout est déjà assez clair, on est informé régulièrement par le SYMISIOA"* R. BASSEUIL, St Maurice de Châteauneuf.
- Les élus présents voient dans le **SYMISIOA une structure adaptée pour mobiliser des financements** et obtenir des subventions pour réaliser des travaux sur la rivière. Cet avantage a cependant, pour certains, des inconvénients car la réalisation d'opérations impose au préalable des études coûteuses demandées par les financeurs.

3- Projections sur l'avenir :

- Les élus estiment qu'il sera important pour la suite **de réfléchir à une optimisation des coûts et à l'utilisation de compétences internes au lieu d'externalisation certaines missions**. M. Lapallus prend pour exemple la décision prise par le SYMISOA d'embaucher pendant un an une personne pour réaliser l'inventaire "zones humides" au lieu de le confier à un bureau d'études. L'économie réalisée est de 50 000 euros que le Syndicat pourra utiliser dans des travaux. Dans la même idée, les élus estiment que **le renouvellement de la procédure Contrat de Rivière devra permettre de mieux valoriser et utiliser les compétences reconnues de Céline DECHAVANNE et de Jérôme DERIGON ;** compétences aujourd'hui faiblement mobilisées car leur charge de travail est trop élevée, notamment sur des dossiers administratifs.
- Les élus expriment leurs **craintes quant à la réduction des financements possibles dans les années à venir** "En Bourgogne, on va bientôt parler des financeurs en disant LE financeur car il ne restera plus que l'Agence de l'Eau" (B. ODIN maire de la Chapelle sous-Dun).
- Le **non renouvellement des délégués** actuels du SYMISOA est un **facteur de fragilisation** de la démarche et de la structure. Les élus sont conscients que "Les élus actuels ont mis en route la machine et elle fonctionne maintenant avec une bonne locomotive qui s'en va". Ils s'interrogent donc sur la suite et notamment sur la **disponibilité et la motivation de leurs successeurs** dans la démarche. Ils estiment en effet que l'implication dans le SYMISOA est la clef de réussite et se disent inquiets sur la capacité des prochains élus à s'investir. "La démarche demande du temps et la génération qui va suivre sera peut-être moins impliquée (...) Le bénévolat, il faut en prendre soin mais c'est toujours les mêmes qui s'invertissent". R. BASSEUIL, St Maurice de Châteauneuf.
- Pour les élus, il sera important de **motiver les nouvelles équipes** et de faire comprendre pour l'avenir que l'outil Contrat de Rivière est une démarche d'ensemble, qui "se raisonne à l'échelle d'un bassin versant". Pour eux, il sera important d'expliquer que si la priorité du premier Contrat a été donnée à l'aval sur des secteurs dégradés où il était urgent d'intervenir, **le second Contrat s'intéressera à d'autres secteurs.**

Autre argument à avancer pour motiver les élus à s'engager dans la nouvelle démarche : la **"sagesse financière"** du 1^{er} Contrat de Rivière. M. Lapallus indique en effet que le "Syndicat a tenu ses objectifs financiers pour le premier Contrat". Les élus présents estiment que pour la suite, le SYMISOA devra conserver cette ligne de conduite en n'intervenant pas au-delà de ses capacités financières pour ne pas donner l'impression que "maintenant qu'il est sur les rails, le Syndicat en demande plus" (B. ODIN maire de la Chapelle sous-Dun).

Liste complète des personnes invitées :

RIVE DROITE

Tit./Suppl.	M. Mme	Nom	Prénom	Adresse	CP	Ville
	Monsieur	ROLAND LEFEVRE	MAIRIE	Le Bourg	69790	AIGUEPERSE
<i>suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>LOUDARD</i>	MAIRIE		71800	BAUDEMONT
titulaire	M.	DESQUINES	MAIRIE	Mairie	71800	BAUDEMONT
	Monsieur	BERTHELIER		Mairie	42190	CHARLIEU
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>LABOURET</i>	<i>Jean</i>	<i>1 rue des Chênes</i>	<i>42190</i>	<i>CHARLIEU</i>
titulaire	M.	LAPALLUS	René	Conseiller général	42190	CHARLIEU
	Monsieur	BAJARD Bernard	MAIRIE	Le Bourg	71800	CHATENAY
	Monsieur	DELANGLE André	MAIRIE	Le Bourg	71800	CURBIGNY
	Monsieur	VINCENT	MAIRIE	Mairie	71340	FLEURY LA MONTAGNE
	Monsieur	RENON Jean Claude	MAIRIE	Le Bourg	71800	GIBLES
titulaire	M.	ODIN	Bernard	Thel	71800	LA CHAPELLE SOUS DUN
	Monsieur	GODARD Hugues	MAIRIE	Place de la Mairie	71800	LA CLAYETTE
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>LE CLOIREC</i>	<i>Alain</i>	<i>1 rue Pierre Thévenet</i>	<i>71800</i>	<i>LA CLAYETTE</i>
titulaire	M.	DURIAU	Pierre	Le Bourg	71110	LIGNY EN BRIONNAIS
	Monsieur	Jean-François PEGUET		Mairie	71800	SAINTE CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
	Monsieur	CAPTIER		Mairie	71110	SAINTE JULIEN DE JONZY
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>CINQUIN</i>	<i>Michel</i>	<i>Le Cornet</i>	<i>71800</i>	<i>SAINTE RACHO</i>
	Monsieur	MAZILLE Eugène	MAIRIE	Le Bourg	71800	SAINTE SYMPHORIEN DES BOIS
	Madame	CARTILLIER	MAIRIE	Le Bourg	69790	SAINTE-BONNET DES BRUYERES
	Madame	SAUNIER	MAIRIE	« Le Bourg »	71 740	SAINTE-EDMOND
	Monsieur	Alain MORIN	MAIRIE	Le Bourg	69790	SAINTE-IGNY DE VERS
	Monsieur	BASSEUIL	MAIRIE	« Le Bourg »	71 740	SAINTE MAURICE-LES-CHATEAUNEUF
titulaire	M.	AUVOLAT	Pierre	Terre des Brosses	71340	ST BONNET DE CRAY
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>PERRET</i>	<i>Jean Claude</i>	<i>La Motte</i>	<i>71340</i>	<i>ST BONNET DE CRAY</i>
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>GONDY</i>	<i>Christian</i>	<i>Le Bourg</i>	<i>71740</i>	<i>ST EDMOND</i>
	Monsieur	Le Maire	MAIRIE	Le Bourg	71800	ST LAURENT EN BRIONNAIS
titulaire	M.	DESCHAMPS	Gilles	La Chenauderie	71740	ST MAURICE LES CHATEAUNEUF
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>PEGON</i>	<i>Laurent</i>	<i>100 allée de la Croix Gauthier</i>	<i>42190</i>	<i>ST NIZIER SOUS CHARLIEU</i>
titulaire	M.	MATHIEU	Pierre	St Albin	71800	VAREILLES
	Monsieur	GAUTHERON Alain	MAIRIE	Le Bourg	71800	VARNES SOUS DUN
	Monsieur	DUCARRE Henri	MAIRIE	Le Bourg	71800	VAUBAN
	Monsieur	THEVENET	MAIRIE	Mairie	42190	ST NIZIER SOUS CHARLIEU
		MAMESSIER		Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais Rue des Ebaulais	71800	ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
	Monsieur					

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin et affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien collectif avec les ELUS du bassin versant du Sornin – Rive gauche

Date : 3 décembre 2013, 19h00

Lieu : Mairie de St Denis de Cabanne

Liste des personnes présentes : (la liste complète des personnes invitées figure à la fin de ce compte rendu)

Nom	Organisme	Adresse internet
JEAMES Frank	Maire de Châteauneuf , vice-pdt de la CC du canton de Chauffailles	frank.jeames@live.fr
PASSOT Michel	Maire de Propières, vice-pdt à la CC du Haut Beaujolais	mairie@propieres.mairies69.net
THILLET Pierre	Président de la CC du Haut Beaujolais	cchb@wanadoo.fr
AUGAY Jacqueline	Élue à la CC Charlieu-Belmont, déléguée au SYMISOA. 1 ^{ère} adjoint à Pouilly sous Charlieu	jacqueline.augay@orange.fr
LAPALLUS René	Président du SYMISOA	rene.lapallus@wanadoo.fr
ACCARY Didier	Adjoint à la mairie de St Igny de Roche	didieraccary@orange.fr
POINTET Pierre	Président de la CC Charlieu-Belmont, délégué au SYMISOA	pierre.pointet@ccpayscharlieu.fr
VALORGE René	Maire de St Denis de Cabanne, délégué au SYMISOA	rene.valorge@wanadoo.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion des rivières du Sornin pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un temps d'échanges et d'expression libre a été animé par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargé par le SYMISOA de conduire le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME

1- Avis des élus sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- Les élus notent que le Contrat de Rivière **a permis de réaliser "énormément de choses"**. Ils considèrent que l'outil a mobilisé beaucoup de *subventions "mais pas autant que ce qui était prévu initialement"* (F. JEAMES, Châteauneuf).
- Les élus soulèvent un **bémol au Contrat** : le sentiment de **disparité/inégalité d'intervention entre les différents secteurs du bassin versant**. Les élus de l'amont ont en effet le sentiment que le Contrat de Rivière s'est focalisé sur l'aval et que leurs communes ont été oubliées. Les élus

présents notent que des actions ont pourtant été réalisées à l'amont mais jugées pas suffisamment visibles pour que les élus de l'amont aient l'impression que le SYMISOA intervient sur leurs communes, et ce à la hauteur de leur participation financière. **Une meilleure communication visible devra donc être conduite** sur les communautés de communes de Chauffailles par exemple. M. Lapallus souligne que le SYMISOA est intervenu récemment en Conseil communautaire de Semur et qu'après échanges et présentation des réalisations, les élus ont mesuré toutes les actions conduites par le syndicat sur leur territoire, actions dépassant largement la contribution de la communauté de communes de Semur en Brionnais au SYMISOA.

- **Certains élus de l'amont n'ont pas le sentiment d'être pleinement intégrés au Contrat** "On est plus spectateurs du Contrat qu'acteurs" (M. PASSOT, Propières). Ils disent comprendre, partager et contribuer à la logique de solidarité ("A l'amont, on joue un rôle, on vous livre de l'eau propre à l'aval"). Ils auraient cependant aimé la réalisation de quelques actions à titre d'exemplarité ("On n'a pas besoin de grand-chose mais au moins quelques petites actions"). (M. PASSOT, Propières).
- Les élus soulignent la **qualité du travail réalisé auprès des propriétaires riverains et notamment avec les agriculteurs**. Ils mentionnent cependant la difficulté de travailler avec le monde agricole parfois réticent à accepter la réalisation de travaux sur leur parcelle. Certains élus notent cependant des évolutions parmi les jeunes générations d'agriculteurs plus ouverts à comprendre le bien fondé des interventions. Il est précisé que le travail de concertation avec les agriculteurs est très sensible et qu'il faut parfois veiller à ne pas les "brutaliser" pour qu'ils ne se sentent pas critiqués dans leurs pratiques et du coup, pour qu'ils ne se braquent pas et ne refusent pas l'intervention. Des efforts d'écoute et d'empathie devront donc être développés pour sensibiliser les agriculteurs et les amener "en douceur" à changer progressivement leurs pratiques.
Pour les élus, la meilleure communication et sensibilisation est souvent faite par des agriculteurs convaincus en direction d'autres agriculteurs plus réticents. Il est donc proposé d'organiser des temps de rencontres entre agriculteurs locaux et extra-locaux pour témoigner, expliquer ce qui s'est fait, ce qui a marché, les doutes de départ et les résultats positifs obtenus.
- Les élus indiquent que le **Contrat de Rivière du Sornin est souvent identifié comme la "référence"** en termes de travaux réalisés sur les cours d'eau. Beaucoup de syndicats voisins ou d'autres régions viennent s'inspirer des réalisations du SYMISOA.

Les élus estiment que certains axes devront être améliorés, poursuivis ou engagés dans les années à venir :

- **Le volet "tourisme" est un nouvel axe à développer** dans le nouveau Contrat de Rivière comme élément fédérateur. Le SYMISOA amorce aujourd'hui des échanges avec les offices de tourisme pour identifier des thèmes de valorisation touristique autour de l'eau (voies vertes/ voies bleues).
- Le **volet "Assainissement" a été bien développé dans le 1^{er} contrat et devra être poursuivi** pour permettre aux collectivités d'être encore soutenues financièrement sur cet axe important et coûteux (R. VALORGE, St Denis de Cabanne).
L'assainissement individuel devra également être poursuivi notamment à travers les SPANCs qui se sont donnés pour objectif de résorber les points noirs et donc d'engager les travaux impactant généralement les cours d'eau ou les eaux souterraines (P. POINTET, Pdt CC Charlieu-Belmont).

2- Regards sur le fonctionnement du Contrat de Rivière (communication, concertation...) et sur le rôle du Syndicat :

- Le **besoin de sensibilisation des communes de l'amont** est réaffirmé par les élus présents qui insistent pour que la communication soit bien préparée et sache anticiper tous les questionnements et points de blocages potentiels.

"Il faut faire des réunions entre le SYMISOA et les autres élus non délégués en avançant les questions. Par expérience, c'est quand la réunion est terminée et que le SYMISOA n'est plus présent que toutes les questions, interrogations, doutes, critiques émergent". (F. JEAMES, Châteauneuf).

Les élus soulignent que ces réunions doivent avoir lieu à des moments spécifiques et en dehors de temps de conseils communautaires qui ont des ordres du jour souvent très chargés car elles méritent de consacrer du temps (1h, 1h30).

Les élus estiment que cette communication auprès des communes de l'amont devra être faite avant les changements des équipes municipales.

- Les agriculteurs ne sont pas les seuls à ne pas mesurer l'intérêt de gérer une rivière. **Les populations locales également ne comprennent pas toujours le bien fondé des interventions**, ayant le sentiment de gaspillage d'argent public sur certains secteurs. Les élus estiment qu'il a fallu beaucoup de **travail de sensibilisation pour atténuer cette communication négative véhiculée par les populations**. *"Au début, les habitants ne comprenaient pas pourquoi on faisait ces travaux. Ils avaient l'impression que c'était du gaspillage d'argent, que ça ne servait à rien. Il a fallu expliquer les objectifs de ces travaux et leur efficacité... Les remarques étaient toujours négatives". (J. AUGAY, Pouilly sous-Charlieu).*
- Autre cible qui ne mesure pas non plus précisément l'intérêt du SYMISOA et ses missions : les élus non délégués au SYMISOA.** L'expérience montre que seuls les délégués du Syndicat suivent, comprennent et mesurent réellement les effets des réalisations. Malgré les efforts de communication des délégués auprès de leurs élus, l'intérêt porté au syndicat semble peu important. *"J'envoie systématiquement à tous les élus de ma commune les comptes rendus du SYMISOA et je leur demande toujours en conseil municipal s'ils les ont reçus... Dans la majorité des cas, ils ne les ont pas lus !" (J. AUGAY, Pouilly sous-Charlieu).*
Ce manque d'intérêt ou d'implication est comparable à celui des communautés de communes où les élus municipaux non délégués communautaires ne sont pas toujours intéressés ou sensibles à ce qui se fait à l'échelle intercommunale.
- Le rôle du syndicat est cependant de mieux en mieux perçu.** Le SYMISOA est régulièrement sollicité par les élus, les associations... pour obtenir des conseils sur des aspects réglementaires ou des bonnes pratiques à suivre. Pour les élus, ceci traduit une prise de conscience progressive qu'on ne peut pas faire n'importe quoi sur les rivières.
"Sur l'Aron par exemple, quand on a vu qu'il y avait un enrochement qui devait se refaire sur un pont, on s'est tous dit, avant de faire n'importe quoi, il faudrait en parler au SYMISOA". (D. ACCARY, St Igny de Roche)
Le Syndicat est donc devenu une *"référence technique reconnue"*. (D. ACCARY, St Igny de Roche)
- Autre atout du Syndicat : la solidité et durabilité du "tandem" Céline DECHAVANNE / Jérôme DERIGON.** Les élus estiment que cette pérennité des postes est très importante et surtout que l'équipe fait *"preuve d'une motivation étonnante qui donne envie de travailler avec eux !"* R. LAPALLUS / J. AUGAY.

Les élus soulignent qu'à juste titre, C. DECHAVANNE et J. DERIGON sont inquiets de l'avenir du syndicat, de par le renouvellement prochain des élus mais également par la démobilité ressentie sur certains territoires.

- Les élus rappellent **les balbutiements de la mise en place du Contrat de Rivière et la création du SYMISOA en 2008**. Ils déclarent qu'aujourd'hui tout le monde est conscient que le *"Contrat de Rivière a comblé un manque et que la gestion des rivières est une évidence"* (P. POINTET, Pdt CC Charlieu-Belmont).
- Les élus considèrent qu'aujourd'hui la **question de l'eau est intégrée dans leurs politiques publiques** : *"on associe l'eau et l'assainissement, l'eau avec la question des inondations mais également l'eau en tant que ressource"* (R. LAPALLUS)

"Le SCOT prend en compte la question de la ressource en eau, quand il y en a trop mais aussi pas assez" (P. POINTET, Pdt CC Charlieu-Belmont).

Les élus soulignent que dans les décennies précédentes, l'eau n'était pas forcément une préoccupation de territoire. Beaucoup d'erreurs ont été faites qui doivent aujourd'hui être corrigées. La question de l'eau est maintenant présente dans l'urbanisme

- Les élus présents disent ne pas se sentir trop sollicités par les temps de réunions du SYMISOA.

2- Projections sur l'avenir :

- Les élus souhaitent que le **Contrat de rivière soit reconduit** pour poursuivre tout ce qui a été amorcé. *"Arrêter maintenant le Contrat, ce serait précisément de l'argent public gaspillé"* (R. VALORGE, St Denis de Cabanne).
- **Nécessité dans l'avenir d'avoir une analyse fine de l'organisation interne du syndicat et de l'optimisation des postes**. R. Lapallus souligne en effet qu'il serait opportun *"d'utiliser au maximum la technicité des agents (...) Aujourd'hui, ils effectuent beaucoup d'administratif et on perd de la valeur ajoutée sur les compétences qu'ils pourraient développer dans le Syndicat (...) On gagnerait à embaucher un agent administratif pour libérer Céline et Jérôme et leur permettre de faire de la maîtrise d'œuvre par exemple"*.
"On a deux pointures au Syndicat et c'est vraiment dommage de ne pas en profiter" (R. VALORGE)
Les élus soulignent que **certaines études devraient être conduites en interne** plutôt que de faire appel à des bureaux d'études qui apportent parfois des résultats moins satisfaisants que ceux qui auraient pu être étudiés en interne. A titre d'exemple, le SYMISOA va embaucher une personne pendant une année pour réaliser un inventaire des zones humides au lieu de le confier à un prestataire extérieur. Les élus jugent toutefois que l'appel à des bureaux d'études est parfois intéressant pour avoir une vision extérieure et plus objective de la situation *"On a parfois trop le nez sur le guidon et c'est intéressant que quelqu'un d'extérieur nous aide"*. (R. VALORGE)
- **Les élus estiment que l'avenir du Contrat est fait d'incertitudes** : changement des élus, réformes des collectivités (fusion), nouvelles compétences... Ils considèrent que pour accompagner ce changement et la poursuite du SYMISOA, les élus actuels qui vont quitter le syndicat devront jouer un *"rôle de témoignage, de relais positif pour faire la transition"*.
- Les élus font remarquer que **la poursuite du Contrat de Rivière dépend de la pérennité du syndicat** *"Le contrat de rivière se fait à l'échelle d'un bassin versant cohérent. Si certains communautés de communes s'en vont du Syndicat, ça veut dire qu'il n'y aura plus de Contrat"*. (R. LAPALLUS)
Il est donc important de *"ne pas laisser s'installer un discours négatif"* et de motiver à poursuivre la vie du syndicat. (P.POINTET)

Liste complète des personnes invitées :**RIVE GAUCHE**

Tit./Suppl.	M. Mme	Nom	Prénom	CP	Ville
<i>suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>PUILLET</i>	<i>Olympe</i>	<i>71170</i>	<i>ANGLURE SOUS DUN</i>
	Madame	JOLIVET Georgette	MAIRIE	71 170	ANGLURE-SOUS-DUN
<i>titulaire</i>	<i>M.</i>	<i>GROSDENIS</i>	<i>Henri</i>	<i>42460</i>	<i>ARCINGES</i>
	Monsieur	MANIVET	MAIRIE	69790	AZOLETTE
	Monsieur	DESBAT	MAIRIE	42670	BELLEROCHÉ
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>MATRAY</i>	<i>Jean-Luc</i>	<i>42670</i>	<i>BELMONT DE LA LOIRE</i>
<i>titulaire</i>	<i>M.</i>	<i>POINTET</i>	<i>Pierre</i>	<i>42190</i>	<i>CHANDON</i>
<i>titulaire</i>	<i>M.</i>	<i>SOUPE</i>	<i>Jérôme</i>	<i>71170</i>	<i>CHASSIGNY SOUS DUN</i>
	Monsieur	DAUBARD	MAIRIE	71 170	CHASSIGNY-SOUS-DUN
<i>titulaire</i>	<i>M.</i>	<i>JEAMES</i>	<i>Franck</i>	<i>71740</i>	<i>CHATEAUNEUF</i>
	Madame	BIGNON Marie-Christine	MAIRIE	71 170	CHAUFFAILLES
	Monsieur	DABERT	MAIRIE	71 170	COUBLANC
	Monsieur	LAPALLUS	MAIRIE	42460	CUINZIER
	Monsieur	DEFAYE	MAIRIE	42670	ECOCHÉ
	Monsieur	LACOTE	MAIRIE	42460	LE CERGNE
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>PALLUET</i>	<i>Joël</i>	<i>42750</i>	<i>MAIZILLY</i>
	Madame	RIVOLLIER		42750	MARS
	<i>M.</i>	<i>PASSOT</i>	<i>Michel</i>	<i>69860</i>	<i>MONSOLS</i>
	<i>M.</i>	<i>THILLET</i>	<i>Pierre</i>	<i>69860</i>	<i>MONSOLS</i>
	Monsieur	BONIN	MAIRIE	71 170	MUSSY-SOUS-DUN
<i>titulaire</i>	<i>Mme</i>	<i>AUGAY</i>	<i>Jacqueline</i>	<i>42720</i>	<i>POUILLY SOUS CHARLIEU</i>
	Monsieur	BONNOT		42720	POUILLY SOUS CHARLIEU
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>THORAL</i>	<i>Georges</i>	<i>42720</i>	<i>POUILLY SOUS CHARLIEU</i>
	Monsieur	Daniel MARTIN	MAIRIE	69790	SAINT-CLEMENT DE VERS
	Monsieur	BOUCAUD Maurice	MAIRIE	71170	SAINT-IGNY-DE-ROCHE
	Monsieur	LUCARELLA	MAIRIE	71 740	SAINT-MARTIN-DE-LIXY
<i>titulaire</i>	<i>M.</i>	<i>VALORGE</i>	<i>René</i>	<i>42750</i>	<i>ST DENIS DE CABANNE</i>
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>RIOU</i>	<i>André</i>	<i>42670</i>	<i>ST GERMAIN LA MONTAGNE</i>
<i>titulaire</i>	<i>M.</i>	<i>SALEMBIER</i>	<i>René</i>	<i>42670</i>	<i>ST GERMAIN LA MONTAGNE</i>
	Monsieur	DELABRE		42190	ST HILAIRE SOUS CHARLIEU
<i>suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>CHENAL</i>	<i>Gérard</i>	<i>71740</i>	<i>ST MARTIN DE LIXY</i>
	Monsieur	GAUTHERON Michel	MAIRIE	71 740	TANCON
	Monsieur	DUBUIS		42460	VILLERS
		MARTELIN		71170	CHAUFFAILLES
	Monsieur				

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin et affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien collectif avec les partenaires institutionnels du Contrat de Rivière Sornin

Date : 9 janvier 2014, 14h30-16h30

Lieu : Communauté de communes Charlieu-Belmont

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme	Adresse internet
RUSSIAS Laurent	Conseil général 42 – Ingénieur territorial	laurent.russias@cg42.fr
PAYEN Cécile	Chargée de mission à la région Rhône-Alpes	cpayen@rhonealpes.fr
CHAVEROT Nicolas	Service environnement – Technicien du Conseil général 69	nicolas.chaverot @rhône.fr
REVEL Frédéric	DDT 71 MISEN	frederic.revel@saone-et-loire.gouv.fr
KARAMALENGOS Olivier	ONEMA sd 71	sd71@onema.fr
LEGER Sébastien	DDT 42 Police de l'Eau	sebastien.leger@loire.gouv.fr
DUPONT Aymeric	Agence de l'eau Loire Bretagne – Délégation Allier-Loire Amont	aymeric.dupont@eau-loire-bretagne.fr
FAVRICHON David	Technicien milieux aquatiques Conseil général 71	d.favrichon@cg71.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr
THIOLLER Joseph	Bureau d'études CESAME	j.thiollier@cesame-environnement.fr

Personnes excusées :

Nom	Organisme	Adresse internet
WEROCHOWSKI Antoine	Chargé de mission politique de l'eau au Conseil Régional de Bourgogne	awerochowski@cr-bourgogne.fr
PAGLIANI-THIBERT Carine	Responsable de l'unité "ressource et aménagement des milieux aquatiques" DDT du Rhône - Service EAU et NATURE	carine.pagliari-thibert@rhone.gouv.fr
VALFORT Daniel	ONEMA 42	sd42@onema.fr
	ONEMA 69	sd69@onema.fr
CHASSIGNOL Rémy	Fédération de pêche 71	remy.chassignol@peche-saone-et-loire.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un temps d'échanges et d'expression libre a été animé par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargé par le SYMISOA de conduire le volet "humain" du bilan du Contrat et par Joseph THIOLLIER du bureau d'étude CESAME qui assure le bilan technique du Contrat.

1- Avis des partenaires institutionnels sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- Les partenaires indiquent que le *“Contrat de Rivière du Sornin fait partie des contrats qui avancent bien et fort”* L. RUSSIAS, CG 42. Pour eux, de **nombreuses actions ont été réalisées** dans le cadre du Contrat et **prouvent aujourd’hui leur efficacité**.

“Sur le Bézo, j’étais sceptique sur la mise en défens par des clôtures. Mais les effets ont été visibles dès la première année (amélioration de la transparence, réduction du transport des fines, amélioration de la qualité des eaux...)”. O. KARAMELENGOS, ONEMA 71

“Le syndicat a eu le courage de sa stratégie d’intervention en choisissant de mettre tous les œufs dans le même panier. Souvent on fait le choix de répartir les travaux pour faire plaisir à toutes les collectivités ou sous-bassins (...) Aujourd’hui cette stratégie a eu des résultats visibles, des bénéfices très marqués, ce qui est rarement le cas ailleurs” F. REVEL, DDT71

- Pour les partenaires, **le Contrat a très vite été opérationnel en conciliant études et travaux**. Si beaucoup d’études ont été nécessaires, le Contrat reste perçu comme un outil qui a rapidement conduit des travaux.
- Certaines **actions** réalisées dans le Contrat sont identifiées comme **“pilotes”** par les partenaires (les mesures de débits, la mise en défend...) et font *“aujourd’hui école sur d’autres territoires”* L. RUSSIAS, CG 42
- Certains partenaires estiment que **le Contrat n’a pas vraiment apporté de réelle plus value sur l’assainissement et l’eau potable**. Si certaines communes ont certes pu réaliser des travaux d’assainissement grâce au Contrat (Coublanc), l’outil Contrat n’apporte pas réellement de subventions supplémentaires. Cependant, pour les partenaires, rassembler/ programmer des actions d’assainissement ou sur l’eau potable dans un Contrat joue un rôle important en termes de lisibilité et de priorisation à l’échelle d’un bassin et de mobilisation collective des élus. A. DUPONT, Agence de l’Eau
D. FAVRICHON, Conseil général 71 indique que le département a lancé un appel à projet depuis 2 ans et renouvelable en 2014 permettant de financer l’assainissement collectif dans les zones rurales *“Si le prochain contrat de rivière pointe des dysfonctionnements dans l’assainissement des communes, il est possible d’obtenir des financements supplémentaires”*.
- Certaines actions prévues dans le Contrat n’ont pu être réalisées** souvent **par manque de temps** *“Certaines actions ont été mises de côté dans le Contrat : actions sur les plans d’eaux, sur les zones humides et sur l’hydromorphologie de certaines masses d’eau (...) Il serait intéressant de voir si les priorités fixées sur les masses d’eau dans le contrat ont été tenues ”*, A. DUPONT, Agence de l’Eau

Certaines actions n’ont pas été conduites aussi **par choix prioritaires** *“Le Syndicat a accepté de passer plus de temps sur le Bézo parce qu’il y avait du résultat et c’est normal”*. A. DUPONT, Agence de l’Eau

- Les partenaires soulignent la qualité du **travail de communication / sensibilisation** mis en place pour accompagner toutes les actions du Contrat de Rivière. *“Le plan de communication a été bien réfléchi au départ et a été mis en œuvre correctement (...) Il vise les différents publics, c’est ce qui est intéressant”*. A. DUPONT, Agence de l’Eau

“Le dernier document sorti sur la gestion de la rivière est un excellent ouvrage. Le Conseil général de la Loire va essayer de financer sa diffusion sur les autres bassins versants” L. RUSSIAS, CG 42

Les partenaires estiment que **certains axes devront être améliorés, poursuivis ou engagés dans les années à venir :**

- N. CHAVEROT (Conseil général 69) souligne les **“manques” du Contrat, notamment sur les têtes de bassins versant**. Les problématiques de colmatage sont très importantes sur de nombreux linéaires sans ripisylve et soumis au piétinement bovins. La qualité de l’eau en est ainsi dégradée. Il serait donc nécessaire dans la prochaine procédure de travailler sur les têtes de bassin versant qui constituent des réservoirs patrimoniaux intéressants. La participation de la communauté de communes du Haut Beaujolais au syndicat pourrait être un levier d’intervention sur ces secteurs ; les élus du syndicat pourraient donc *“pousser pour qu’elle adhère au SYMISOA”*.
- Le prochain contrat devra permettre **d’améliorer toutes les masses d’eau** même *“celles les plus difficiles”* A. DUPONT, Agence de l’Eau. Le premier Contrat ayant fait ses preuves, les acteurs estiment qu’il faudra s’engager pour la suite dans *“des actions et des secteurs plus compliqués”*.
- Certains soulignent **la difficulté de travailler** dans le prochain contrat sur **les plans d’eau**. *“Travailler sur les plans d’eau, je vous garantie qu’on va s’attaquer à un mur (...) Quels sont les outils mis à disposition du syndicat pour y arriver ?”* O. KARAMALENGOS, ONEMA 71.
Le retour d’expérience du Contrat de rivière Brévenne-Turdine dans le Rhône montre également la complexité de la gestion des étangs. *“Le syndicat s’est attaqué à l’effacement des plans d’eau avec regroupement de plusieurs exploitants sur un même plan d’eau (...) Au bout de 2 ans d’efforts colossaux, le syndicat avec des élus moteurs a abandonné le sujet (...) Même les plans d’eau qui n’ont plus d’usages restent complexes à traiter”* N. CHAVEROT, Conseil général 69

Sur la question des plans d’eau, N. CHAVEROT invite le SYMISOA à se rapprocher du SMHAR 69 (Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône) qui assiste les exploitants agricoles pour la mise aux normes de leurs plans d’eau.

- Certains partenaires estiment qu’il sera **intéressant pour le SYMISOA de travailler sur les zones humides** : l’inventaire réalisé par le SYMISOA pourra apporter une **réelle plus value** en intégrant leur protection **dans les PLUs** (les classer a minima en zone N) L. RUSSIAS, CG 42 / F. REVEL, DDT 71/ N. CHAVEROT, CG 69
Pour les partenaires, il sera important de prendre en compte les zones humides à travers des mesures de protection dans les PLU mais aussi grâce à des mesures opérationnelles de gestion telles que les *“MAE Zones humides”* comme sur le Renaison où les agriculteurs ont relativement bien adhéré. *“Les MAE constituent des outils intéressants de négociation réciproque entre le syndicat et les agriculteurs pour gérer les zones humides : le syndicat apporte du financement pour contractualiser sur les zones humides et en échange, l’agriculteur peut, plus favorablement, accepté des travaux en rivière”* L. RUSSIAS, CG 42

Les partenaires rappellent qu’il existe de nombreux outils de préservation des zones humides tels que demandés dans la Loi sur l’eau de 2006. L’ONEMA 71 souligne que dans le Contrat de rivière, il faudra viser le principe de non dégradation des zones humides mais qu’il sera difficile d’aller au-delà *“On ne pourra être que dans un principe de non dégradation et non dans un objectif d’amélioration ou de restauration des zones humides”*. O. KARAMALENGOS, ONEMA 71

- Le **volet agricole devra être davantage développé** dans le prochain contrat notamment sur les enjeux zones humides, sur les pollutions diffuses... A. DUPONT, Agence de l’Eau

- La question de la ressource en eau, de sa disponibilité et des besoins sur le bassin devra être étudiée dans le prochain contrat. Cette **étude d'adéquation entre besoins/ ressource** permettra de rassembler les différents acteurs du Contrat et de définir une gestion collective de l'eau sur le bassin du Sornin (usages agricoles, AEP...). L. RUSSIAS, CG 42

J. THIOILLIER du bureau d'études CESAME précise qu'il existe déjà beaucoup d'informations sur ce sujet, qu'une étude quantitative des ressources en eau sur le Sornin a été réalisée, elle ne prend cependant pas en compte les impacts sur les milieux (débits minimums biologiques...).

Pour les partenaires, cette étude apparaîtra peut être non prioritaire aux élus mais compte tenu des évolutions climatiques notamment, elle semble intéressante à conduire.

"Sur certains bassins, on ne se posait pas la question, on a avait l'impression qu'il n'y avait pas de problème. Et justement l'étude a montré qu'il y avait des tensions sur la ressource" N. CHAVEROT, Conseil général 69.

"Il faudrait peut-être avoir une approche plus large que le seul périmètre du bassin du Sornin pour savoir d'où vient l'eau et sa fragilité possible". F. REVEL, DDT71

2- Regards sur le fonctionnement du Contrat de Rivière (communication, concertation...) et sur le rôle du Syndicat :

- Les partenaires soulignent la **qualité du fonctionnement de l'équipe du SYMISOA**, notamment le binôme chargée de mission / technicien de rivière (disponibilité, efficacité). Ils indiquent qu'à l'extérieur, ils citent souvent en exemple le SYMISOA comme structure dynamique avec un Contrat de rivière bien mené.

Les **compétences techniques** du SYMISOA sont également mises en avant par les partenaires. Certains notent que ces compétences ont permis au *"syndicat d'être très vite opérationnel et de conduire rapidement des actions concrètes, notamment en termes d'amélioration de la continuité écologique"* O. KARAMELENGOS, ONEMA 71)

"Céline et Jérôme apportent une grosse valeur ajoutée technique au syndicat" D. FAVRICHON, CG 71

Pour les partenaires, le profil "atypique" de la chargée de mission du SYMISOA (ingénieure hydraulique et non pas en environnement comme on trouve classiquement) constitue un véritable atout pour la structure (*"C'est un apport d'ingénierie fine sur les dossiers"* L. RUSSIAS, CG 42)

Pour certains partenaires, cette capacité d'ingénierie et donc de maîtrise d'œuvre possible ne doit cependant pas systématiquement "être internalisée". Le SYMISOA ne doit pas tout réaliser pour disposer *"de recul sur certaines opérations (...) mais également pour se couvrir juridiquement"*.

L. RUSSIAS, CG 42

Les partenaires estiment que la maîtrise d'œuvre interne sur certains dossiers doit cependant être examinée au sein du SYMISOA. Certains partenaires rappellent en effet que le SYMISOA a parfois été déçu de la valeur ajoutée technique des bureaux d'études (Seuil de Pouilly par exemple) et que la maîtrise d'œuvre interne aurait pu donner des résultats plus satisfaisants. D. FAVRICHON, CG 71

- L'importance des relations humaines dans le Contrat** est mise en exergue par les partenaires. Le travail du SYMISOA nécessite en effet de l'écoute, de la diplomatie et parfois de la *"souplesse et de la rondeur"* dans les relations avec les agriculteurs, les aménageurs (infrastructures routières...).

Les partenaires soulignent ainsi la difficulté de travailler sur le thème de l'environnement en lien avec d'autres thématiques (l'agricole, les routes). Ils estiment qu'il est important de concilier les différents aspects et de ne pas être *"trop exigeant"* sur les rivières.

Certains partenaires soulignent la ténacité et la force de conviction du technicien de rivière qui a permis d'obtenir des résultats alors que sur d'autres territoires cela ne fonctionne pas.

“ La force de conviction de Jérôme et sa manière de présenter les choses peuvent gêner certains riverains mais en tout cas, cette méthode marche car il a su les convaincre de faire des travaux”

A. DUPONT, Agence de l'Eau

- Il est souligné la **très bonne communication entre le Syndicat et les partenaires** techniques et financiers. *“Les infos qui relèvent de la police de l'eau nous sont transmis très rapidement par le SYMISOA”* O. KARAMALENGOS, ONEMA 71.
“Le SYMISOA constitue un relai réglementaire. Les gens ne nous appellent plus directement mais passent par le syndicat (...) Le syndicat est donc reconnu au niveau du territoire” S. LEGER, DDT 42

La collaboration de travail entre le SYMISOA et les partenaires est jugée très satisfaisante.

“Les dossiers sont nickels, ils arrivent à l'heure. Si on a un problème, il est réglé très rapidement et efficacement (...) C'est un bassin qui roule et qu'on suit en toute confiance”. C. PAYEN, Région Rhône-Alpes.

“Le travail est conduit avec dynamisme, efficacité et pragmatisme, rigueur et clarté dans les dossiers”. A. DUPONT, Agence de l'Eau

- Les partenaires rappellent la complexité **administrative du bassin versant du Sornin** avec 2 régions et 3 départements ; complexité compensée selon eux par la *“force de l'ingénierie du SYMISOA”*. L. RUSSIAS, CG 42
- Pour **renforcer la communication entre le SYMISOA et les communes et communautés de communes**, des liens étroits de travail devraient pouvoir se tisser :
 - Par exemple, il pourrait être demandé que chaque projet/dossier d'assainissement communal passe par le Syndicat de rivière. La Région Rhône-Alpes indique qu'elle a développé un outil extranet où les syndicats de rivière jouent un rôle de “guichet unique” et centralisateur de toutes les demandes de financement. Ceci leur permet de connaître et de suivre la vie des dossiers. Les participants soulignent cependant que cette tâche constituerait un véritable travail supplémentaire pour le SYMISOA.
 - Tisser des liens d'information et d'échanges réguliers entre le SYMISOA et les équipes techniques des communautés de communes (DGS, service environnement, SPANC...).
- Les partenaires indiquent que la **priorisation des actions du 1^{er} contrat sur certaines zones a des effets démobilisateurs pour d'autres territoires du Sornin** *“J'ai entendu des élus dire qu'ils auraient du mal à vendre encore pour 5 ans un nouveau contrat auprès des autres élus qui n'ont pas bénéficié des travaux du 1^{er} contrat”* S. LEGER, DDT 42

3- Projections sur l'avenir :

- Certains partenaires estiment que le **Contrat doit rester un outil souple avec des marges de manœuvre** pour garantir efficacité et réactivité. Une certaine **Crainte de cette perte de souplesse** est formulée **à l'égard du prochain contrat**.

“A vouloir trop cadrer d'entrée le Contrat, j'ai peur qu'on perde de la réactivité. Par exemple, dans le premier contrat, il y avait un gros volet inondation qui n'a pas pu être conduit comme prévu. Malgré tout, le SYMISOA a su s'adapter. A l'inverse, sur la partie Saône et Loire, il n'y avait rien de prévu dans le Contrat sur la continuité et pourtant des actions ont été réalisées grâce à la réactivité du SYMISOA et sa capacité à réorienter les financements (...) Je crains que la prochaine version du

Contrat soit plus dictée par le Programme de mesures du SDAGE que par cette souplesse d'actions dont a fait preuve le SYMISOA (...) Rappelons que les actions que nous mettons en avant aujourd'hui (mise en défend...) sont celles qui n'étaient pas prévues initialement et qui ont émergé au cours de la vie du Contrat, face aux opportunités". F. REVEL, DDT71

- Pour certains partenaires, la qualité d'ingénierie du SYMISOA incite à **être encore plus ambitieux dans le prochain contrat** "Le SYMISOA nous a montré son ingénierie et sa capacité à avancer. On peut donc être plus exigeant, plus ambitieux avec eux sur certains thèmes" A. DUPONT, Agence de l'Eau

Certains partenaires soulignent cependant la nécessité de **faire preuve de réalisme dans les efforts demandés au syndicat**. "Sur certains sujets comme les étangs, il ne faut pas qu'on s'imagine avoir des résultats avec des syndicats qui n'ont que leur force de conviction pour travailler alors que les services de l'État et d'autres structures qui ont des moyens financiers n'y arrivent pas (...) On essaye de mobiliser les élus sur des sujets où nous, partenaires, sommes les moins bons, il faut être réaliste" F. REVEL, DDT71

"Il faut donner aux syndicats une marge de manœuvre pour pouvoir abandonner certains sujets comme les plans d'eau et ne pas y passer trop de temps ni d'énergie sans résultats". N. CHAVEROT, Conseil général 69

- La question de **l'avenir du SYMISOA** est soulevée par les partenaires. Si tous s'accordent sur la nécessité de pérenniser la structure, la manière d'arriver à cette consolidation diffère parfois selon les partenaires.
 - Pour certains, il est nécessaire de **renforcer l'existant avant d'envisager son élargissement**. "On parle de nouvelle adhésion sur le 69, mais avant, il faut déjà pérenniser la structure qu'on a et conserver ceux qui hésitent à se réengager" S. LEGER, DDT 42
 - Pour d'autres partenaires, le SYMISOA doit réfléchir à un **élargissement de son périmètre en intégrant notamment le bassin du Jarnossin**.
L'opération coordonnée du Jarnossin va arriver à échéance et les partenaires ont invité le Jarnossin à réfléchir à son intégration dans le Contrat de Rivière Sornin. L. RUSSIAS, CG 42
La question de l'intégration de ce bassin doit être analysée au même titre que tous les bassins orphelins sur le val de Loire. A. DUPONT, Agence de l'Eau
L'intégration du Jarnossin pourrait apporter une réelle plus value en termes de mutualisation des moyens techniques et humains.
Certains estiment que l'intégration du Jarnossin constitue un **facteur de déséquilibre du bassin versant**. "Cela m'inquiète car l'intégration du Jarnossin risque de donner du poids au département de la Loire et de moins travailler dans une logique amont / aval". F. REVEL, DDT71
 - Pour tous les partenaires, **le rôle fédérateur du Président** est essentiel dans la pérennité du syndicat. Aujourd'hui ce rôle est "pleinement assuré par M. Lapallus qui a l'aura d'être reconnu par les élus des autres départements". L. RUSSIAS, CG 42
Les partenaires se disent inquiets de "l'après élection" et souhaitent que le SYMISOA s'organise pour la suite car la présidence constitue un véritable enjeu de gouvernance.
 - Les partenaires estiment que la **compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) issue de la Loi de modernisation de l'action publique territoriale est un atout pour **la consolidation du SYMISOA**. Ils s'interrogent cependant sur la possibilité du syndicat à se transformer en EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : le périmètre de la structure ne couvrant pas la totalité du périmètre hydrographique.
 - L'avenir du syndicat **dépend également de la pérennité des subventions** qui seront allouées au SYMISOA. Les partenaires soulignent en effet que les modalités de financements évoluent

selon les priorités politiques fixées. A titre d'exemple, la région Rhône-Alpes semblerait (non acté à ce jour par l'assemblée régionale) *"donner la priorité à la biodiversité (contrats corridor) et limiter les procédures contrats de rivière (...)* La question à se poser aujourd'hui est de savoir si le SYMISOA peut continuer à fonctionner sans la région Rhône-Alpes (...). Le prochain Contrat de Rivière du Sornin devra peut-être montrer davantage les effets positifs de ses actions sur la biodiversité ". C. PAYEN, Région Rhône-Alpes.

L'Agence de l'Eau indique que l'intégration dans un Contrat de rivière n'apporte aucune bonification financière supplémentaire sur les actions d'assainissement par exemple.

- Les partenaires estiment que **la gouvernance sur le prochain contrat** devra être **affinée, réfléchie et anticipée** à travers différents paramètres :

- **La représentativité politique territoriale.** Il sera en effet important que chaque territoire soit représenté par des élus moteurs avec un poids politique reconnu.
- **L'organisation interne de travail.** Avoir par exemple des élus référents sur certaines thématiques et les impliquer dans la conduite et l'animation de "leur" sujet.
- **La présidence du Comité de Rivière.** Les partenaires suggèrent d'essayer de mettre en place une présidence tournante du Comité de Rivière pour impliquer à tour de rôle les Communautés de communes.
- **Des actions concrètes impliquant directement les communes / communautés de communes.** Les partenaires indiquent en effet que des actions comme le "Zéro phyto" jouent un rôle de mobilisation des collectivités qui peuvent travailler en étroite collaboration/mutualisation avec le SYMISOA.

- Les partenaires s'interrogent sur la **"forme" à donner au prochain contrat.** L'Agence de l'eau déclare qu'elle n'oppose pas le "contrat territorial" au "contrat de rivière". L'instruction au niveau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne se fait selon la procédure d'un Contrat Territorial. Cependant, sur le terrain, la procédure Contrat de rivière peut être poursuivie et l'Agence ne s'y oppose pas. Pour l'Agence, la procédure sera allégée et le projet de contrat sera présenté au Conseil d'administration (et non plus au Comité de bassin, comme cela se faisait auparavant). En procédure interne à l'Agence, ce contrat sera un contrat territorial de rivière, même s'il reste un Contrat de Rivière sur le terrain et pour les différents partenaires.

L'ensemble des partenaires disent **privilégier l'outil Contrat de Rivière :**

- plus "officiel" par sa labellisation
- plus ouvert car intégrant l'ensemble des partenaires institutionnels ; le contrat territorial étant un outil de l'Agence de l'eau, les partenaires disent ne pas vouloir/pouvoir s'y engager. L'Agence de l'Eau précise tout de même que le Contrat territorial reste un outil très ouvert conviant l'ensemble des partenaires.
- Plus structuré en termes de gouvernance (Comité de Rivière).

L'Agence de l'Eau déclare que si *"l'Agence est certes dans une logique de Contrat territorial, elle est favorable à ce que tous les partenaires soient associées à la démarche donc pas opposée à un Contrat de rivière"*.

- Les partenaires indiquent que la démarche de bilan doit permettre **d'anticiper les prochaines étapes** pour ne pas perdre le bon rythme de travail du SYMISOA. Certains s'interrogent sur la nécessité d'études complémentaires à la fin de ce bilan qui risquent de retarder de 2 ans la mise en œuvre opérationnelle du Contrat. L'élaboration d'un second Contrat doit se faire dans un délai de 3 ans.

Les participants souhaitent que l'étude bilan indique précisément les besoins d'études complémentaires.

Par ailleurs, ils demandent à ce que la phase d'élaboration du Contrat soit construite de manière collective en impliquant tous les acteurs à la réflexion.

"C'est important que nous soyons tous là pour échanger, pour générer de l'énergie autour du Contrat " L. RUSSIAS, CG 42

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin et affluents



COMPTE RENDU de l'entretien collectif avec les riverains du Sornin ou de ses affluents

2 décembre 2013

Date : 9 janvier 2014, 19h30

Lieu : Communauté de communes Charlieu-Belmont

Liste des personnes présentes : (la liste complète des personnes invitées figure à la fin de ce compte rendu)

Nom	Organisme	Adresse internet
LEFORT Béatrice	Propriétaire du Moulin de la Mothe – St Bonnet de Cray – Riverain du Bézo	
MEANNE Frédéric	Propriétaire à St Maurice de Châteauneuf	
BOILEAU Etienne	Propriétaire riverain du Sornin à St Denis de Cabanne	
DE MEAUX Bertrand	Propriétaire au Château de Gatellier – Riverain du Sornin St Denis de Cabanne	
NAULLEAU Pascal	Moulin de Beauvernay – Riverain du Sornin St Nizier sous Charlieu	
ZAMARRENO Juan	Propriétaire riverain du Sornin à St Denis de Cabanne	
JONAC Pierre	Propriétaire riverain du Sornin à St Denis de Cabanne	
Mme et M. POIRIER	Propriétaires du Moulin de la Mothe – St Bonnet de Cray – Riverain du Bézo	
FAUCHEUX Sylvain	Propriétaire riverain du Sornin à St Denis de Cabanne	
PASSE Philippe	Propriétaire riverain du Chandonnet à Chandon	
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion des rivières du Sornin pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un temps d'échanges et d'expression libre a été animé par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargé par le SYMISOA de conduire le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME

Avis des riverains les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- Certains **riverains présents sont partagés voire très critiques** sur les résultats des travaux réalisés par le SYMISOA sur leur propriété :

- **Certains désapprouvent l'intervention du SYMISOA et les techniques mises en œuvre** : les plantations beaucoup trop importantes ont été réalisées en ne tenant pas compte des espèces adaptées au territoire.

"Ils ont vraiment trop planté et utilisé des espèces qu'on ne voulait pas et qu'on nous demande d'entretenir (...) On ne va pas entretenir, ce n'est pas à nous, on n'a rien demandé" (B. LEFORT).

"La présence des peupliers subventionnés à une époque semble ne plus convenir alors que ces espèces jouent un rôle intéressant dans la gestion des inondations... Ils tirent l'eau et évitent qu'on soit inondé". P. PASSE

- **L'efficacité des travaux est remise en question.** Pour certains, il n'y a aucun intérêt à replanter de la végétation le long des cours d'eau alors que le Bézo a toujours été sans ripisylve. Les effets positifs de la végétation le long des cours d'eau sont rappelés aux riverains (amélioration de la qualité des eaux, ombrage pour la préservation/développement écologique, maintien des berges...). Pour certains des participants, cette *"forêt alluviale comme on nous dit, ne sert à rien... Le Bézo a toujours été très riche en poissons et bien avant ces travaux"*.

L'inefficacité des travaux est justifiée par la **non durabilité de interventions** *"Tout ce qui a été planté n'a servi à rien car la première crue a tout emporté" (B. LEFORT / M.C POIRIER).*

- Pour certains, la **réalisation des travaux empêche l'accès au cours d'eau** *"Il y a des ronces énormes tout le long de la rivière, c'est impénétrable. Plus personne (pêcheurs, chasseurs, promeneurs..) ne peut passer (...) On veut finalement interdire aux gens d'accéder à la rivière" B. LEFORT*

- Les **coûts générés par ces travaux sont jugés démesurés** par les riverains qui estiment d'ailleurs que la **priorité des dépenses publiques devrait être orientée sur d'autres domaines que la rivière ou l'environnement** (donner la priorité à l'économique ou alors à l'entretien des chemins par exemple). Pour les riverains, le territoire, en bonne santé environnementale, n'a pas vraiment besoin d'interventions aussi coûteuses.

- Le **manque de communication et de concertation** est également mis en exergue par les riverains. Certains se disent *"découvrir des travaux réalisés sur leur propriété par le SYMISOA sans en avoir été informé au préalable"*. M.C POIRIER. D'autres soulignent le manque de communication avec le technicien de rivière qui *"leur impose sa manière de voir les choses sans respecter les avis des anciens (...) en disant que les gens d'ici ne veulent pas évoluer"*.

Cette **absence de respect de la culture et des pratiques locales d'entretien** ("le bon sens paysan") **discrédite selon eux le SYMISOA** et n'incite pas à comprendre et accepter les travaux *"Le SYMISOA n'écoute pas les gens qui vivent ici depuis 70 ans (...) Alors moi je n'écoute pas le SYMISOA"*. (B. LEFORT).

- Certains riverains soulignent le **manque de réactivité dans la réalisation des travaux.** *"Sur le Botoret, je suis dans le virage et il y a une érosion qui me prend du terrain. La mairie s'est engagée à faire des travaux (...) M. Derigon est venu, a regardé et m'a dit qu'il fallait faire une fascine. Mais depuis un an, rien n'a bougé, rien ne s'est fait. Ils viendront peut-être dans 10 ans" S. FAUCHEUX*

- D'autres riverains **pondèrent ces critiques** en relatant leurs expériences de l'intervention du SYMISOA sur leur propriété :
 - Pour certains, **les travaux ont été bien réalisés** *"Je n'ai rien à redire sur les travaux, sur l'élagage et l'enlèvement des stocks de bois"* B. DE MEAUX
"Je vais profiter prochainement des travaux et ce que le SYMISOA me propose, je trouve cela super" F. MEANNE
 - Certains se disent **surpris du manque de communication exprimée**. Ils rappellent que les propriétaires sont informés par le SYMISOA des travaux envisagés (information en réunion sur l'objectif des travaux, sur la récupération /utilisation des bois coupés...) et que l'intervention ne se fait pas sans signer une convention/autorisation avec le SYMISOA (F. MEANNE / P. NAULLEAU).

Certains riverains trouvent que **le SYMISOA est ouvert à la discussion** (*"On peut discuter avec eux"* B. DE MEAUX)
 - Certains propriétaires ont **conscience que les travaux conduits par le SYMISOA devraient être réalisés par eux mêmes** *"Je ne vais pas cracher dans la soupe car on fait les travaux à ma place..."*. B. DE MEAUX
 - Certains riverains mettent en exergue **les résultats positifs du travail du SYMISOA**, en matière de gestion des inondations par exemple (*"Ils ont proposé un diagnostic gratuit pour mesurer la vulnérabilité / fragilité de notre habitation en cas d'inondation, financer l'achat de batardeaux à mettre devant les portes"*); actions positives également en matière de piégeage des ragondins par exemple. P. NAULLEAU
- Pour l'ensemble des riverains, le **droit de propriété des cours d'eau n'existe pas réellement du fait de la réglementation trop stricte sur les rivières**. *"On vous dit que vous êtes propriétaire de la rivière jusqu'au milieu du lit. Mais en fait, vous n'êtes propriétaire de rien car vous ne pouvez rien faire. Vous ne pouvez pas toucher un caillou sans que la police de l'eau vous tombe sur le dos."* P. PASSE
- La **multiplicité des interlocuteurs** sur les rivières (SYMISOA, Police de l'eau, communes...) est **difficile à décrypter** pour les riverains *"On est perdu dans les interlocuteurs à contacter (...)* Je ne connais pas tous ces rouages"*"* P. PASSE
- Les riverains ont le sentiment d'agir en *"toute bonne foi sur la rivière"* mais considèrent que **les contraintes qui leur sont imposées sont facteurs de désengagement de leur part** : *"On a envie de faire des choses sur la rivière mais en nous interdisant tout, on casse toutes les bonnes énergies"*. S. FAUCHEUX
"On essaye de bien faire mais on nous met des bâtons dans les roues" P. PASSE
"On a le sentiment qu'on nous dit que ça fait 300 ans qu'on fait des conneries" B. DE MEAUX
- Les riverains déclarent ne pas savoir ce *"qu'ils peuvent faire et ne pas faire sur la rivière"*. Ils demandent donc à **être davantage informés**. A ce titre, leur est montré le "Manuel du riverain" réalisé par les SYMISOA. Ils se disent surpris de ne pas l'avoir reçu et souhaitent en demander un exemplaire au syndicat.
- Pour finir, les riverains indiquent **qu'ils aimeraient rencontrer collectivement le SYMISOA avec son Président**. Ils se disent déçus que le SYMISOA ne soit pas présent à cette réunion où chacun aurait pu exprimer sa vision de l'entretien et non pas individuellement ou pas du tout avec le technicien.

Liste complète des personnes invitées :

NOM	PRENOM	CP Ville
BALLANDRAS	Eric	42190 CHARLIEU
CHERVIER	Eric, Nathalie et Joséphine	42190 CHARLIEU
COUBLE	Bernard	42190 CHARLIEU
FOIVARD	Roger	42190 CHARLIEU
GONNET	Bernard	42190 CHARLIEU
Holding Le Clos de l'abbaye		42190 CHARLIEU
DEVAUX	Laurence	42190 CHARLIEU
MONCORGER	Bernard	42190 CHARLIEU
NERIEUX	Gérard	42190 CHARLIEU
NAULLEAU	Pascal	42190 St NIZIER/CHARLIEU
PERRIN	Jean Paul	42190 ST NIZIER/CHARLIEU
HENRI	Bernard et Nicole	42460 ARCINGES
PAULOS	José	42670 BELMONT-DE-LA-LOIRE
TROUILLET	J.Noël	42720 POUILLY / CHARLIEU
LACOMBE	Michel	42750 St DENIS DE CABANNE
POIZAT	Jean Pierre	42750 St DENIS DE CABANNE
SION	Rémi	42750 MAIZILLY
BOILEAU	Etienne	42750 ST DENIS DE CABANNE
COUROT	Serge et Marie Claire	42750 ST DENIS DE CABANNE
DE MEAUX	Bertrand	42750 ST DENIS DE CABANNE
FARGE	Stéphane	42750 ST DENIS DE CABANNE
FAUCHEUX	M.	42750 ST DENIS DE CABANNE
GOYET	Georges	42750 ST DENIS DE CABANNE
JANSANA	Philippe	42750 ST DENIS DE CABANNE
JONAC	Pierre	42750 ST DENIS DE CABANNE
CHARNAY	Louis	71170 CHASSIGNY /DUN
BARRAS	René	71170 CHASSIGNY/DUN
ALIX	Maurice	71170 CHAUFFAILLES
AULAS	Charles	71170 CHAUFFAILLES
CLERET	Robert	71170 CHAUFFAILLES
JDP Bois		71170 CHAUFFAILLES
MATAMOROS	Jean	71170 CHAUFFAILLES
S.A. CHARBONNIER	Frédéric	71170 CHAUFFAILLES
SARL Fournil des Antiquaires	Mr MARTIN	71170 CHAUFFAILLES
VALENTIN	Nathalie	71170 CHAUFFAILLES
ACCARY	Bruno	71170 COUBLANC
AUDIDERE et POIRIER	Yves et Xavier	71340 St BONNET DE CRAY
MATHUS	Alain	71740 CHATEAUNEUF
CLAPOT	Jean Michel et Hubert	71740 St MAURICE LES CHATEAUNEUF
CORNU	Michel	71740 St MAURICE LES CHATEAUNEUF
FUSIL	Roger	71740 ST MAURICE LES CHATEAUNEUF
GUERIN	Hervé	71800 LA CHAPELLE/DUN
MATHIEU	Nicole et Jean	71800 LA CHAPELLE/DUN
PERRAT	William	71800 LA CHAPELLE/DUN
RAVIER	Hubert	71800 LA CHAPELLE/DUN
LEPOUTRE	Jean-Claude	71800 BAUDEMONT
HENNAUT	Jean	71800 LA CLAYETTE
MORO	Baptiste	71800 LA CLAYETTE
PASSE	Philippe	42190 CHANDON
BAULAND	David	42190 CHANDON
MINY et JEANNOT	Mrs	42750 MAIZILLY
NEANNE	Frédéric	69100 VILLEURBANNE
M. ROY	Monsieur Alain ROY – EURL	71000 MACON
BROSSET	Thomas	71740 SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin et affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien avec le Président du SYMISOA

Date : 9 janvier 2014, 9h00

Lieu : Dans les locaux du SYMISOA

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme	Adresse internet
LAPALLUS René	Président du SYMISOA	rene.lapallus@wanadoo.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis sur le Contrat, un entretien individuel avec le Président du SYMISOA, M. René Lapallus a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

1- Avis du Président sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- pour le Président, **les résultats du Contrat de rivière Sornin sont positifs** : *'Les premiers éléments du bilan nous démontre qu'il est bon'*. Il estime que beaucoup de choses, non prévues initialement, ont été réalisées : réalisation de linéaires de clôtures plus important sur le Bézo par exemple...
- M. Lapallus estime que **les travaux d'entretien ont eu des effets très positifs sur les cours d'eau et notamment sur le risque inondation** (meilleure gestion de la ripisylve, enlèvements des embâcles ou arbres vieillissants...). Il souligne **paradoxalement que cette amélioration peut avoir des impacts négatifs** en laissant penser aux populations qu'entretenir la rivière est synonyme d'absence d'inondations. Le Président insiste pour que ces idées reçues faussement véhiculées ne s'installent pas dans l'esprit des populations et que la **culture du risque inondation soit renforcée dans le prochain contrat**. Il estime en effet que, malgré certaines actions mises en œuvre (entretien, système d'alerte, batardeaux...), les communes exposées ne sont pas à l'abri des inondations et que le risque existe toujours. Le Président rappelle que la démarche de réduction de la vulnérabilité a bien fonctionné sur les secteurs à enjeux (Charlieu, Chauffailles, St Maurice-les-Châteauneuf...), que les habitants ont accepté un diagnostic mais que souvent, ils n'enclenchent pas les travaux, pourtant simples parfois et peu coûteux.
- La **communication** conduite pendant toute la durée du Contrat est jugée **satisfaisante et utile** pour le Président même si, selon lui, la communication est toujours perfectible. Elle commence cependant à "s'ancrer". Il prend pour exemple les fiches pratiques réalisées pour les élus et qui sont régulièrement utilisées dans les communes. Le Président ne juge pas forcément nécessaire de

recréer des outils mais plutôt de les actualiser. Pour le Président, le manuel du Riverain, sorti le dernier trimestre 2013, représente un "outil référent" vraiment apprécié.

■

Certains axes devront être améliorés, poursuivis ou engagés dans les années à venir :

- Malgré la communication mise en place (guide inondations...), la **culture du risque inondation devra être renforcée** dans le prochain Contrat pour raviver la mémoire des dangers potentiels.
- Le Président souligne l'importance de disposer d'un PCS actualisé (Plan Communal de Sauvegarde) pour mieux gérer la crise. Il évoque sa propre expérience des inondations en 2003 et 2005 où la commune de Charlieu n'avait pas de PCS. Il souligne que ce document aurait vraiment été nécessaire pour avoir les coordonnées des personnes exposées, pour disposer de consignes précises à suivre et éviter de réagir trop "à chaud". Il préconise que le prochain contrat assure une **actualisation de tous les PCS des communes**.
- Le Président souhaiterait davantage sensibiliser les habitants à la rivière, soulignant en effet que "*le rapport des populations à la rivière a changé depuis plusieurs décennies*". Le volet "**tourisme et patrimoine**" **devra donc être développé** dans le prochain contrat.
- Autre point à renforcer : M. Lapallus souhaite **développer plus de temps de rencontres avec les communes** pour motiver davantage les élus et valoriser ce qui a été réalisé.

2- Regards sur le fonctionnement du Contrat de Rivière (communication, concertation...) et sur le rôle du Syndicat :

- Le Président souligne **la qualité du travail de Céline DEHAVANNE et de Jérôme DERIGON** "*Ils font un boulot exemplaire*". Il estime que leur rôle est essentiel dans le contrat : **rôle de moteur et de dynamisme dans la démarche** "*Ce sont eux qui font finalement ce qu'est aujourd'hui le Contrat, ils font avancer la machine*".

M. Lapallus évoque les **difficultés rencontrées avec l'équipe rivière** : dysfonctionnement dans le binôme chef d'équipe / adjoint, durée trop courte des contrats d'emplois aidés (les 6 mois ne sont souvent pas suffisants pour réaliser le travail et accompagner efficacement ces personnes vers une insertion durable). Le Président note cependant que l'emploi de ces personnes en insertion a été un véritable tremplin professionnel pour certains. Il rappelle qu'initialement, la mise en œuvre de 2 équipes rivières était prévue. Pour des raisons de restrictions financières (la Région Bourgogne et le Conseil général 71 ne finançant plus ces postes), une seule équipe a été constituée. M. Lapallus estime que le Syndicat eu raison de n'engager qu'une seule équipe car des travaux auraient pu être engagés sur certains territoires puis abandonnés faute de subventions. Ceci aurait été dommageable en termes d'image pour le SYMISOA.

- Pour M. Lapallus, **le Contrat de rivière a permis de faire "changer les comportements"**. Selon lui, le Contrat n'est pas qu'un outil d'entretien de la rivière mais un moyen de "*changer les modes de vies, la culture de l'eau et les habitudes de travail*", notamment avec les élus qui n'étaient pas habitués à raisonner à l'échelle d'un bassin versant. Le Président souligne que ces changements de pratiques ont forcément été générateurs de refus, de conflits, de doutes... au début de la démarche.
- Il rappelle, à ce titre, les **difficultés de démarrage du Contrat de rivière et les fragilités de concertation/collaboration** avec des acteurs nombreux : élus, partenaires institutionnels répartis sur 2 régions, 3 départements... Acteurs par exemple, d'un département à l'autre qui

parfois n'avaient pas la même lecture et application de la réglementation, ce qui générerait forcément des incompréhensions et des résistances. M. Lapallus estime que **la gestion à l'échelle du bassin versant a permis d'harmoniser les pratiques et de donner de la cohérence**. Le Président regrette la non adhésion de la Communauté de communes du Haut Beaujolais dans le syndicat. Le Contrat de Rivière Sornin ne constitue qu'une petite partie du territoire du Haut Beaujolais ; d'autres contrats de rivière (Azergues notamment) les mobilisent certainement davantage. M. Lapallus indique cependant que la Communauté de communes du Haut Beaujolais a été présente tout au long du Contrat et que quelques actions ont été réalisées sur ce territoire dans le cadre du Contrat de rivière (travaux d'assainissement sur Aigueperse...).

- M. Lapallus souligne la **difficulté de satisfaire toutes les communes du bassin versant**. Il rappelle que de nombreux travaux ont été conduits sur l'aval et que certaines communes de l'amont ont le sentiment de ne pas toujours avoir bénéficié du Contrat. Beaucoup aimerait avoir des retours visibles de leur investissement dans le SYMISOA. Ces derniers mois, des rencontres entre le syndicat et les communautés de communes de Semur, de la Clayette et de Chauffailles ont permis de montrer que des travaux avaient été réalisés sur leurs secteurs, souvent financièrement plus élevés que leurs cotisations versées au SYMISOA.
- Le Président évoque la **difficulté de travail avec certains agriculteurs** qui se sentent souvent "accusés et victimes" des impacts sur les cours d'eau (pollution, mauvais entretien...). Selon lui, certains ne comprennent pas l'intérêt d'intervenir sur les rivières, craignant que les travaux aient des conséquences sur la prime de la PAC et préférant donc que le syndicat ne les sollicite pas. D'autres agriculteurs sont cependant plus enclins à l'intervention du SYMISOA ; pour preuve, les nombreuses clôtures installées sur les parcelles agricoles le long du Bézo. M. Lapallus souligne le travail exemplaire mené par Jérôme DERIGON qui subit parfois des comportements irrespectueux de la part de certains agriculteurs et que le Syndicat est en droit de réprimer.
- Le Président souligne combien **le travail sur le Sornin le passionne**. Depuis l'origine sur le projet (1998), le Président déclare que tous les sujets traités sont très intéressants et enrichissants sur le plan technique et humain. L'excellente collaboration entre l'équipe technique et les élus est également pour lui une force qui permet de donner à la démarche toute sa dynamique.

3- Projections sur l'avenir :

- M. Lapallus indique que la nouvelle compétence "gestion des milieux aquatiques" créée et dévolue aux EPCI à fiscalité propre sera certainement transférée au SYMISOA par chaque communauté de communes ; le bassin versant permettant d'agir à la bonne échelle. M. Lapallus précise que cette question du transfert de compétences dans le cadre de la réforme des collectivités n'a pas encore été abordée avec les communautés de communes du territoire.
- Pour M. Lapallus, le prochain contrat doit permettre de proposer une **optimisation de la cellule technique et administrative** (cf compte rendu des entretiens collectifs avec les élus le 3 décembre 2014). Il évoque le retour d'expérience du poste d'animateur agricole, jugé finalement non adapté au territoire. Par ailleurs, il se dit réservé sur la nécessité de créer un second poste de technicien de rivière. Selon lui, il serait plus pertinent de renforcer le poste administratif / secrétariat (passer à un temps complet) pour permettre à Céline DECHAVANNE, chargée de mission, de suivre davantage d'actions techniques (maîtrise d'œuvre notamment) alors que la majeure partie de ses tâches est aujourd'hui trop consacrée à l'administratif (gestion des payes, demandes de subventions...).

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien avec la Communauté de communes du canton de Chauffailles

Date : 9 janvier 2014, 17h30

Lieu : dans les locaux de la communauté de communes – St Christophe en Brionnais

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme	Adresse internet
MARTELIN Lionnel	Président de la CC du canton de Chauffailles	@cc-canton-chauffailles.fr
	Directeur Général des Services de la CC de Chauffailles	
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un entretien individuel avec le Président de la Communauté de communes du canton de Chauffailles a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

1- Avis sur le Contrat de Rivière et ses perspectives :

- M. MARTELIN indique être **favorable au dispositif "Contrat de Rivière" qui permet de mutualiser les moyens**. Il souligne que la Communauté de communes aurait aimé bénéficier de plus de travaux. Selon lui, si quelques interventions ont eu lieu sur le canton de Chauffailles, elles n'ont pas été suffisamment visibles ou importantes pour avoir le sentiment d'une traduction concrète du Contrat sur ce territoire.
 Pour rassurer sur la poursuite de la démarche, M. MARTELIN estime avoir **besoin d'un plan d'actions précis** de ce qui sera réalisé sur le canton dans les 3 prochaines années. Il déclare être en attente d'une visibilité et non pas être *"hésitant ni opposé"* à la poursuite de la démarche.
- M. MARTELIN rappelle les réticences initiales de la Communauté de communes à s'engager dans le syndicat. Cette dernière estimait qu'il était économiquement plus judicieux de financer seule des travaux à conduire uniquement sur son territoire.

2- Regards sur le fonctionnement du Contrat de Rivière (communication, concertation...) et sur le rôle du Syndicat :

- M. MARTELIN souligne le **manque de communication du SYMISOA sur les actions réalisées sur le canton de Chauffailles**. Il dit cependant apprécier la démarche du syndicat qui va leur présenter le bilan des opérations réalisées sur le territoire de la communauté de communes (*réunion en conseil communautaire le soir du 9 janvier 2014*).
- Monsieur le DGS, suggère que des échanges plus réguliers aient lieu entre les agents du SYMISOA et les DGS des communautés de communes, qui pourraient ainsi assurer un relai d'information directe auprès des Présidents.
- M. MARTELIN considère que la compétence "gestion des milieux aquatiques" prochainement dévolue aux EPCI et donc aux communautés de communes par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale doit naturellement être confiée au SYMISOA qui assure déjà cette mission. M. MARTELIN indique d'ailleurs que le "*thème des rivières n'est pas la priorité de la communauté de communes de Chauffailles*" mais celle du SYMISOA.
- Pour M. MARTELIN, la question de l'eau et des rivières ne semble pas être traitée dans le SCOT du Pays Charolais-Brionnais actuellement en phase d'enquête publique.
- En conclusion, M. MARTELIN réitère sa demande d'être rassuré sur la démarche pour mieux s'engager dans l'avenir : être informé du programme d'action envisagé pour un second contrat, connaître les réalisations du 1^{er} contrat et leurs impacts (efficacité).

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents

COMPTE RENDU

de l'entretien avec la Communauté de communes de Semur en Brionnais

Date : 10 janvier 2014, 11h00

Lieu : dans les locaux de la communauté de communes – St Christophe en Brionnais

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme	Adresse internet
MAMESSIER André	Président de la CC de Semur en Brionnais Maire de Saint-Didier-en-Brionnais, conseiller général 71	com.com.semur@wanadoo.fr
DURIAU Pierre	Délégué du SYMISOA Elu de la commune de Ligny en Brionnais	pierre.duriau@wanadoo.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un entretien individuel avec le Président de la Communauté de communes de Semur en Brionnais et son délégué au SYMISOA a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

1- Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- Pour M. DURIAU, **beaucoup d'actions ont été réalisées sur le territoire de la Communauté de communes** notamment sur le Bézo. Il s'interroge cependant sur la pérennité de ces travaux et notamment la question de leur entretien pour les prochaines années.
- M. DURIAU et MAMESSIER considèrent que la baisse des financements, notamment par le Région Bourgogne, n'a pas permis de réaliser tous les travaux sur la partie Saône-et-Loire. Ils notent ainsi une disparité importante entre les deux régions, préjudiciable à l'équité de traitement entre les territoires de la Saône-et-Loire et ceux du Rhône et de la Loire.

2- Regards sur le fonctionnement du Contrat de Rivière (communication, concertation...) et sur le rôle du Syndicat :

- Le Président note que la Communauté de communes a été la première bénéficiaire du Contrat de Rivière (actions sur le Bézo) alors qu'elle a été la dernière à intégrer le SYMISOA. Le Président rappelle, à ce titre, les **raisons qui ont retardé son engagement dans la démarche** notamment le fait que la Communauté de communes couvre 3 rivières avec des démarches similaires (l'Arconce,

la Loire, le Sornin). L'engagement de la Communauté de communes de Semur en Brionnais dans le SYMISOA était conditionné à une répartition financière solidaire entre les 3 rivières en tenant compte du nombre d'habitants présents sur chaque bassin versant et non de la totalité des habitants de la Communauté de communes. Pour M. MAMESSIER, cette position était difficile à faire accepter administrativement alors que les élus des autres communautés de communes adhérentes au SYMISOA le comprenaient bien.

- Le Président précise cependant que son engagement dans le SYMISOA s'est fait *"plus par solidarité que par réelle conviction"*. Il souligne en effet ne **pas forcément partager la manière d'intervenir sur les rivières**. Il prend pour exemple les travaux d'entretien réalisés à l'identique sur tous les cours d'eau et qui selon lui, sont plus facteurs d'aggravation du risque qu'ils ne l'étaient autrefois. M. MAMESSIER a en effet le sentiment que *"plus on aménage, plus on nettoie, plus on accélère la vitesse de l'eau et donc les risques d'inondation notamment sur Charlieu"*.

A titre d'information, il est rappelé que les travaux conduits par le SYMISOA visent à réduire le risque inondation en recréant une végétation de bord de cours d'eau (ripisyle) capable, entre autre, de ralentir les vitesses d'écoulement de l'eau. Le curage, le nettoyage intensif des berges... qui accélèrent l'écoulement et donc les risques sont contraires à la politique d'entretien du SYMISOA visant à respecter le fonctionnement naturel des cours d'eau.

M. DURIAU note **que les mentalités ont changé et que l'environnement est beaucoup mieux pris en compte aujourd'hui par les agriculteurs** (*"On est dans un monde plus écolo, on est plus sensible à l'environnement et on fait moins n'importe quoi qu'il y a quelques années"*). Le Président confirme en indiquant que *"l'agriculture retrouve le bon sens d'il y a 50 ans alors qu'on l'avait perdu ces 20-30 dernières années"*.

Pour M. DURIAU, les agriculteurs riverains du Bézou ont été *"globalement satisfaits"* des travaux conduits par le SYMISOA sur leurs parcelles.

- M. MAMESSIER considère que **l'intervention des cours d'eau devrait se faire au cas par cas et non de manière généralisée** pour prendre en compte la spécificité de chaque rivière et ses besoins. A titre d'exemple, il indique que l'Arconce a voulu faire comme sur le Bézou mais que la pose de clôture n'a pas été pertinente car lors des crues, toutes les clôtures ont été emportées.
- Le Président considère également que la Loi sur l'eau est parfois *"contraire au bon sens local"*. Il prend pour exemple l'interdiction de curage alors qu'il serait parfois nécessaire de curer les fonds ou d'enlever des atterrissements mal placés (dépôt de terres) pour éviter des débordements ou que l'eau sous un pont ensablé dévie son cours et déstabilise alors le pont.

M. MAMESSIER déplore donc **l'inadaptation de la réglementation sur les cours d'eau**. Il souligne que le SYMISOA n'en est pas responsable, qu'il agit correctement mais qu'il doit respecter une réglementation inappropriée. (*C'est la réglementation qui ne va pas... Pas le SYMISOA !*).

- Le Président se dit **satisfait d'avoir adhéré au SYMISOA et le félicite pour sa "bonne gestion"** (*"Je n'ai pas de regret d'être rentré dans le Syndicat (...) Le SYMISOA est bien géré"*).
- M. MAMESSIER et DURIAU considèrent que **la communication autour du Contrat est suffisante**. Ils apprécient notamment la démarche du Président du SYMISOA de vouloir mieux informer les communautés de communes. De manière générale, ils estiment avoir régulièrement l'essentiel des informations *"Celui qui n'est pas informé, c'est celui qui ne veut pas savoir"*

3- Projections sur l'avenir :

- M. MAMESSIER souhaite que **le Contrat de rivière et le SYMISOA se poursuivent dans les années à venir** *"Il ne faut pas laisser mourir le Contrat car sinon on ne redémarrera rien d'autre (...) Il faut garder en vie le Syndicat"*. Il estime que la démarche devra être poursuivie dans le même esprit que ce qui a été conduit. En effet, il considère que le syndicat devra intervenir "à la hauteur de ses moyens" et **ne pas avoir des ambitions démesurées** *"Il ne faut pas qu'il y ait des dépenses astronomiques car les communautés de communes ne pourront pas suivre (...) La clef de la réussite est de ne pas vouloir faire plus que ce qu'on peut se permettre"*.
 - M. DURIAU souligne **la volonté de la communauté de communes de rester solidaire du Syndicat** et de ne pas se désengager sous prétexte que des travaux ont déjà été réalisés sur leur territoire. Selon lui, la logique de bassin versant n'est pas d'être "consommateur" du Syndicat lorsqu'on en a besoin et de s'en aller quand les besoins ont été satisfaits. Le Président fait remarquer que ceci serait une bonne stratégie financière mais pas du tout une logique solidaire.
 - M. MAMESSIER indique qu'il ne souhaite **pas augmenter la participation financière de la communauté de communes de Semur dans le syndicat** *"Au niveau finance, je n'irai pas plus loin que ce que je donne actuellement"*. Il estime que les communautés de communes n'ont pas à payer certaines erreurs, notamment celles commises en matière d'aménagement. Il prend pour exemple la commune de Charlieu qui, selon lui, a développé des activités économiques en zones inondables et en a retiré des bénéfices financiers (taxe professionnelle). *"Il n'est pas question que je paye pour la protection de Charlieu"*
Il est précisé que les travaux réalisés pour la protection de Charlieu ont en grande partie été financés par la commune de Charlieu elle-même.
-

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien avec la Communauté de communes du Pays Clayettois

10 janvier 2014, 14h00

Lieu : dans les locaux de la Communauté de communes – La Clayette

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme	Adresse internet
MATHIEU Pierre	Délégué du SYMISOA Maire de Vareilles 1 ^{er} vice-président de la CC du Pays Clayettois, en charge de la commission Environnement et Voirie	vareilles71@wanadoo.fr
ODIN Bernard	Délégué du SYMISOA Maire de la Chapelle sous Dun Délégué communautaire	mairielachapellesousdun@wanadoo.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un entretien individuel avec Pierre MATHIEU et Bernard ODIN, élus à la Communauté de communes du Pays Clayettois a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

1- Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- Pour M. MATHIEU, **peu de travaux ont été réalisés sur le territoire de La Clayette dans le cadre du Contrat de Rivière**. Il estime alors que ce manque d'intervention constitue un **argument de démotivation ou de "peur" des élus du Pays Clayettois à se réengager dans le prochain contrat**. *"J'ai peur que parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de choses faites ici, les élus soient récalcitrants à voter un nouveau budget pour le SYMISOA"*.
 Selon lui, il aurait été pertinent de réaliser quelques *"actions symboliques"* pour que chacun ici ait le sentiment que le Contrat / le SYMISOA était intervenu, notamment en réponse à la contribution financière versée par la communauté de communes au syndicat.

Pour M. ODIN, le bilan des 5 années du Contrat de Rivière représente des sommes très importantes qui ne sont pas toujours justifiées par des travaux sur le terrain et notamment sur le secteur de La Clayette *"Ici on a l'impression que des sommes faramineuses ont été dépensées pour ne pas avoir grand chose au final"*.

M. ODIN rapporte le positionnement des élus du canton de La Clayette qui estiment qu'il aurait peut-être été plus judicieux de *"rester seul et de mettre les financements uniquement sur le canton de La Clayette pour faire plus de choses"*. Pour M. ODIN, cette position n'est pas satisfaisante en termes de solidarité. Il estime également que *"sans le syndicat, on n'aurait rien pu faire ou seulement quelques petites opérations ponctuelles (enlèvement de bois morts...)"*. A ce titre, MM. MATHIEU et ODIN soulignent *"la technicité"* du Syndicat dont peut bénéficier chaque commune.

- M. MATHIEU approuve la priorité et l'urgence d'intervention du 1^{er} Contrat sur les secteurs de l'aval, et notamment Charlieu. Il souligne, à ce titre, la forte participation financière de la Communauté de communes du Pays de Charlieu à ces travaux de réduction des risques inondations. M. ODIN rajoute *'On a l'impression d'avoir payé pour Charlieu alors que c'est faux, Charlieu a beaucoup contribué'*.
- MM. MATHIEU et ODIN soulignent que **les travaux réalisés à l'aval** (pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs...) **semblent être positifs** mais **qu'aucune réponse claire n'a été apportée sur leur entretien** à moyen et long terme.
- Pour M. MATHIEU, certaines **actions n'ont pas pu être réalisées faute de financements** par la Région Bourgogne et par le département 71 : *"Ce qui va continuer à nous paralyser dans le Contrat, c'est le retrait de la région Bourgogne et du conseil général"*.
- M. MATHIEU estime qu'il ne faut pas faire de *"l'autosatisfaction"* sur le Contrat car il reste encore de nombreuses actions à conduire.

Certains axes devront être améliorés, poursuivis ou engagés dans les années à venir :

- M. MATHIEU estime que la **gestion des étangs sur le Genette** aurait dû être traitée dans le 1^{er} Contrat de Rivière et aurait ainsi constitué des actions visibles du Contrat. Cette question devra donc être travaillée dans le prochain contrat. Pour intervenir, il serait donc judicieux, selon lui, que les élus de proximité s'impliquent directement (Gibles, Curbigny...) pour sensibiliser et mieux travailler avec les propriétaires des étangs. Pour M. MATHIEU, il vaut mieux privilégier la concertation que la sanction, estimant que si rien n'est fait, les propriétaires seront forcément sanctionnés à un moment pour leur vidange *"Il vaut mieux qu'on intervienne nous car les gendarmes (police de l'eau) vont forcément surveiller si rien n'est fait et vont intervenir"*.

M. ODIN fait remarquer que la démarche de vidange d'un étang n'est pas si contraignante. Il cite son cas personnel où il a demandé et obtenu facilement une autorisation de vidange dans les règles.

- La **préservation de la qualité de l'eau constitue toujours un point important** et les efforts sur l'assainissement domestique devront être poursuivis. M. MATHIEU considère en effet que les sources de pollutions sont davantage générées par les assainissements domestiques que par les activités agricoles. Il souligne cependant la difficulté pour les petites communes de s'engager sur des travaux coûteux (mise aux normes ou création de réseaux) ; beaucoup d'entre elles n'ayant pas d'assainissement collectif sur leur territoire communal.
A ce titre, M. MATHIEU indique que sur les *"45 communes du SPANC, au moins 80% des assainissements autonomes ne sont pas conformes"*. M. ODIN se dit pessimiste sur la capacité des communes à agir, au regard notamment de la baisse importante des aides financières. *"Les petites communes sans assainissement collectif n'y arriveront pas (...) Les aides fondent comme neige au soleil"*.

M. MATHIEU n'est pas d'accord sur le fait que le Contrat de rivière ait permis de financer les travaux d'assainissement sur la commune de La Clayette. Après renseignement pris auprès du secrétariat de la mairie de La Clayette, le Contrat n'a pas permis d'améliorer le financement des travaux d'assainissement réalisé. Par ailleurs, il est noté que la commune de Vauban aurait mérité de gros travaux d'assainissement (création) mais que rien n'a pu être réalisé faute de moyens.

De manière générale, M. MATHIEU estime que la **qualité des eaux des rivières reste de bonne qualité** "On est quand même bon chez nous au niveau de la qualité". Le prochain Contrat ne devra donc pas forcément viser à améliorer la qualité mais à "la maintenir tout simplement".

- M. MATHIEU et ODIN souhaiteraient que le prochain Contrat développe la **dimension touristique en liant rivières/ promenades/ patrimoine / activités ludiques**. Ils évoquent l'idée de ballades le long de la voie ferrée qui longe le Sornin mais qui ne pourra pas se faire pour cause de vente du terrain. En revanche, il serait intéressant de réfléchir à l'aménagement de petites bases de loisirs au bord de l'eau à différents endroits du territoire, en intégrant la valorisation du patrimoine comme le viaduc de Mussy ou en aménagement l'étang de la Planchette ou à proximité du lac de La Clayette. Le développement de la pratique de canoë sur le Sornin n'est pas jugé très pertinent en raison du manque d'eau en été. Un travail étroit avec les associations devra être conduit pour créer des liens avec la rivière (exemple : se rapprocher de l'association les Anciens de la Mines pour développer des sentiers touristiques...).
- En conclusion, M. MATHIEU et ODIN considèrent que les communes du Pays Clayettois n'ont pas "d'énormes besoins sur les rivières".

2- Regards sur le fonctionnement du Contrat de Rivière (communication, concertation...) et sur le rôle du Syndicat :

- M. MATHIEU souligne la **difficulté de travailler avec les agriculteurs sur le secteur** qui sont parfois réticents à changer leurs pratiques, considérant que ce qu'ils font sur la rivière est la bonne solution. Selon M. MATHIEU, pour amorcer une collaboration avec le monde agricole sur le Pays Clayettois, il faudrait davantage faire preuve de diplomatie, d'écoute et de respect des habitudes pour ne pas brusquer les agriculteurs.
M. MATHIEU et ODIN rappellent "l'incident d'Anglure" où la police de l'eau avait verbalisé de manière trop directive un propriétaire qui, avait construit un muret non autorisé dans le cours d'eau. Cet incident géré sans concertation avec le SYMISOA a eu pour conséquence de "verrouiller" tous les propriétaires, agriculteurs notamment, qui risquent de s'opposer aux interventions proposées par le Syndicat.
- MM. ODIN et MATHIEU estiment que le **SYMISOA joue un rôle important de conseil** mais aussi de "recueil des doléances" qui est bien apprécié. Le syndicat est perçu comme une structure "à l'écoute des besoins" ; la personnalité du Président ("qui a une grande qualité d'écoute et de prise de décision aux moments opportuns") assure d'ailleurs bien cette philosophie.
- Pour MM. ODIN et MATHIEU, la **communication réalisée dans le Contrat de rivière est bonne**. Ils disent apprécier le "Manuel du Riverain" très bien accueilli dans toutes les communes.

M. MATHIEU suggère d'organiser **davantage de visites de terrain pour visualiser les travaux**. Il souhaiterait que des visites aient lieu plus régulièrement, non pas sous la forme "de grand messe" mais en petit comité et "à l'improviste" pour mieux voir la réalité de terrain.

3- Projections sur l'avenir :

- MM. MATHIEU et ODIN se disent **favorables à la continuité du Contrat de Rivière et du Syndicat** et pensent que les EPCI se réengageront. M. MATHIEU indique que la fusion de la communauté de communes du Pays Clayettois avec celle du canton de Chauffailles prévue en 2015 est encore en discussion du fait de la redéfinition de nouveaux cantons notamment.
- MM. MATHIEU et ODIN se disent inquiets de la succession du Président du syndicat *"Le moteur, c'est René Lapallus et s'il s'en va, on risque de perdre beaucoup de motivation auprès des autres élus"*.

Ils estiment que la continuité du syndicat dépend en grande partie de la présence du Président actuel *"Si c'est René Lapallus qui reste, on est sûr que le Syndicat continuera"*.

Les qualités personnelles du Président mais également les autres fonctions qu'il occupe (comme conseiller général 42) constituent un atout pour le SYMISOA.

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin et affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien avec la Communauté de communes du Haut Beaujolais

Date : 6 février 2014, 9h30-10h00

Lieu : dans les locaux de la communauté de communes – Monsols

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme	Adresse internet
THILLET Pierre	Président de la CC du Haut Beaujolais	cchb@wanadoo.fr
PASSOT	Maire de Proprières	mairie@proprieres.mairies69.net
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion de nos cours d'eau pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un entretien individuel avec le Président de la Communauté de communes du Haut Beaujolais et avec M. PASSOT maire de Proprières a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

1- Avis sur le Contrat de Rivière :

- M. THILLET souligne que la moitié de la Communauté de communes est concernée par le Contrat de Rivière du Sornin.
- Il rappelle sa **réticence à adhérer à la démarche Contrat de Rivière en 2008**. *"On a accepté d'y aller mais ce n'était pas un souhait (...) Cela aurait été mal vu de ne pas être dans le Contrat"*.

Pour le Président, les **réserves à s'engager dans le Contrat ont tenu à plusieurs raisons** :

- Au fait que tout le territoire de la communauté de communes ne soit pas concerné ;
- la position en tête de bassin et l'absence de problèmes réels sur la rivière (*"On n'a pas d'eau polluée ici"*) n'a pas vraiment motivé à s'engager dans le contrat ;
- le coût prévisionnel du Contrat *"a fait peur"*, la Communauté de communes craignant de s'engager dans une démarche financièrement coûteuse ;
- l'utilité du Contrat a été mal comprise à l'époque ;
- la création du syndicat étant perçu comme une *"structure de plus à gérer dans ce millefeuille administratif"*.

M THILLET souligne à cet effet que **si une meilleure communication avait pu être faite au début, l'intérêt du Contrat aurait certainement été mieux perçu**. Il prend pour exemple la présentation du Contrat par le SYMISOA il y a 6 mois environ, communication très claire et intéressante relative

aux travaux réalisés sur le bassin versant. *“Cette présentation a été très bien perçue par les élus de la communauté de communes et a permis de redorer le blason du Contrat”.*

- Pour le Président, **la solidarité dans le Contrat “n’a pas fonctionné”**. Ce manque de solidarité n’est pas propre selon lui au Syndicat du Sornin mais à *“l’esprit actuel”* où la *“réflexion collective n’est pas une démarche naturelle ; chacun préférant traiter ses problèmes dans son coin, certains ayant aussi des enjeux de pouvoirs incompatibles avec l’esprit collectif”*.
- M. THILLET note que **la Communauté de communes n’adhère pas au SYMISOA mais participe financièrement au Contrat de Rivière Sornin**. Le Président estime cependant ne pas attendre une plus value spécifique du Contrat (*“un rapport qualité /prix”* du Contrat). Pour lui, les travaux sont payés en réalité par ceux qui les réalisent.

2- Projections sur l’avenir :

- MM PASSOT et THILLET soulignent **l’importance de mieux travailler avec les agriculteurs dans l’avenir** (*“Ils doivent être vraiment adhérents de la démarche Contrat de Rivière”*). Ils estiment que les agriculteurs devront ainsi être impliqués sur des sujets comme la protection des zones humides mais notent la difficulté de les mobiliser ; ces derniers se sentant souvent *“assiégés”* et jugés responsables de la dégradation de la qualité par exemple. M. THILLET note cependant que **les mentalités agricoles évoluent** notamment parmi les jeunes et ceux sensibles à l’agriculture biologique.
- M. PASSOT se dit *“convaincu”* de la nécessité de poursuivre la démarche Contrat de Rivière sur le Sornin mais **s’interroge sur la suite notamment au regard du renouvellement prochain des élus**.
- M. THILLET indique que la Communauté de communes est dans une démarche de transition pour accompagner les nouveaux élus à poursuivre les projets *“Nous sommes en train de rédiger un vademecum pour les futurs élus et les aider à poursuivre les projets de développement sur le territoire de la communauté de communes du Haut Beaujolais et éviter ainsi une rupture”*.

Selon lui, **le Contrat de Rivière ne sera pas forcément la priorité des nouveaux élus** parmi les nombreux dossiers à traiter sur la Communauté de communes.



Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin et affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien avec le Président de Charlieu-Belmont Communauté

Date : 6 février 2014 , 11h00

Lieu : dans les locaux de la communauté de communes – Charlieu

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme	Adresse internet
POINTET Pierre	Président de Charlieu-Belmont Communauté	pierre.pointet@ccpayscharlieu.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion de nos cours d'eau pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un entretien individuel avec M. POINTET, Président de la Charlieu-Belmont Communauté a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

1- Avis sur le Contrat de Rivière :

- M. POINTET indique que **la Communauté de Communes Charlieu-Belmont est historiquement acteur moteur du contrat** : la démarche impulsée par le thème des inondations a été lancée à l'origine par la Communauté de Communes du Pays de Charlieu dont Céline DECHAVANNE et Jérôme DERIGON en étaient les salariés avant la création du SYMISOA. M. POINTET considère donc **que la Communauté de Communes est sensible et habituée à la gestion des rivières** : "Même avant le Sornin, on avait la philosophie de la rivière car depuis longtemps la Communauté de communes gère le Jarnossin".
- M. POINTET indique que le **Contrat de rivière a pas permis de travailler avec les services du SPANC** sur l'assainissement non collectif (identification des points). Sur l'assainissement collectif, les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Charlieu n'ont pas été soutenus financièrement par le Contrat de Rivière.
- Pour M. POINTET, un **gros travail a été mené dans le cadre du Contrat sur la gestion des inondations** : création du seuil de Pompiers, sur Pouilly vers le moulin...

2- Regards sur le fonctionnement "humain" du Contrat de Rivière:

- Sur la nouvelle compétence "Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations" (**GEMAPI**) créée et dévolue aux EPCI à fiscalité propre (donc aux communautés de communes), M. POINTET estime "*qu'il serait naturellement pertinent qu'elle soit assurée par le SYMISOA car on a la structure adaptée*".
- M. POINTET souligne la **bonne communication avec le SYMISOA**. Il note cependant la **difficulté** pour les délégués communautaires délégués au SYMISOA de **transmettre les informations auprès des autres élus**.
- M. POINTET souligne **la qualité de l'équipe du SYMISOA** à travers notamment les solides compétences techniques de Céline DECHAVANNE et de Jérôme DERIGON. La compétence technique de Jérôme DERIGON est d'ailleurs soulignée par M. POINTET au regard de la qualité du Manuel du Riverain qu'il a conçu. M. POINTET mentionne cependant le besoin d'amélioration du relationnel entre le technicien de rivière et les agriculteurs (moins de directivité "technico-technique", plus d'écoute, de communication informelle avec eux avant d'aborder des questions techniques...).

M. POINTET propose donc d'améliorer dans l'avenir les méthodes d'animation avec les agriculteurs, notamment en s'appuyant sur les conseils de Céline DECHAVANNE.

3- Projections sur l'avenir :

- M. POINTET tire un bilan positif du Contrat et souligne la "**nécessité**" de **poursuivre le Contrat de Rivière** en mettant l'accent sur des actions à l'amont afin de "*répondre aux demandes légitimes*" des communes sur lesquelles le Contrat est peu intervenu.
 - Il souligne que le Contrat de rivière ne doit pas uniquement aborder le volet hydraulique mais que **la dimension touristique, prévue dans le premier contrat mais non mis en œuvre, devra être développée dans le prochain Contrat de Rivière**. Il serait intéressant de **travailler sur le sujet sur l'amont avec les communautés de communes** qui souvent ont la compétence tourisme. Il souligne que ce volet permettrait de rapprocher les communautés de communes du SYMISOA.
 - M. POINTET indique que **le volet piscicole devra également être davantage développé** dans le prochain Contrat.
 - M. POINTET estime que **l'articulation entre le Jarnossin et le Sornin semble cohérente** pour envisager de travailler ensemble.
 - Pour M. POINTET, **la poursuite du Contrat doit rester économiquement raisonnable**.
-

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien téléphonique avec le Conseil régional de Bourgogne

Date : 13 janvier 2014, 14h30

Entretien téléphonique

Nom	Organisme	Adresse internet
WEROCHOWSKI Antoine	Chargé de mission politique de l'eau au Conseil Régional de Bourgogne	awerochowski@cr-bourgogne.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un entretien téléphonique individuel avec le Chargé de mission politique de l'eau au Conseil Régional de Bourgogne a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

1- Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- A. WEROCHOWSKI souligne qu'il a suivi de loin le Contrat et qu'il lui est difficile de faire un bilan général du Contrat de Rivière Sornin. Cependant, selon lui, **l'avancement du Contrat semble s'être déroulé correctement**. Il considère que certaines actions intéressant la politique de la Région Bourgogne (continuité écologique essentiellement) ont été réalisées dans ce premier contrat (actions en faveur de la trame verte et bleue, opérations sur les seuils sur le Botoret par exemple...)

"La continuité a été travaillée depuis 2 ou 3 ans et j'ai bon espoir que ça se poursuive"

- Pour A. WEROCHOWSKI, les **interventions réalisées par l'équipe rivière du SYMISOA ont été beaucoup trop localisées et importantes sur certains secteurs**.

"A mon avis, ils ont planté trop dense autour des clôtures. Il aurait fallu attendre 3 ou 4 ans et laisser faire la rivière. Le Syndicat a trop investi de temps et d'argent. Toute l'équipe a été occupée sur un même secteur alors qu'elle aurait pu avancer sur d'autres cours d'eau".

2- Regards sur le fonctionnement du Contrat de Rivière (communication, concertation...) et sur le rôle du Syndicat :

- Le Contrat **de rivière a manqué de capacité d'adaptation et d'ouverture sur des actions nouvelles**. Pour A. WEROCHOWSKI, des actions nouvelles n'ont pas pu être conduites parce qu'elles n'étaient pas inscrites au Contrat.
"C'est dommage de voir le Contrat comme un document immuable. Si une action semblait intéressante, souvent on ne l'a pas réalisée parce qu'elle n'était pas au contrat. Le syndicat s'est peut-être un peu arc-bouter sur ce qui n'était pas écrit dans le contrat (...) Les arguments avancés pour ne pas conduire certaines actions n'étaient pas financiers mais plutôt relatifs à la charge de travail importante déjà demandée dans le Contrat. On aurait pu revoir ensemble les priorités".
- A. WEROCHOWSKI indique que **les acteurs du bassin du Sornin (élus et agents du SYMISOA) ont eu l'impression que la Région Bourgogne se désengageait financièrement**. Les modalités de financement ont simplement été réorientées en fonction de la politique prioritaire de la Région. A ce titre, A. WEROCHOWSKI explique que la Région ne finance plus les postes de techniciens par exemple en tant que tel mais les missions, les travaux de maîtrise d'œuvre interne par exemple réalisé par ce même technicien (mise en défend, continuité écologique, plantations...). Le poste d'entretien par ailleurs n'est plus financé. **On ne peut donc pas parler de désengagement, "d'abandon financier" de la Région mais de priorisation et d'incitation financière ciblée sur des travaux.**

"Ceci revient donc à financer du poste par l'intermédiaire du financement des travaux et de leur maîtrise d'œuvre"
- Pour A. WEROCHOWSKI, **l'adhésion des communautés de communes et non des communes** au SYMISOA est **un atout**. Ceci permet au territoire d'être relativement bien représenté et de disposer plus facilement du quorum pour les décisions.
- Pour des raisons d'éloignement géographique, **la Région Bourgogne n'a pas pu participer à toutes les réunions** auxquelles elle a été invitée au cours du 1^{er} Contrat. Elle n'a été présente que sur des réunions souvent relatives aux travaux soutenus par la Région Bourgogne. A. WEROCHOWSKI indique que les documents de séances envoyés avant les réunions ont permis de faire remonter les remarques. Par ailleurs, il propose de prévoir dans le prochain contrat l'organisation de réunions téléphoniques / visioconférences (SKYPE entre les financeurs par exemple).
- WEROCHOWSKI souligne que le territoire du Sornin est *"relativement bien suivi politiquement avec un Président et des élus moteurs"*.

3- Projections sur l'avenir :

- A. WEROCHOWSKI se dit **favorable à la poursuite du Contrat de Rivière** avec la nécessité de **réaliser un bilan à mi-parcours** pour pouvoir réajuster le Contrat et **se donner de la souplesse pour réorienter les priorités**.

"Si des opportunités se présentent et sont non prévues au Contrat, un propriétaire qui veut faire des travaux sur un seuil par exemple, ce serait dommage de se fermer des portes sous prétexte que ce n'était pas envisagé dans le contrat (...) Il faut donc une programmation avec de la souplesse"

- La Région Bourgogne n'a **pas besoin d'un Contrat de rivière pour subventionner des actions** *"Pour nous le Contrat de Rivière est un outil programmatique demandé par l'Agence et qui est assez strict sur ses modes de révision et d'avenant. Nous, on n'est pas contre mais on n'a pas besoin de contrat pour financer... On cherche avant tout les résultats sur le terrain"*
- A. WEROCHOWSKI souhaite que le **programme d'actions à venir soit élaboré de manière concertée pour définir collectivement** (*"discuter ensemble autour d'un table"*) des priorités et des actions moins prioritaires.
- A. WEROCHOWSKI propose que le **futur contrat travaille sur des actions concrètes relatives à la trame verte et bleue** (amélioration des habitats, restauration des milieux et de la continuité...) **et ne privilégie pas les études coûteuses** comme les bilans qualité réalisés tous les ans. Il souligne par ailleurs que la continuité n'est pas forcément synonyme de gros travaux.

"Il ne faut pas forcément s'attaquer à de gros ouvrages Grenelle mais sur des petites buses, des passages à gué... qui peuvent être déconnectant et qui avec peu d'investissement peuvent être aménagés. Ceci peut permettre de libérer des kilomètres de cours d'eau sans avoir investi trop d'argent".

A. WEROCHOWSKI note que le travail sur la **continuité devra**, dans l'avenir, **être centré sur les affluents du Sornin.**

- Pour A. WEROCHOWSKI, **la structure syndicale est la configuration "idéale" ("structure ad'hoc")** pour l'avenir de la gestion du Sornin. Le bassin versant est pour lui la *"bonne échelle de gestion"*. Il souligne que la compétence GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations*) devra être tout naturellement transférée par les EPCI au SYMISOA.
-

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents

COMPTE RENDU

de l'entretien téléphonique avec M. Bauland, riverain du Sornin, ancien président de l'association des inondés du Sornin

Date : 13 février 2014, 18h00

Entretien téléphonique

Nom	Organisme	Adresse internet
BAULAND	Riverain du Sornin / Ancien président de l'association des inondés du Sornin	dbauland@orange.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis sur le Contrat, un entretien téléphonique individuel avec M. BAULAND, riverain a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

1- Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- M. BAULAND estime que la **politique de gestion de gestion des inondations du Contrat de Rivière n'a pas été conduite en faveur des populations exposées mais pour les collectivités**. Selon lui, cette politique a en effet privilégié la préservation des intérêts économiques au détriment de la sécurité des particuliers.

"On n'a vraiment rien fait pour les particuliers mais pour les collectivités oui. Les collectivités ont laissé construire même là où le PPRi était en rouge comme l'abattoir de Charlieu, on a remblayé sur le Sornin sous prétexte que 200 emplois étaient menacés. Les collectivités se sont arrangées pour que certains dossiers passent facilement alors qu'on a oublié les particuliers. Un particulier n'a pas d'enjeu économique, seulement un enjeu électoral... Mais on était loin des échéances municipales à l'époque".

M. BAULAND souligne qu'aucune action du Contrat de Rivière Sornin n'a permis de protéger les populations : l'aménagement du seuil des pompiers n'a aucune incidence sur le débit du Sornin et donc sur la protection contre les inondations, les diagnostics de réduction de la vulnérabilité n'ont eu aucun impact puisqu'aucun travaux (ou très peu) ont été conduits.

- M. BAULAND estime d'ailleurs qu'à ce titre, **le seul moyen de se protéger repose sur sa propre initiative personnelle** : *"On ne doit pas attendre que la collectivité intervienne"*. Il prend pour exemple son propre cas : *"Je n'ai pas attendu les diagnostics pour faire ce qu'il fallait. Je me suis protégé en faisant 25 000 euros d'investissement, en construisant un mur périphérique en béton autour de la maison sur 2.5 m de profondeur donc en-dessous du lit du Sornin et du Botoret, avec un réseau de tubes drainants, des clapets anti-retours..."*

- M. BAULAND déplore ainsi "l'assistanat" des populations : *"Au lieu de faire, les gens attendent toujours que la collectivité prenne tout en charge. Non, il faut que chacun soit responsable"*.

M. BAULAND estime ainsi que la collectivité peut intervenir *"pour des projets de grande envergure"* mais que la protection individuelle doit rester à l'initiative des particuliers. Il souligne à ce titre que **lorsque la collectivité intervient, elle devrait le faire en toute équité** alors cela n'a pas été le cas dans le Contrat de rivière Sornin.

"Quand la collectivité intervient, il faut que ce soit pour tout le monde pareil. Ce n'est pas le cas ici car on privilégie les entreprises et pas les particuliers (...) Ma maison est classée normalement en zone rouge au PPRI. Pour éviter que ça coûte de l'argent à la collectivité et qu'elle soit obligée de payer une expulsion, et bien on a classé ma maison en zone bleu foncé (...) Mais cela a quand même eu des incidences sur ma maison car elle est dévalorisée".

Cette **inégalité de traitement** mentionnée par M. BAULAND est justifiée également par le fait que **le Contrat a privilégié certains riverains et pas d'autres**, sous prétexte de connaissances de certains ou de leurs statuts de présidents ou d'agriculteurs.

"A certains, on coupe des arbres, avec d'autres on est plus précautionneux, selon qui ont est, un châtelain, un président d'association, un agriculteur...".

- M. BAULAND souligne cependant **certaines actions positives comme les stations de mesure de débits**. Il s'interroge cependant sur les modalités de fonctionnement et la réelle nécessité *"d'avoir un employé supplémentaire pour les suivre"*. Il est précisé par Rachel VINDRY qu'aucun emploi dédié à cette fonction n'a été créé au sein du SYMISOA. M. BAULAND dit le savoir mais évoque la charge supplémentaire d'astreinte confiée à un personnel de la DDT.
- M. BAULAND estime que **le risque inondation aujourd'hui ne pourra pas être aussi important qu'en 2005 puisqu'il a été aggravé par des facteurs humains** : *"l'ouverture des vannes du lac de la Clayette"*. Il considère en effet que les inondations de 2005 ont en partie été aggravées parce que *"la commune de La Clayette a ouvert les vannes du lac (...) Tous les maires le savent mais cela n'a jamais été écrit et ne pourra être prouvé (...) Le Sornin a toujours eu des crues mais jamais comme en 2005. Car tout est parti de La Clayette (...) En 2007, on a eu des crues avec quasiment le même débit mais pas avec ce phénomène d'ouverture des vannes. Maintenant c'est interdit de le faire donc cela ne se reproduira plus, c'est un point positif"*.
- M. BAULAND rappelle qu'un projet **de création de bassins de rétention en faveur de la protection contre les inondations était prévu** dans le Contrat de Rivière. Il dit **comprendre l'abandon de ce projet au regard du rapport coût/ bénéfice attendu** *"Dépenser 3 millions d'euros pour protéger 20 ou 30 habitations en crue cinquantennale, c'étaient des investissements trop lourds.... Je comprends que le SYMISOA ait abandonné le projet"*.
- M. BAULAND souligne le **désintérêt et le manque de culture du risque inondation parmi les populations locales** (*"Les gens ici ne sont pas vraiment sensibles au risque inondation"*). A titre d'exemple, il rappelle la tenue d'une réunion avec l'association des inondés du Sornin en avril-mai 2006 pour présenter des mesures de protection (démonstration de batardeaux par exemple). Sur 100 personnes conviées, seule 6 étaient présentes et un seul élu, M. Lapallus. M. Bauland souligne le désintérêt mais aussi l'approche *"économiquement calculée"* des populations pour décider ou non de faire des travaux *"Les gens ne sont pas intéressés pour faire des travaux. Pour eux, ça ne vaut pas le coût"*.
"D'ailleurs suite aux diagnostics proposés par le SYMISOA, je suis sûr que parmi les gens diagnostiqués, 95 % n'ont pas fait les travaux".
- M. BAULAND s'interroge sur la philosophie d'intervention du SYMISOA et souligne **"l'opportunisme" et le manque d'implication des agriculteurs**. Il rappelle en effet que l'entretien

est règlementairement à la charge des propriétaires riverains (80% des riverains sont des agriculteurs sur le territoire) et que le syndicat intervient à leur place alors qu'il devrait faire respecter la réglementation car il en a la légitimité.

"Le SYMISOA intervient à leur place et a fait des travaux pour eux. Les agriculteurs exploitent l'eau du Sornin ou du Botoret pour faire boire les bêtes, alors la moindre des choses, c'est qu'ils entretiennent les berges. Ils ne le font pas, ils attendent que ce soit la collectivité. Je suis désolé mais ce n'est pas à la collectivité de le faire. Le SYMISOA aurait dû faire respecter la réglementation, c'est quand même un syndicat qui est fort".

- M. BAULAND conclue en rappelant *"qu'à l'échelle du particulier, le Contrat de Rivière du Sornin n'a rien apporté de significatif aux particuliers en termes d'inondation"*. Il estime qu'aujourd'hui **le sentiment de non protection est toujours présent parmi les habitants.**

"Aujourd'hui face au traumatisme vécu en 2005, les gens ne sont pas rassurés ni satisfaits sur la gestion du risque inondations !"

M. BAULAND souligne que ce regard critique porté sur le Contrat de Rivière du Sornin ne signifie pas qu'il remet en cause le Contrat, ni le travail réalisé par le SYMISOA. Il souhaite simplement faire partager sa vision de terrain pour nourrir ce bilan d'aspects positifs et négatifs et pour en proposer une amélioration.

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien téléphonique avec M. COUBLE, riverain du Sornin à Charlieu

Date : 28 janvier 2014, 14h00

Entretien téléphonique

Nom	Organisme	Adresse internet
COUBLE	Riverain du Sornin / Ancien membre de l'association des inondés du Sornin	
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis sur le Contrat, un entretien téléphonique individuel avec M. COUBLE, riverain a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- M. COUBLE se dit *"très satisfait"* des travaux réalisés par le SYMISOA en matière de protection contre les inondations. Situés au Pont de Pierre à Charlieu, son jardin et sa maison étaient régulièrement inondés (*"J'ai toujours vu des inondations dans la rue du Pont de Pierre (...) On voyait l'eau dans le jardin et en 1953, notre maison a été inondée"*)

Pour lui, les travaux réalisés ont été *"d'une grande efficacité"* : *"les eaux ne montent plus comme autrefois, ça a changé du tout au tout"*

Pour M. COUBLE, les travaux ont permis d'assurer une *"régulation"* des eaux : **"aujourd'hui la différence entre les basses eaux et les hautes eaux ne sont plus que de 90 cm"**

- M. COUBLE considère être *"bien protégé maintenant"* et remercie le Syndicat de cette intervention. Il dit ne pas comprendre précisément le type de travaux réalisés et souhaite se renseigner auprès du SYMISOA pour avoir des explications techniques.
- M. COUBLE indique ne pas avoir beaucoup suivi le Contrat de Rivière mais dit apprécier les lettres d'information du SYMISOA qu'il lit *"attentivement"* pour se tenir informé des réalisations.

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien téléphonique avec M. JEANNOT, riverain du Botoret à Maizilly

Date : 10 février 2014, 17h30

Entretien téléphonique

Nom	Organisme	Adresse internet
M. JEANNOT	Riverain du Botoret sur la commune de Maizilly	
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis sur le Contrat, un entretien téléphonique individuel avec M. JEANNOT, riverain a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- M. JEANNOT, riverain du Botoret, souligne que le SYMISOA n'est pas encore intervenu chez lui. Une réunion avec le syndicat aura lieu le 28 février prochain pour aborder la question du seuil sur la propriété (un moulin). M. JEANNOT estime que le SYMISOA a été "proactif" : "Ils nous ont contactés pour nous expliquer ce que nous devons faire sur notre seuil pour nous mettre en conformité avec la loi. Ils nous ont aussi présenté le Contrat de rivière".
- Pour M. JEANNOT le contact avec le SYMISOA est facile : "On les appelle quand un arbre est tombé dans la rivière et ils interviennent. Ils sont très sympas et disponibles".
- M. JEANNOT **souhaiterait pouvoir disposer de davantage d'informations sur les activités du syndicat et du Contrat de rivière** et propose un accès plus facile à ces informations par le biais d'un site Internet. "On peut aller voir ces infos sur leur vitrine mais ce serait mieux si le Syndicat avait un site internet".



Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents

COMPTE RENDU

de l'entretien téléphonique avec M. BERRY, agriculteur à Ligny en Brionnais

Date : 3 février 2014, 13h00

Entretien téléphonique

Nom	Organisme	Adresse internet
BERRY Henri	Agriculteur à Ligny en Brionnais sur le Bézo. A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoir	
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis sur le Contrat, un entretien téléphonique individuel avec M. BERRY agriculteur riverain du Bézo a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- M. BERRY indique que le SYMISOA est intervenu chez lui pour la pose de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs. Le linéaire de clôtures installées de part et d'autres des berges est relativement élevé (M. BERRY ne se souvenant pas précisément du linéaire précis).
- M. BERRY dresse un **bilan "neutre" de ces interventions** "ça n'a été ni positif ni négatif pour moi". Il estime en effet que ces aménagements ainsi que la pose de clôtures à 1.5 à 2 mètres du cours d'eau ne lui ont "pas apporté de commodités supplémentaires dans son travail ni de gêne particulière"

Le **seul bémol** à cette intervention repose selon lui sur la **perte de terrain sujette au paiement de la taxe foncière** alors qu'aucune utilisation n'en est faite.

M. BERRY fait cependant remarquer que les interventions du SYMISOA n'ont **pas eu d'incidence pour lui sur la prime PAC**. Il estime cependant que si le retrait s'était fait à 4 mètres, cela aurait pu impacter cette prime PAC.

- Selon lui, les travaux sur les cours d'eau doivent se réaliser "de manière équilibrée sans tomber dans les excès et agir de manière raisonnée et raisonnable". Il mentionne à ce titre "l'exigence" de départ du technicien de rivière du SYMISOA qui demandait un retrait de 4 mètres de part et d'autre du cours d'eau. M. BERRY indique que les travaux nécessitent des "concessions réciproques" et que dans ce cas précis, lui et le Syndicat ont trouvé au final "un terrain d'entente".

- M. BERRY souligne que les travaux réalisés ont été endommagés par les crues (poteau arraché, abreuvoirs abimés qui ne jouent plus leurs fonctions puisque les petites veaux passent dessous...). Il note d'ailleurs qu'en période de basses eaux, l'abreuvoir n'est souvent pas utile et les animaux longent la rivière.
- M. BERRY **s'interroge sur la méthode et l'utilité de travaux aussi importants sur le Bézo**. Il estime avoir toujours entretenu la rivière (enlèvement des embâcles, des déchets après une crues). Il dit ne pas comprendre la nécessité de recréer une telle largeur de ripisylve avec autant de plantations (*"Le SYMISOA a mis des milliers de plants et je ne comprends pas pourquoi ils en ont plantés autant"*)

M. BERRY pense que cette manière de gérer la rivière est certainement justifiée *"Le SYMISOA doit bien savoir ce qu'il fait et il doit bien y avoir une raison à cette manière d'entretenir"*. **Il s'interroge cependant sur l'efficacité de ces travaux en matière d'amélioration de la qualité de l'eau** : *"Je ne suis pas convaincu que cela ait vraiment changé la qualité de l'eau"*.

Il estime également que ces interventions peuvent avoir des effets négatifs :

- **Développement des espèces animales invasives** telles que les ragondins : *"Avec de bouturage trop dense, on a vu une recrudescence de ragondins, tranquilles et dérangés par personne"*.
 - **Limitation de l'accès des pêcheurs à la rivière** *"Je ne suis pas pêcheur mais avec cette végétation trop dense, je pense que les pêcheurs ne vont plus en rivière"*.
 - M. BERRY s'interroge sur l'impact d'une rivière qui *"ne voit pas le soleil"*. Il estime que la fermeture de la rivière par trop de végétation n'est pas favorable à la rivière.
- M. BERRY considère que **le SYMISOA assure un bon suivi des travaux** *"Ils surveillent bien, je les vois souvent passer"*. Il s'interroge cependant sur l'entretien à terme de ces plantations et se dit non favorable à ce qu'il incombe au propriétaire *"Cela demandera du travail supplémentaire que je n'avais pas avant"*.

En conclusion, M. BERRY se dit "ni hostile ni ravi" sur les interventions du SYMISOA. A la différence de certains agriculteurs 'qui s'y sont opposés, d'autres à l'inverse qui sont très contents de ces travaux, il estime s'être engagé avec le SYMISOA, non pas pour son intérêt personnel, mais par *"conscience de la nécessité de préserver l'eau"*.



Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents

COMPTE RENDU

de l'entretien avec M. DUCARRE, agriculteur à St Bonnet de Cray

Date : 6 février 2014, 14h30

Lieux : Chez M. Ducarre à St Bonnet de Cray

Nom	Organisme	Adresse internet
DUCARRE Marc	Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo. A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs	
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis sur le Contrat, un entretien téléphonique individuel avec M. DUCARRE agriculteur riverain du Bézo a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- M. DUCARRE se dit **satisfait des travaux réalisés** sur ses parcelles par le SYMISOA. Il note cependant que contrairement à ce que lui avait dit le SYMISOA, **les travaux ont eu un impact sur la prime PAC** sur une des parcelles qu'il a en fermage où le retard des clôtures a été plus important. *"Le SYMISOA m'avait dit qu'il n'y aurait pas d'impact et j'ai eu le contrôle PAC l'été dernier qui m'a pénalisé. Je paye un fermage sur cette parcelle et en plus je perds une partie de la prime PAC, ça m'inquiète. Il faudrait en parlé au SYMISOA"*.
- M. DUCARRE souligne avoir dû négocier **avec le technicien de rivière du Syndicat pour limiter le retrait** *"Il voulait mettre les clôtures beaucoup plus en retrait, à 4 mètres et j'ai dû me battre pour qu'il y ait moins"*.
- Pour M. DUCARRE, les **travaux réalisés ont été conduits de manière "impeccable"** et **l'équipe rivière assure toujours un bon suivi** *"L'équipe est bien présente et est revenue quand on a eu des dégâts sur la rivière"*. Il estime que **les aménagements sont très bien réalisés** (abreuvoirs, clôtures...) avec un **bémol technique** cependant : les clôtures auraient mérité un 4^{ème} rang de barbelés pour que les bêtes ne puissent pas passer leur tête et donc les abimer. Les abreuvoirs n'ont pas été pensés en cas de baisse du niveau d'eau de la rivière : les vaches ont du mal à boire quand il y a peu d'eau.
- M. DUCARRE dit **avoir accepté les travaux sans se poser de questions** : *"ça ne me faisait rien de particulier que le syndicat intervienne, je n'y voyais ni intérêt ni inconvénient"*. M. DUCARRE

explique que le SYMISOA a présenté l'intérêt des travaux dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux, de réduction du réchauffement des eaux. Il dit ne pas vraiment constater de réelles améliorations mais se dit non mécontent de ces travaux (excepté la "surprise" sur l'incidence de la prime PAC).

- **La question de l'entretien après travaux n'a pas été soulevée lors du conventionnement** mais M. DUCARRE se demande qui devra assurer cet entretien par la suite. A ce jour, le cas ne se présente pas compte tenu, pour l'instant, de la faible végétation (les travaux ont été réalisés l'année dernière, la végétation ne mérite pas encore d'entretien).

 - M. DUCARRE note la présence de castors le long des berges qu'il n'avait jamais vus auparavant. Il souligne que cette espèce protégée génère des dégâts sur les berges et risque d'endommager les clôtures.
-

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents



COMPTE RENDU

de avec M. LORTON, agriculteur à St Bonnet de Cray

Date : 6 février 2014, 13h00

Lieux : Chez M. Lorton à St Bonnet de Cray

Nom	Organisme	Adresse internet
LORTON Bernard	Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo. A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs	
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis sur le Contrat, un entretien téléphonique individuel avec M. LORTON agriculteur riverain du Bézo a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- M. LORTON estime être **"vraiment très satisfait"** des travaux conduits par le SYMISOA sur la rivière. Selon lui, **ces travaux ont permis d'améliorer totalement la rivière** "La rivière s'est métamorphosée depuis les travaux, c'est magnifique, on voit de la végétation de chaque côté alors qu'avant elle avait disparu, les agriculteurs avaient tout coupé. Depuis l'eau est plus propre. C'est bien pour la santé de nos bêtes et aussi pour l'eau potable à l'aval".
- M. LORTON indique **qu'il a été immédiatement convaincu par la nécessité de ces travaux** ("Les berges s'abimaient, il fallait forcément faire quelque chose"). Conscient des réticences d'autres agriculteurs et ne souhaitant pas entendre de discours négatifs, il n'a pas participé aux réunions de présentation faites par le SYMISOA mais s'est porté tout de suite volontaire pour les travaux.
- Il souligne **l'état d'esprit réfractaire de certains agriculteurs** (notamment parmi les anciens comme son père) qui craignent de perdre du terrain ou qui ne comprennent pas l'objectif de ces travaux. L'argument n'est pas entendable pour lui car la bande de terrain en bord de cours d'eau est ici **"inexploitable, c'est que de la caillasse où on ne peut rien faire"**. De plus, selon lui les habitudes de travail doivent être changées car **"on ne peut plus travailler comme avant, notamment au bord des rivières"**.

Il note que **certains agriculteurs**, voyant la qualité du travail réalisé et la gratuité des travaux, **revoient un peu leur position et s'intéressent à la question**, craignant en effet que dans l'avenir ils soient obligés de réaliser ces travaux à leurs frais.

- M. LORTON souligne la **qualité des travaux réalisés et des matériaux utilisés**.
“Les travaux ont vraiment été faits d’aplomb. L’équipe qui est intervenue a vraiment bien travaillé, je n’ai eu aucune nuisance. Ils connaissent vraiment leur métier et ont eu du courage pour travailler dans des conditions difficiles (froid, humidité, chaleur) (...) Quand le travail est bien fait, on n’a aucune critique à porter !”

M. LORTON regrette cependant que certains piquets (en essence d’acacias) risquent de ne pas durer suffisamment longtemps (7 ans alors que *“des bons pieux pourraient tenir 20-25 ans”*). M. LORTON s’interroge également sur les passages à gué fragilisés du fait du creusement des cours d’eau. Il met en évidence **quelques bémols** notamment là où la végétation ne s’est pas encore développée et où les ronces s’installent *A des endroits où la plantation n’est pas encore suffisamment montée, il y a des ronces qui prennent le dessus. A nous les agriculteurs de faire attention. Mais a-t-on le droit de couper au bord de la rivière ? Certainement pas. Donc il va falloir qu’on coupe. Moi je le fais déjà, j’entretiens”*.

- M. LORTON dit avoir motivé quelques autres agriculteurs à l’intérêt de ces travaux mais sans chercher spontanément à le faire.
- M. LORTON estime que dans ces travaux il ne faut pas rechercher d’intérêt direct pour soi mais que les faire, c’est *“dans l’intérêt, du bien être de la rivière”*. Il trouve **l’initiative du SYMISOA très positive** *“car individuellement aucun agriculteur n’aurait pensé le faire”*.

M. LORTON souligne la **qualité technique de Jérôme DERIGON** *“C’est un gars qui connaît son boulot. Certains le critiquent mais moi, je lui tire mon chapeau. Il a dû rencontrer un tas de contestataires, mon père entre autre, pas facile à gérer. Certains sont braqués contre lui (...) Mais à force d’acharnement, il a convaincu beaucoup de personnes”*.

Au regard de la qualité du travail réalisé et des matériaux utilisés, M. LORTON estime que **le coût des travaux pour le SYMISOA a dû être très élevé**.

- M. LORTON indique être **surpris du résultat des travaux** mais surtout de **l’acceptation de la démarche** *“Franchement je ne pensais pas au départ qu’on allait y arriver car certains étaient vraiment remontés et contre ce projet”*.
-

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents



COMPTE RENDU

de avec M. VERNAY, agriculteur à St Bonnet de Cray

Date : 6 février 2014, 15h30

Lieux : Chez M. VERNAY à St Bonnet de Cray

Nom	Organisme	Adresse internet
VERNAY Frédéric	Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo. A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs	
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis sur le Contrat, un entretien téléphonique individuel avec M. VERNAY agriculteur riverain du Bézo a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

Avis sur les actions et résultats du Contrat de Rivière :

- Pour M. VERNAY, **les travaux réalisés par le SYMISOA ont été très positifs** : "La rivière bougeait tellement avant. Aujourd'hui après les travaux elle s'est métamorphosée".
- M. VERNAY dit "**ne pas avoir été réticent**" à la réalisation des travaux. Il estime **avoir été bien conseillé par le SYMISOA** et surtout avoir déjà l'habitude de clôturer les bords de rivière : "Pour éviter que mes bêtes aillent dans le pré voisin, j'avais déjà clôturé la rivière".
- M. VERNAY note que **beaucoup d'agriculteurs sont opposés à ce type d'intervention** : "Comme partout on trouve des réfractaires". Il souligne cependant **qu'il pourra y avoir de nouvelles demandes d'interventions "intéressées"** : "Certains vont sentir que ça eut être imposé et à leur charge et vont alors demander au syndicat d'intervenir avant qu'ils n'aient à le faire eux seuls".
- M. VERNAY **félicite la qualité des travaux réalisés par le SYMISOA mais s'interroge sur le rapport coût/efficacité de ces opérations** "Je ne sais pas combien les travaux ont coûté au syndicat, certainement beaucoup car ça a vraiment été bien fait. Mais est-ce que l'investissement engagé en vaut vraiment la chandelle ? Beaucoup d'argent a été investi mais pour quelle efficacité ? Et puis quel entretien derrière ?"

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien téléphonique avec l'école de St Paul – Cuinzier

Date : 7 février 2014, 17h

Entretien téléphonique

Nom	Organisme	Adresse internet
MILLET Alexia	Enseignante à l'école privée – St Paul sur la commune de Cuinzier	stpaul.ecole@yahoo.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un entretien individuel avec Alexia MILLET enseignante à l'école St Paul sur la commune de Cuinzier a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

Avis sur les interventions scolaires réalisées dans le cadre du Contrat de Rivière :

- A. MILLET se dit **ravie des interventions pédagogiques** mises en place par le SYMISOA et animées par l'association Terre & Nature. Toutes les classes élémentaires (du CE1 au CM2) ont bénéficié de cette intervention.
 - Selon elle et l'ensemble des enseignants de l'école, les **programmes pédagogiques ont été relativement bien adaptés** aussi bien sur le terrain qu'en classe : utilisation de maquettes, temps intéressants de manipulation ludique, découverte *in situ* de la rivière et traduction concrète de l'explication en classe (descente dans la rivière, découverte de la vie faunistique/ floristique des cours d'eau...).
- A. MILLET mentionne par ailleurs la **grande capacité d'adaptation de l'intervenant** capable d'utiliser des supports différents selon son public et de captiver les enfants sur une journée complète (matin en classe et sur le terrain l'après-midi).
- A. MILLET souligne **l'importance de l'implication des enseignants dans la réussite de ces programmes** et **la nécessaire continuité en classe de cette sensibilisation**.

"Si on veut que à ça marche, il faut que les enseignants soient motivés et on l'a tous été ici. Et puis, il faut que cette sensibilisation soit poursuivie en classe. Par exemple, après l'intervention sur les rivières, nous avons continué à travailler sur ce sujet et construit des maquettes".

- A MILLET parle d'une véritable "*émulation collective*" entre les enseignants / les enfants / l'animateur. Elle souligne le **retour très positif des enfants** sur ce type d'intervention ; certains fortement sensibilisés ayant même choisi comme thème d'anniversaire une après-midi sur la rivière.

Ainsi même si les enseignants ne peuvent pas estimer concrètement les retours de ces interventions et notamment l'impact indirect sur les parents, il est supposé que vu "*l'enthousiasme*" des enfants, des échanges sur le sujet ont dû avoir lieu dans la sphère familiale.

- Enfin, A. MILLET se faisant porte parole de ses collègues estime avoir beaucoup appris sur la rivière. L'ensemble de l'école St Paul se dit **prête à reconduire ces programmes pédagogiques** en ayant déjà réfléchi à de nouveaux thèmes à travailler tels que les eaux usées, l'énergie hydraulique... par exemple.
-

Bilan et prospective

Contrat de Rivière Sornin & affluents



COMPTE RENDU

de l'entretien téléphonique avec l'école de St Denis de Cabanne

Date : 16 janvier 2014, 10h

Entretien téléphonique

Nom	Organisme	Adresse internet
BLANCHON Aurélie	Directrice de l'école publique de St Denis de Cabanne	ce.0422081j@ac-lyon.fr
VINDRY Rachel	Cabinet Autrement Dit, sociologie et communication en environnement	r.vindry@aliceadsl.fr

Introduction :

Le Contrat de Rivière du SORNIN et de ses affluents a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans. Il arrive aujourd'hui à échéance et fait l'objet d'un bilan / évaluation qui doit permettre de travailler sur les perspectives de gestion du Sornin et de ses affluents pour les prochaines années. Afin de recueillir les avis des acteurs sur le Contrat, un entretien individuel avec la directrice de l'école publique de St Denis de Cabanne a été conduit par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit chargée par le SYMISOA de traiter le volet "humain" du bilan du Contrat ; le bilan technique étant lui assuré par le bureau d'étude CESAME.

Avis sur les interventions scolaires réalisées dans le cadre du Contrat de Rivière :

- Toutes les classes de l'école publique de St Denis de Cabanne ont bénéficié d'interventions pédagogiques sur les rivières en 2011-2012. L'ensemble des élèves de la Maternelle jusqu'au CM2 ont ainsi profité d'une présentation d'une heure / une heure et demie en classe puis de sorties sur le terrain animées par un prestataire, l'association "terre & Nature" mandatée par le SYMISOA. Aurélie BLANCHON souligne que les retours des enseignants sont "mitigés" : les programmes étant peut-être trop simples et donc pas adaptés à toutes les classes d'âge. Elle note en effet que si les petits de la maternelle jusqu'au CE1 ont bien apprécié l'intervention en rivière, les plus grands (à partir du CE2) auraient aimé des interventions plus "scientifiques". En revanche, les interventions en classe ont été appréciées car relativement interactives (maquette, photos, mise en situation...).

Le paramètre "météo", indépendant de tous les intervenants, doit être pris en compte car il constitue un élément "désorganisateur" (de nombreuses sorties ont en effet été annulées en 2011/2013 liées aux mauvaises conditions météo).

- A. BLANCHON et les autres enseignants se disent **favorables à la reconduction de ces interventions** en proposant de **disposer en amont des contenus des programmes prévus**. Ils ont en effet découvert les interventions en "situation" et auraient aimé pouvoir anticiper et mieux préparer les élèves.
- Les interventions sont jugées relativement courtes**. Pour A. BLANCHON, il pourrait être intéressant de développer davantage ces programmes de sensibilisation des rivières en les intégrant au projet

d'école si celui-ci est en lien avec la rivière (*à ce jour, celui de l'école de St Denis est consacré à la culture et donc éloigné du sujet des rivières*). A. BLANCHON note cependant que le souhait d'approfondir le sujet aurait pour inconvénient de limiter les interventions à toutes les classes et à d'autres écoles. Par cette méthode d'interventions, de nombreuses écoles du territoire ont donc pu être sensibilisées.

- Pour A. BLANCHON, il est **difficile d'évaluer l'impact de ces interventions pédagogiques** sur les changements de pratiques / perceptions des enfants (et indirectement de leurs parents). Elle estime que les enfants de St Denis ont déjà une conscience de la rivière : le Sornin traverse le village et la passerelle "liaison douce" que beaucoup empruntent renforce ce lien à la rivière. En revanche, il ne semble pas certains que les populations accordent une grande importance à la rivière.
-

Ce rapport a été réalisé en juin 2014 par le cabinet Autrement Dit :



Pour le compte du SYMISOA :



Avec la participation de :

